

Lutte contre la désertification: le Burkina Faso à l'ère du développement durable



Mémoire de licence présenté par
Arnaud Grimm

Sous la direction du Professeur **Ronald Jaubert** et l'expertise de **Nicolas Cantoreggi**

REMERCIEMENTS :

Je tiens à remercier les personnes suivantes :

- **Mes parents**, sans qui rien n'aurait été possible.
- **Teresa Molinero Miguel**, pour sa présence, son soutien et sa patience.
- **Le Professeur Jaubert**, pour m'avoir soutenu lors de ma candidature de stage au Burkina Faso et pour les pistes qu'il m'a données dans le cadre de ce mémoire.
- **Nicolas Cantoreggi**, pour sa disponibilité et ses précieux conseils.
- **Mahamadi Congo et Abdulaye**, mes amis burkinabé, pour leur aide précieuse sur le terrain, pendant et après mon séjour africain.
- **La famille Traoré**, pour son accueil généreux.
- **Mes collègues du SP/CONEDD** : Renatou Kabré, Jean-louis Yerbanga, Aboubakar Ouedraogo, M. Sidibé, M. Tapsoba, M. Maiga et tous les autres, pour leur accueil et leur disponibilité.
- **M. Alassan**, gardien au SP/CONEDD, compagnon de tous les jours, pour sa gentillesse et son soutien moral.
- **Mes amis musiciens des « Baliku Roots »**, particulièrement « Papi » et Bill, pour m'avoir fait partager leurs vibrations positives et découvrir leur univers (un combat de tous les jours).
- Enfin, toutes les autres personnes qui m'ont épaulées d'une manière ou d'une autre.

En couverture : séminaire concernant la gestion de l'information environnementale retransmis à la télévision nationale burkinabé. A droite : M. Alain Edouard Traoré, Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable.

Photo : A. Grimm, Ouagadougou, 2006

PLAN

1. INTRODUCTION	5
1.1. CONTEXTE	5
1.2. PROBLÉMATIQUE	8
1.3. HYPOTHÈSES	8
1.4. MÉTHODOLOGIE	9
2. CONCEPTS ET DÉFINITIONS	11
2.1. LA DÉSERTIFICATION	11
2.2. LE DÉVELOPPEMENT	13
2.3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
2.4. L'INSTITUTION POLITIQUE	20
3. LA DESERTIFICATION ENTRE DICOURS ET REALITE	22
3.1. LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DE LA DÉSERTIFICATION	22
3.1.1. LES CAUSES ENVIRONNEMENTALES	24
3.1.2. LES CAUSES ANTHROPIQUES	30
3.2. HISTOIRE DE LA DESERTIFICATION	33
3.3. LA DESERTIFICATION AU SAHEL	34
3.4. LA DÉSERTIFICATION SUR LA SCÈNE POLITIQUE INTERNATIONALE	38
3.4.1. LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA DESERTIFICATION	39
3.4.2. DE RIO A LA CONVENTION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	44
3.4.3. LA CONVENTION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CCD) ET LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)	47
4. ZONE D'ETUDE : LE BURKINA FASO	50
4.2. POPULATION	53
4.2.1. SITUATION SOCIALE	53
4.2.2. MIGRATIONS	54
4.3. POLITIQUE, ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT :	55
4.3.1. LES PREMIERES ANNEES D'INDEPENDANCE	57
4.3.2. LA REVOLUTION DE THOMAS SANKARA	57
4.3.3. COMPAORE ET LE RETOUR DU FMI	60
4.3.4. LA LENTE DECENTRALISATION	65
4.4. ENVIRONNEMENT	66
4.4.1. CLIMAT	67
4.4.2. GEOMORPHOLOGIE	68
4.5. LES SOLS ET LEUR EVOLUTION	69
4.5.1. PEDOLOGIE DU BURKINA FASO	69
4.5.2. LA DEGRADATION DES SOLS	72
4.5.3. REVERDISSEMENT DU SAHEL ?	77
5. LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION AU BURKINA FASO	80

5.1. INTRODUCTION	80
5.2. DES PREMIERES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES AUX PROJETS DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	80
5.3. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE SANKARA (1983–1987)	83
5.4. L’APRES SANKARA	85
5.5. CCD, PAN/LCD ET DEVELOPPEMENT DURABLE	86
5.6. LE ROLE CROISSANT DES ACTEURS NON-ETATIQUES	90
5.6.1. LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)	90
5.6.2. LE SECTEUR PRIVE	91
6. ÉTUDE DE CAS : LE SP/CONEDD	94
<hr/>	
6.1. LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES À L’HEURE DU COMMUNAUTARISME ET DU NÉOLIBÉRALISME	95
6.2. LA DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE BURKINABÉ	97
6.3. ANALYSE DU SP/CONEDD	98
6.3.1. HISTOIRE ET MISSION	98
6.3.2. STRUCTURE ET ORGANISATION	101
6.3.3. ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS NATIONAUX	103
6.3.4. RESSOURCES FINANCIERES	105
6.3.4. INFRASTRUCTURES	108
6.3.5. RESSOURCES HUMAINES	110
6.3.6. LA PERCEPTION DES ACTEURS	112
6.3.7. QUEL TYPE DE COLLABORATION ?	114
6.3.8. LES RECOMMANDATIONS DES ACTEURS NATIONAUX	119
6.3.9. SYNTHÈSE	121
7. CONCLUSION	123
<hr/>	
8. BIBLIOGRAPHIE	127
<hr/>	
9. SIGLES ET ABRÉVIATIONS	132
<hr/>	

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

La désertification est un enjeu présent sur le devant de la scène politique internationale depuis les années septante et la tenue de la première Conférence des Nations Unies sur la Désertification en 1977 à Nairobi. Ce rendez-vous international est consécutif aux sécheresses qui ont marqué les esprits par l'ampleur et la médiatisation des famines au Sahel entre 1968 et 1973. Plus tard, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement fait de la désertification un de ses 3 thèmes centraux. Près d'un tiers de la surface de la planète serait concernée. Les questions concernant la définition, l'évolution, les causes, les conséquences et les réponses politiques à apporter à ce problème susciteront dès lors de nombreuses controverses.

L'évolution de la désertification n'est pas claire et les chiffres diffèrent selon les sources et les méthodes d'analyse. D'un côté, des institutions internationales comme le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ou la Banque Mondiale ont tendance à simplifier et à amplifier le phénomène de la désertification pour alimenter leurs caisses. D'un autre côté, des scientifiques arrivent avec des conclusions remettant en question les discours alarmistes (un exemple : le « reverdissement » du Sahel).

Par ailleurs, sur le terrain, la lutte contre la désertification (LCD) ne produit pas les résultats attendus. Tous les acteurs s'accordent sur un constat d'échec des politiques menées.

Cependant, depuis le milieu des années 1990, une nouvelle orientation est donnée aux politiques d'aide au développement : le Développement Durable (DD). Ainsi, la lutte contre la désertification est-elle reconduite avec une nouvelle approche plaçant les populations touchées au centre de la problématique. Pour se faire, de nouvelles institutions portant le « label » développement durable voient le jour dans les pays du Sud.

Ces jeunes structures, issues de la conférence de Rio, se construisent avec difficulté, confrontées qu'elles sont à un discours coupé de la réalité du terrain. Il convient de relever que le paradigme du développement durable, sur lequel repose leur existence, a été formulé par les pays occidentaux, puis mis en œuvre par leurs soins dans les pays du Sud. Ces derniers n'ont en rien été impliqués dans le choix de cette nouvelle approche « philosophique », devenu, chez eux, un concept opérationnel.

Cette situation questionne les capacités de telles structures à atteindre leurs objectifs. Se pose également une question non moins cruciale, celle des rapports Nord-Sud. Quid de l'indépendance des pays du Sud, plus particulièrement en Afrique sub-saharienne où la part de l'aide publique au développement (APD)¹ peut représenter plus de la moitié du budget national d'un pays ?

Le cas du Burkina Faso et de ses nouvelles institutions environnementales en charge des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification sera l'objet d'étude de ce travail. Un cas particulier néanmoins représentatif de la situation de nombreux autres pays pauvres.

Le Burkina Faso, pays enclavé d'Afrique de l'Ouest, se situe dans les régions climatiques sahéliennes, soudano-sahéliennes et soudaniennes. Ces régions arides, semi-arides et subhumides situées au Sud du Sahara font partie, selon la définition des Nations Unies, des zones les plus touchées par la désertification.

Les défis environnementaux auxquels est confronté le « *pays des hommes intègres* »² sont intimement liés aux multiples problèmes économiques et sociaux qui y sont récurrents. Etant au 174^{ème} rang sur les 177 pays classés selon l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)³, il est l'un des pays les plus pauvres de la planète.

¹ L'aide aux pays en développement (APD) englobe des dons et des prêts, avec ou sans intérêts, mais peut aussi inclure des remises de dettes.

² Traduction de Burkina Faso, nom composé d'un mot en moré et d'un mot en dioula

³ Rapport sur le développement humain 2006

La population, constituée de plus de 80% d'agriculteurs, est très sensible aux variations climatiques puisqu'elle vit ou survit grâce à la production de terres qui subissent des sécheresses mais aussi des inondations, comme ce fut le cas lors de la saison des pluies 2007.

L'histoire politique du pays, après son indépendance en 1960, a vu se succéder gouvernements militaires et tentatives démocratiques. Les dirigeants successifs menèrent des politiques de développement alignées sur les « conditionnalités » de l'aide internationale. A une exception près : l'expérience révolutionnaire menée par le Capitaine Sankara dans les années quatre-vingt qui apporta une alternative politique, également au niveau de la gestion environnementale. Cet épisode fut stoppé net en 1987, après quatre ans, par l'assassinat du Capitaine et la prise de pouvoir par le président actuel Blaise Compaoré. Celui-ci renoua des liens solides avec les institutions de Bretton Woods, la France et les autres acteurs de l'aide publique au développement.

Le gouvernement burkinabé a signé en 1996 la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CCD) et s'est doté d'un Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) qui a comme objectif de coordonner et diriger les projets et programmes financés par la coopération internationale. L'institution en charge du PAN/LCD est le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD).

Ce jeune organe rattaché au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) a comme tâche d'intégrer ce PAN/LCD dans les politiques de développement du pays. Ceci en travaillant avec les autres ministères concernés, les institutions internationales comme le PNUE, le PNUD, la BM mais aussi avec les ONG et la société civile. La prise en compte de tous ces acteurs suit la voie de « la bonne gouvernance », condition d'un développement durable, selon les discours des bailleurs de fonds.

Sachant que les institutions africaines souffrent d'un problème de légitimité, qu'elles sont engagées dans un processus de décentralisation et que, par ailleurs,

les régimes au pouvoir se rapprochent plus souvent de dictatures, on imagine aisément les difficultés auxquelles se heurte le SP/CONEDD.

1.2. Problématique

Mon questionnement consiste à savoir quels sont les apports des politiques de développement durable à la lutte contre la désertification au Burkina Faso ? Et d'autre part à analyser comment est appliquée cette « philosophie » du développement dans une institution s'y référant ?

Selon ses adeptes, le développement durable permet de donner un nouvel élan à la LCD en impliquant les communautés locales et en contournant les pouvoirs centraux. Cependant, pour d'autres auteurs, le développement durable n'est qu'un nouvel outil théorique de domination des pays du Sud par les pays occidentaux au sein d'un système économique mondial marqué par l'inégalité.

1.3. Hypothèses

Mes hypothèses de travail sont les suivantes en ce qui concerne la problématique générale :

1. L'approche « développement durable » est susceptible d'apporter des solutions locales grâce notamment au travail des ONG et à l'implication des populations locales.
2. Cette approche ne remet pas en question des dynamiques économiques internationales, empêchant un réel développement du pays.
3. En minimisant le rôle de l'Etat (privatisation, décentralisation) et en donnant de plus en plus de pouvoir aux ONG, les pays industrialisés assurent leur contrôle sur les politiques pratiquées dans les pays du Sud.

Mes hypothèses de travail sont les suivantes en ce qui concerne la problématique du cas particulier observé :

4. La perception du développement durable par les acteurs locaux est importée et floue.
5. Priorité est donnée à la conception de projets répondant aux conditionnalités des bailleurs et non à la conception et la mise en application de projets répondant aux besoins du terrain.
6. Un cloisonnement des différents acteurs impliqués découle du mode de financement par projets et programmes et du manque d'engagement de l'Etat.

1.4. Méthodologie

L'auteur de ce travail a travaillé trois mois au sein du SP/CONEDD en tant que stagiaire (juillet – septembre 2007, Ouagadougou). Durant ce laps de temps, il a pu :

1. Réaliser des entretiens
2. Avoir accès à des documents non exportés
3. Vivre cette institution au quotidien
4. Se faire une idée de la réalité sociale et environnementale du pays

Les impressions, les rencontres, les réflexions et les interrogations qui ont nourri ce séjour au Burkina Faso ont orienté l'auteur vers les thèmes présentés en introduction. Des hypothèses relatives au même sujet, formulées sur les bancs de l'Université de Lausanne auraient sans conteste été sensiblement différentes de celles nées in situ.

En plus des documents récoltés lors du stage, ce travail se nourrit d'une large bibliographie sur le sujet.

Le cheminement suivant sera adopté pour développer ma problématique :

Tout d'abord, les **concepts et définitions** les plus importants seront posés. Ensuite, la question de la **désertification**, de son histoire sur la scène politique internationale et de son évolution sur le terrain, sera traitée. Ce thème sera développé en gardant le focus sur la région sahélienne et plus particulièrement le **Burkina Faso**.

Ce pays sera présenté sous les angles historique, politique, économique, social et environnemental, aspects qui interagissent avec la question de la **LCD**. Puis, nous nous pencherons sur les politiques de LCD qui ont été pratiquées hier et aujourd'hui, en fonction des différentes visions des politiques de développement au niveau international et national.

Vient ensuite l'**étude de cas** portant sur le **SP/CONEDD** incluant une présentation de l'institution puis une analyse de celle-ci.

Les conclusions de l'étude de cas conduisent à des considérations d'ordre plus général concernant le développement durable et son application dans les **pays du Sud** et sur les rapports Nord-Sud. Le travail se terminera par des **considérations personnelles** relatives aux difficultés rencontrées et à l'évocation de pistes inexplorées.

2. CONCEPTS ET DÉFINITIONS

2.1. La désertification

Le terme désertification apparaît pour la première fois en 1949 dans un ouvrage d'A. Aubreville¹. Sa définition est « *la création de conditions désertiques dans les zones humide de l'Afrique de l'Ouest* »². Suite à la reconnaissance de l'importance de ce phénomène sur la scène politique internationale dans les années septante, d'autres définitions ont été avancées.

La définition adoptée lors de La Conférence des Nations Unies sur la Désertification (Nairobi, 1977) est la suivante :

« La désertification est la diminution ou la destruction du potentiel biologique de la terre et peut conduire finalement à l'apparition de conditions désertiques. »

En 1992, une autre définition est adoptée lors de la Conférence Internationale sur l'Environnement et le développement de Rio. Elle définit les zones concernées et met l'accent sur les causes climatiques et anthropiques :

« La désertification est la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches due à des facteurs divers parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. »

Mais, selon Geist³, à côté de ces définitions officielles, plus de cent autres ont déjà été proposées dans la littérature. Cette multitude de définitions reflète une multitude de perceptions. Certaines sont très générales (comme celles des Nations Unies) et d'autres se rapportent à des situations précises. Elles diffèrent selon l'importance accordée aux aspects suivants⁴ :

¹ THOMAS David S.G., MIDDLETON Nicholas J., 1994, p.8

² AUBREVILLE A., 1949

³ GEIST H., 2004, p.1

⁴ Classification de Soulé (1991) et Reynolds (2001), citée dans GEIST H., 2004, p.1

- Météorologique : sécheresse, variations interannuelles des précipitations, hausse des températures, etc.
- Écologique : dynamiques de la faune et de la flore, évapotranspiration, cycles nutritionnels, couvert végétal, présence d'animaux herbivores, etc.
- Humain : Surexploitation des sols, irrigation, pollutions diverses, déforestation, changements climatiques, etc.

La désertification est un terme qui paraît évident aux yeux du public puisqu'elle exprime un problème riche en images symboliques et en émotions. Pourtant, elle ne se résume pas à la terre craquelée, aux dunes recouvrant les palmiers, aux sols érodés laissant apparaître la roche ou aux tempêtes de sables. C'est un concept plus complexe qui imbrique les aspects socio-économiques, météorologiques et climatiques, et qui a, par ailleurs, des implications politiques.

La désertification est largement reconnue comme étant un problème de grande ampleur. Selon I. Nahal, consultant pour le PNUE, la FAO et l'UNESCO, « *La désertification est le problème environnemental le plus sérieux qui touche aujourd'hui la terre* »¹. Néanmoins, la multitude de situations, les différentes approches et, surtout, le manque de connaissances sur le sujet ne permettent pas d'en donner une définition claire et précise. Cette explication d'H. Geist cerne bien la complexité de la question :

*« At the heart of desertification lies ecology, including the meteorological dimensions, grounded in the web of social relations that ties, for example, pastoral and/or farmland households together and links them to larger political entities, namely, the market, the access to assets, land tenure, and the state. It has long been known that this demands a careful study of local-level processes and demonstrates that environmental change needs to be carried out not in vague terms but at specific locations and among specific segments of ... society. »*²

¹ NAHAL I., 2004, p.11

² GEIST H., 2005, p.3

Dans ce travail, il sera question de la désertification dans les zones arides, semi-arides et sub-humides en reprenant la classification des zones touchées proposée par le PNUE et la FAO. Les déserts (zones hyper-arides) ne sont pas pris en compte.

Les zones arides sont divisées selon le degré d'aridité bioclimatique, exprimé par le rapport entre les précipitations annuelles moyennes et la moyenne annuelle de l'évapotranspiration (P/ETP). Cet indice définit les zones suivantes¹ :

P/ETP :	zones hyper-arides :	- <0,03
	zones arides :	<0,20
	zones semi-arides :	0,20 - <0,50
	zones sub-humides :	0,50 - <0,75

2.2. Le développement

Le terme développement est très largement utilisé bien que son acception reste vague. Les diverses appellations données aux pays pauvres : « pays en développement », « pays sous développés » ou encore « pays en voie de développement », illustrent le flou autour de ce terme et soulèvent des questions quant à la pertinence de son emploi. Ce vocable est également employé pour parler de la réduction de la pauvreté, des infrastructures d'un pays, de l'urbanisation, du commerce en général ou de la gestion d'entreprises. Le dénominateur commun est que *"tomorrow things will be better or that more is necessarily better"*².

Avant de tenter d'en retenir une définition opérationnelle, intéressons-nous à l'histoire de son usage.

Le « développement » est un terme à la mode utilisé pour parler des pays du Sud depuis l'époque des indépendances (années 1950 et 1960). Auparavant, les pays colonisateurs parlaient de « mise en valeur » de leurs colonies. Le début de l'histoire internationale du développement remonte à 1949 quand Truman

¹ FAO : <http://www.fao.org/docrep/To115F/to115f13.htm>

² *Ibid.*

prononça son discours d'investiture. Le mot était alors mis en relation avec le « sous-développement ». Le terme fut rapidement repris et accepté par les milieux politiques, bien que personne ne sache alors exactement de quoi il était question.

Un apport de l'emploi du terme « développement » fut qu'il permit de regrouper au sein d'une même famille les pays colonisés et les pays colonisateurs, famille composée de membres classés plus ou moins haut sur l'échelle du développement¹. L'idée sous-jacente étant que le développement devait permettre à chacun de gravir l'échelle grâce à une volonté politique et des moyens financiers.

Le mot « développement » fut donc porteur d'espoir pour les populations des pays pauvres aspirant à de meilleures conditions de vie. Ces espérances incitèrent l'ensemble de la sphère politique mais aussi scientifique et médiatique à utiliser le mot sans vraiment se préoccuper de le définir précisément. Ainsi, toutes les actions menées, qu'elles soit économiques ou sociales, étaient des mesures de développement et n'étaient guères discutées, puisqu'elles devaient amener de meilleures conditions de vie aux populations. Ainsi se dessinait dans les esprits un nouvel ordre du monde qui apparut comme naturel (et non plus le fruit de décision politiques) où toutes les populations tendraient vers une condition plus juste et désirable pour tous².

Assimilé à un phénomène naturel, le développement échappait de ce fait à toute critique. Durant la guerre froide, le développement était le seul thème sur lequel était d'accord les deux antagonistes. Le tiers-monde était alors courtoisé de toutes parts. Sous prétexte de le développer, capitalistes et communistes cherchaient à étendre leur influence soit en élargissant la liste des pays socialistes ou en créant de nouveaux marchés avec de nouveaux consommateurs.

Après plusieurs décennies d'investissements dans le développement du tiers-monde, les effets escomptés ne furent pas au rendez-vous, remettant en cause la vision même du développement dans « les pays développeurs » comme dans les pays en attente du développement tant désiré.

¹ *Ibid.*, p.486

² *Ibid.*

Les années 1990 marquèrent un tournant dans l'histoire du développement. Les échecs des politiques de développement accompagnèrent la chute du mur de Berlin, bouleversant le « système monde ». Dès lors, le développement se devait de trouver un nouveau souffle. On crut l'avoir trouvé grâce à l'ajout d'adjectifs divers : « développement social », « développement humain » ou « développement durable ». Le développement devait retrouver un visage humain. Pour ce faire, les droits de l'homme furent alors associés au mot « développement »¹. Dans cette logique, Le développement devint un droit, ceci depuis la déclaration des Nations Unies du droit au développement en 1986 :

« Le droit au développement est un droit inaliénable de l'Homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et de bénéficier de ce développement. »

Avec les nouvelles préoccupations liées au réchauffement climatique, à l'épuisement des énergies fossiles et les craintes associées à l'émergence de pays comme la Chine ou l'Inde, les aspects environnementaux ont été eux aussi intégrés dans le développement. Ce fut le cas en 1987, avec l'arrivée du concept de « développement durable », un concept lui aussi très flou, permettant à nouveau de multiples interprétations et donc de réunir un maximum d'adeptes.

Des organismes comme la Banque Mondiale ou les Nations Unies modifièrent leur discours, ne prônant plus uniquement la croissance économique comme moteur du développement. De nouveaux concepts devaient éviter les erreurs du passé. La « bonne gouvernance » devint la condition sine qua non d'un « développement durable ».

Ces nouveaux concepts fédérateurs vont permettre de légitimer les activités des organes internationaux de développement, des institutions financières

¹ UVIN Peter, 2007

internationales, de l'aide bi et multilatérale, des ONG et, même des entreprises multinationales dans les pays du Sud.

En guise de conclusion, cette réflexion stimulante de Gilbert Rist qui renvoie non pas à une vision idéale du développement mais à ce qu'il a été de 1776¹ à aujourd'hui:

*« The essence of 'development' is the general transformation and destruction of the natural environment and of social relations in order to increase the production of commodities (goods and services) geared, by means of market exchange, to effective demand. »*²

2.3. Le développement durable

L'expression « développement durable »³ est apparue au début des années 1980 aux Etats-Unis au sein du mouvement écologiste puis reprise sur la scène politique internationale en 1987 dans un rapport rédigé par Mme Brundtland pour la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Dans ce document intitulé « notre avenir à tous », on trouve la définition suivante :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : (1) le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et (2) l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation

¹ Date à laquelle « Adam Smith publie « Inquiry into the nature and Causes of the Wealth of Nations » (le début de la science économique), les Etats-Unis d'Amérique déclarent leur indépendance (première apparition des droits de l'homme), et James Watt construit sa machine à vapeur (production d'énergie basée sur les ressources fossiles - le charbon - au lieu des moulins à vent ou à eau) ». Source : RIST G., 2007, p.491, traduit par l'auteur

² RIST Gilbert, 2007, p.488

³ Traduction de « sustainable development »

sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »¹

Cette formule a été reprise lors de la conférence de Rio en 1992 qui en fait son concept politique principal. Elle devient synonyme de politique visant simultanément des objectifs sociaux, économiques et environnementaux (les 3 piliers).

Les trois piliers du développement durable



Source : www.artisanat.fr

A ces 3 piliers s'ajoutent des objectifs politiques et géopolitiques qui se traduisent par l'utilisation du concept de « gouvernance » comme vecteur indispensable du DD. La « bonne gouvernance » intègre le discours des Nations Unies, de la Banque Mondiale et du FMI qui la définissent comme suit :

« Nous définissons la gouvernance comme l'ensemble des institutions et traditions au travers desquelles s'exerce l'autorité dans un pays en vue du bien commun. Cela englobe : i) le processus par lequel les gouvernants sont choisis, contrôlés et remplacés ; ii) la capacité des gouvernants à gérer de manière effective les ressources à leur disposition, et à mettre en œuvre des politiques appropriées ; et iii) le respect des citoyens et de l'État pour les institutions régissant leurs interactions économiques et sociales. »²

¹ CNUED, 1987

² Banque Mondiale, 2008, source : www.worldbank.org/gouvernance

L'appellation gouvernance a été choisie pour éviter l'ethnocentrisme du concept de démocratie. Pourtant, ce concept n'en demeure pas moins lui aussi importé des pays du Nord et les objectifs politiques sous-jacents sont également imprégnés par les valeurs occidentales.

Revenons au DD ! Les objectifs généraux du DD font l'unanimité. Qui souhaiterait un développement non-durable ? Qui veut léguer un environnement pollué et dégradé à ses enfants ? Par contre, d'autres points essentiels ne font pas l'unanimité. Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour prétendre à une durabilité du développement ? Quels sont les valeurs sous-jacentes à cette politique ? Quels sont les objectifs officiels, les intérêts stratégiques des acteurs se référant au DD ? Peut-on mesurer si le développement est durable ? Si oui, avec quel moyen ?

La vision des institutions internationales, instigateurs du DD, sera d'abord exposée avant d'introduire les autres visions et critiques.

La base théorique des politiques de DD mises en pratique dans les pays du Sud repose sur l'hypothèse selon laquelle la pauvreté serait une cause de la dégradation de l'environnement et vis et versa. C'est en luttant pour la restauration et la préservation de l'environnement que l'on pourrait assurer les besoins fondamentaux des populations. Les actions de la communauté internationale en matière d'environnement trouvent par ailleurs une autre justification dans la protection du patrimoine naturel mondial qu'il convient plus que jamais de préserver pour le bien des populations du Sud comme du Nord.

Cette approche « environnementaliste » accorde peu de place à l'aspect économique dans le développement des pays du Sud. N'oublions pas que le développement des pays industrialisés s'est fait sans préoccupation pour la nature mais, au contraire, par une industrialisation hautement polluante. Par ailleurs la théorie selon laquelle la pauvreté induirait la dégradation de la nature est réductionniste et loin d'être clairement prouvée. Moseley¹ réfute cette thèse, en se basant sur une étude de terrain. Il affirme : « *In contrast, this research suggests*

¹ MOSELEY W. G., 2004, p. 57

that the relatively rich, rather than the relatively poor, are the proximate cause of environmental degradation in southern Mali. » Dans cet exemple là, les régions les moins pauvres souffrent des effets négatifs liés aux techniques modernes de l'agriculture et aux bénéfices financiers de la culture du coton : la dégradation des sols due aux pesticides et au surpâturage de troupeaux achetés grâce à l'augmentation des revenus. L'impact négatif sur l'environnement est dans ce cas clairement imputable à la culture du coton et non à la pauvreté. Cette hypothèse, bien que réfutée, n'en est pas moins toujours avancée par des acteurs qui en tirent profit, du niveau local jusqu'aux sphères internationales.

Pour Logan¹, l'aspect réduction de la pauvreté est secondaire. En parlant de l'Afrique, il considère le DD comme un « *instrument intellectuel et politique de domination* ». Pour cet auteur, le DD est la dimension environnementale d'une globalisation qui cherche à instaurer la démocratisation et la libéralisation des marchés dans les pays du Sud. Les outils permettant d'atteindre ces objectifs et où le DD trouve tout son pouvoir sont les traités, les conventions et l'aide au pays du Sud en général.

Si au Nord, le DD est une question théorique, voire philosophique, permettant de réfléchir à un futur autre, au Sud, le DD est au centre des politiques de développement et impose, selon Logan, une gestion des ressources naturelles dictée par la globalisation néolibérale. Les liens entre le néolibéralisme et le DD durable, en Afrique, posent problème, sachant que ce continent est pour ainsi dire exclu des circuits économiques mondiaux.

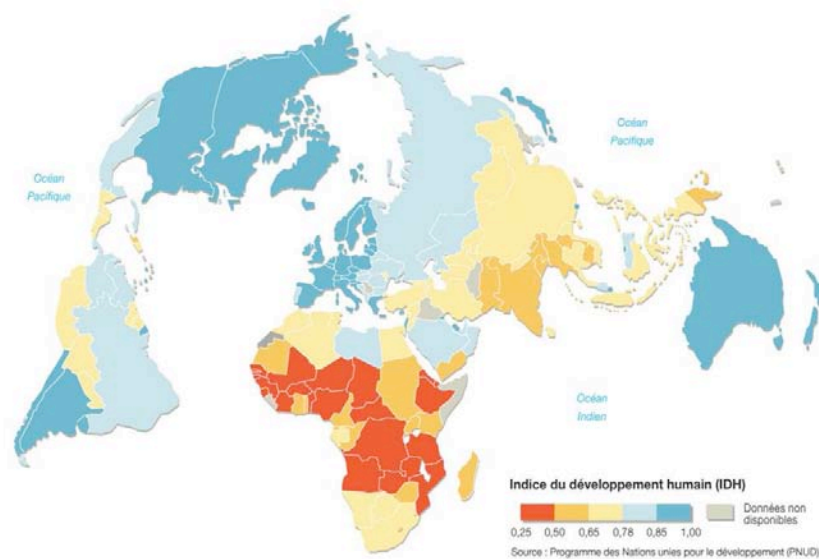
Vient enfin la question de la mesure de la durabilité du développement. Elle renvoie à la définition de la durabilité. Qu'entendons-nous par durable ? Pour mesurer le DD, des indicateurs synthétiques et unidimensionnels sont utilisés. Le choix de tel ou tel indicateur est toujours discutable puisqu'il est déterminé par les jugements de valeurs de celui qui les utilise. Le bien-être est une notion qui diffère selon les cultures, selon les individus. Pourtant, de telles données sont indispensables afin de fournir des informations aux décideurs qui ne reflètent pas

¹ LOGAN I. B., 2004, p.17

uniquement les flux financiers mais aussi les aspects humains et environnementaux.

Parmi les indicateurs synthétiques, le plus utilisé est l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD. Il est calculé sur la base d'indicateurs reflétant la santé, la connaissance et les revenus. Ce type d'indicateur a l'avantage de permettre des comparaisons à l'échelle de la planète en prenant en compte divers aspect du développement d'un pays. L'inconvénient est qu'il ne reflète pas l'équilibre entre les différentes dimensions. La faiblesse d'un aspect pourtant essentiel peut être compensée par l'importance d'un autre. C'est pour cette raison que les indicateurs unidimensionnels permettent une analyse plus fine des divers aspects du DD.

L'indice de développement humain du PNUD



Source : PNUD, rapport sur le développement humain 2007

2.4. L'Institution politique

Une institution désigne des entités hétérogènes. Le Petit Robert en donne la définition suivante : « *L'ensemble des formes ou structures sociales, telle qu'elles sont établies par la loi ou la coutume, et spécialement celles qui relèvent du droit public* ». La définition au sens large de Durkheim, reprise par les anthropologues,

conçoit les institutions différemment, comme « (...) *toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité. La sociologie peut être alors définie comme la science des institu-tions, de leur genèse et de leur fonctionnement* »¹.

Dans ce travail, la notion d'institution est utilisée dans le sens d'organisation. Crosier et Friedberg² nous donnent des éléments permettant d'appréhender et d'analyser celle-ci.

L'institution, entendue comme organisation, n'est pas un phénomène naturel, il ne découle pas « *d'une sorte de dynamique spontanée qui porterait les hommes en tant qu'êtres sociaux à s'unir, à se grouper, à s'organiser. [...] Ils ne constituent rien d'autre que des solutions spécifiques, que des acteurs relativement autonomes, avec leurs ressources et capacités particulières, ont créées, inventées, instituées pour résoudre les problèmes posés par l'action collective et, notamment, le plus fondamental de ceux-ci, celui de leur coopération en vue de l'accomplissement d'objectifs communs, malgré leurs orientations divergentes.* »³

Ces façons de se grouper, de s'organiser, ne peuvent pas être comprises uniquement au travers d'organigrammes et des règles officielles de l'institution, car il n'existe pas d'action collective, de système social qui soit totalement contrôlé, où l'homme deviendrait en quelque sorte qu'un rouage d'une machine.

De ce fait, la méthode de recherche par entretiens permet de faire ressortir des aspects non officiels indispensables à la compréhension du fonctionnement d'une institution.

En fin, un facteur clé dans l'analyse institutionnelle est la question du pouvoir. Au sein de l'institution, différentes formes de pouvoir s'exercent : un pouvoir direct, hiérarchique (ministère, président) et un pouvoir de tutelle financière par les « partenaires » étrangers. Mais le pouvoir prend aussi d'autres formes, entre collègues, entre sections, groupes, entre amis, etc., formes qui toutes peuvent avoir un impact sur l'institution.

¹ DURKHEIM E., 1871, p. 22-23

² CROSIER M., FRIEDBERG E., 1977

³ *Ibid*, p.13

3. LA DESERTIFICATION ENTRE DISCOURS ET REALITE

Dans ce chapitre, il sera question de ce qu'englobe concrètement la désertification en s'intéressant à ses causes et ses conséquences. Ensuite, nous nous intéresserons à l'histoire de la désertification puis à l'apparition de ce concept sur la scène politique internationale. L'attention sera portée sur l'évolution des discours sur lesquels se sont basées les politiques de lutte contre la désertification. Enfin, une étude de terrain tentera de mettre en lumière l'évolution locale de la désertification dans la région du Sahel, plus particulièrement du Burkina Faso, afin de confronter ses résultats aux discours internationaux.

3.1. Les causes et les conséquences de la désertification

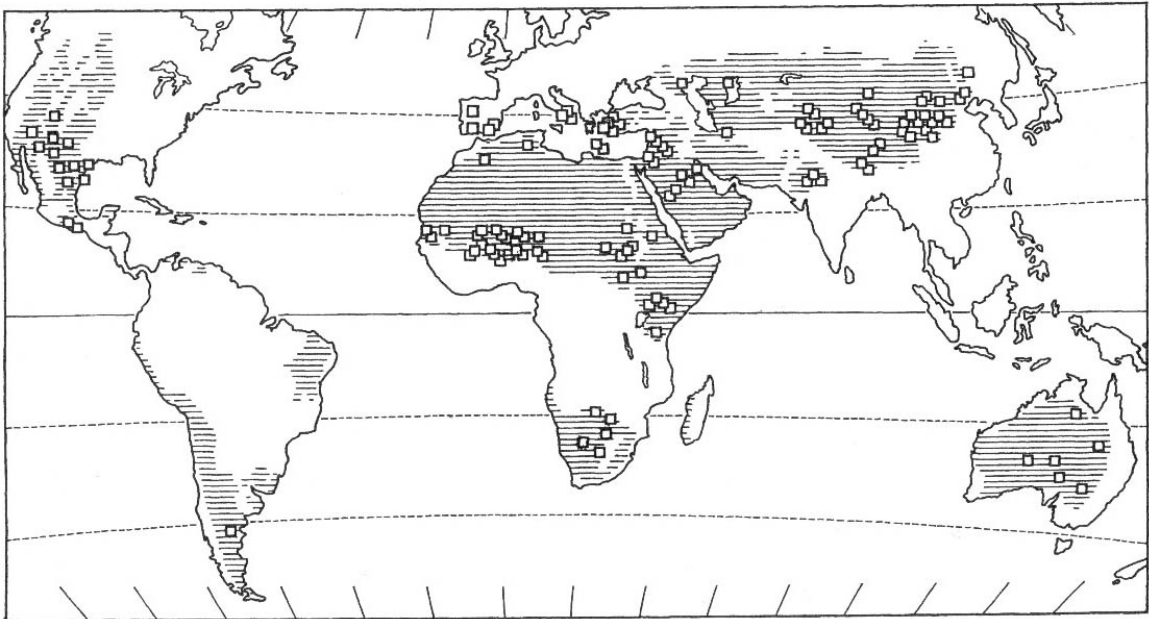
La désertification s'explique par de multiples facteurs qui peuvent être combinés entre eux. En voici une liste non exhaustive : la déforestation, le surpâturage, la sécheresse, le réchauffement climatique, la salinisation des sols, les cultures extensives, l'utilisation de pesticides, etc.

Divers ouvrages et études de cas ont mis en évidence des causes parfois uniques, parfois multiples. Helmut Geist, dans son ouvrage « *The Causes and Progression of Désertification* »¹ apporte une réponse quant au poids des différents facteurs en dressant un inventaire des études de cas sur l'ensemble du globe. Cette recherche est particulièrement utile pour ce travail puisque 42 cas se situent sur le continent africain et la majorité de ceux-ci dans la zone sahélienne et soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigéria).

¹ GEIST H., 2005

Localisation des études de cas

Location of Case Studies*

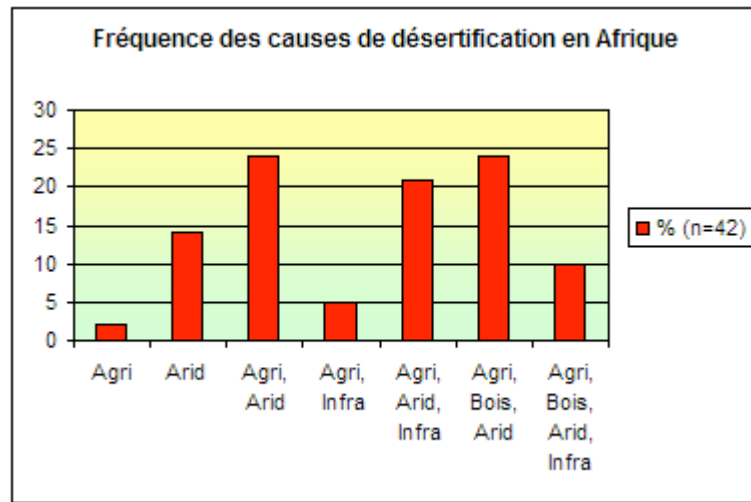


* Hatched areas indicate dryland ecosystems such as dry grassland, shrubland, savanna, steppe and (sub- or semi-) desert.

Source : Geist H, 2005, p.33

Le graphique ci-dessous met en relief les facteurs à l'origine de la désertification retenus dans les 42 études de cas situées en Afrique. L'échelle des études est « sous-nationale »¹ et ne prend pas en compte les études à l'échelle nationale. Il ressort que seuls 3% des études retiennent uniquement un facteur anthropique (les activités agricoles) alors que 14% déduisent que l'augmentation de l'aridité est l'unique cause. Dans 79% des cas, les causes sont multiples avec 29% de causalité à deux facteurs, 45% à trois facteurs et 10% à quatre facteurs.

¹ Surface moyenne des études : 28'000'000 hectares (GEIST H., 2005, p.34)



Agri : activités agricoles ; Arid : augmentation de l'aridité; Infra : extension des infrastructures ; Bois : déboisement. (Données : GEIST H., 2005, p.96)

Il est donc possible de hiérarchiser les différents facteurs au vu des résultats de cette étude. Il ressort que les facteurs activités agricoles et augmentation de l'aridité sont quasiment omniprésents avec 97 et 95% des cas. Viennent ensuite l'extension des infrastructures et le déboisement.

3.1.1. Les causes environnementales

3.1.1.1. Le climat : réchauffement et désertification

Le climat des zones arides, semi-arides et subhumide, est un facteur facilitant la désertification. La végétation et les terres de ces zones sont particulièrement vulnérables à la désertification pour les raisons suivantes :

- a. La période sèche est particulièrement longue, de 5 à 8 mois en moyenne pour le Burkina. La courte saison des pluies ne permet pas à la végétation d'occuper profondément les sols et ainsi de stocker l'eau.
- b. La variabilité inter-annuelle des précipitations est grande. Allant jusqu'à 80% en zone saharienne où les précipitations sont inférieures à 100 mm, elle atteint 30 à 40% en zone semi-aride

(300-400mm)¹. Ainsi des périodes de plusieurs années peuvent être particulièrement sèches entraînant une dégradation voir une disparition de la végétation.

- c. Les pluies brèves et de forte intensité sont un facteur d'érosion des sols surtout dans des terrains en pente. Le sol saturé ne peut pas absorber toute l'eau qui reste en surface et s'évapore.

Il est donc évident qu'un réchauffement du climat dans la région sahélienne favoriserait le processus de désertification. Mais le réchauffement climatique global, s'il est avéré, a des dynamiques entraînant des évolutions variées pouvant aussi se traduire par le refroidissement de certaines zones. Qu'en est-il au Sahel ?

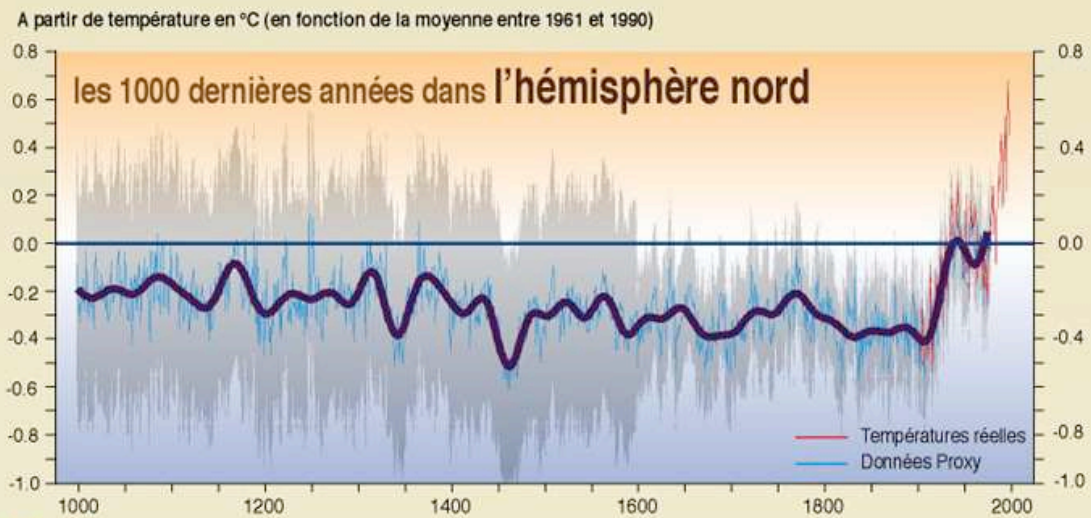
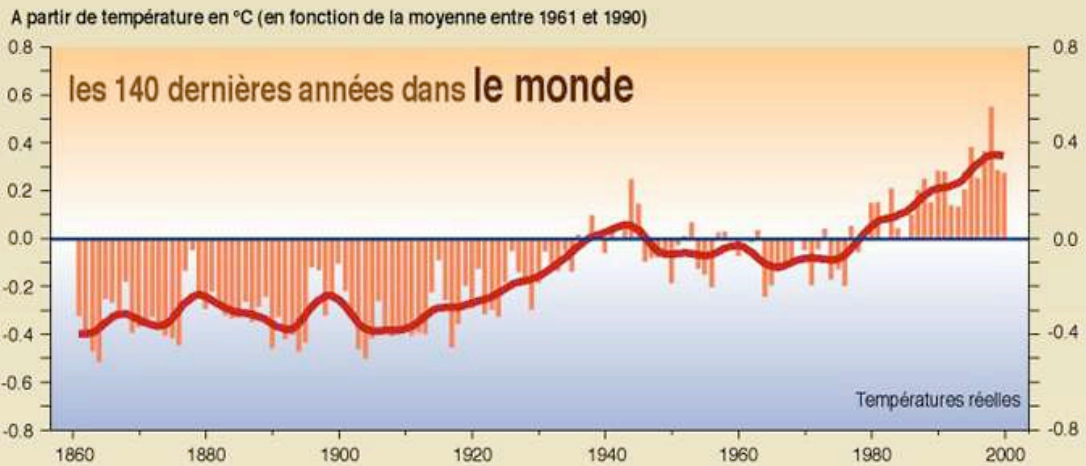
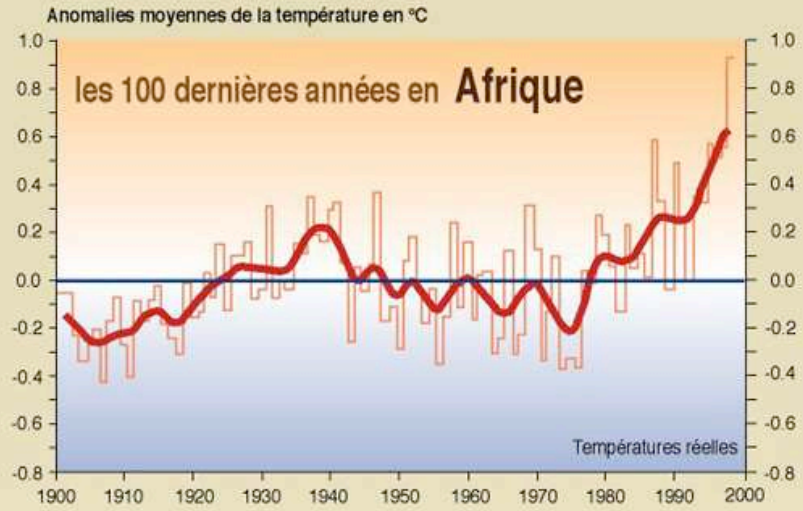
Selon la WMO et le PNUE (2001)², le climat en Afrique s'est réchauffé à une vitesse de 0,5°C par décennie durant le XX^{ème} siècle (voir graphiques ci-dessous). Le réchauffement a été plus important entre 1910 et 1930 et après 1970. Les périodes prises en compte dans les deux premiers graphiques sont trop courtes pour rendre compte d'un changement significatif du climat. Par contre le 3^{ème} graphique qui prend en compte une période de 1000 ans dans l'hémisphère Nord est plus approprié pour parler d'un réel changement climatique. La tendance est claire : la courbe atteint dès le milieu du XX^{ème} siècle des valeurs supérieures à toutes celles enregistrées depuis 1000 ans. De plus, cette tendance semble s'accroître. Selon le PNUE³ les 5 années les plus chaudes enregistrées en Afrique se situent toutes après 1988, les 2 plus chaudes étant 1995 et 1998.

¹ NAHAL I., 2004, p.34

² PNUE, 2000

³ *Ibid.*

Les variations de températures à la surface de la Terre pour...



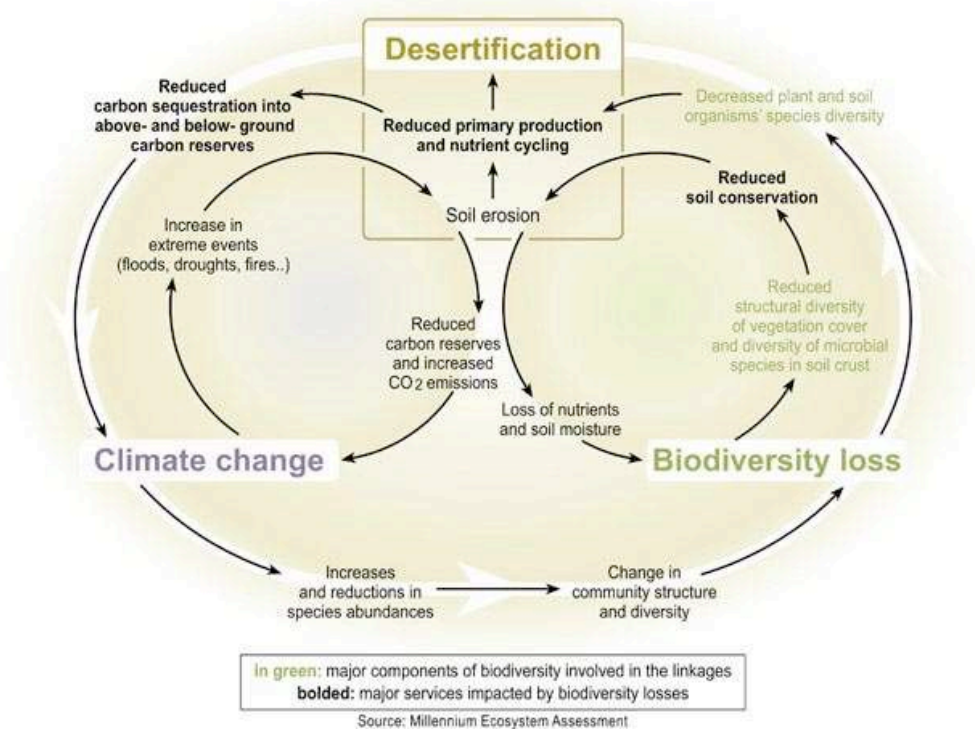
Le réchauffement du climat au Sahel de 1970 à aujourd'hui est donc indéniable au vu des chiffres publiés par la WMO. Si effectivement, ce réchauffement est causé par l'augmentation des gaz à effets de serre émis par l'homme, il risque de prendre des proportions très problématiques avec l'émergence des nouveaux marchés chinois et indiens et des consommations d'énergies fossiles qui vont de pair.

En Afrique, la consommation de carburant est pour l'instant bien en dessous de celle des autres continents. Si la consommation par personne pour l'OCDE est de plus de 12 tonnes par an et celle des Etats-Unis à plus de 20, celle de l'Afrique subsaharienne se situe à environ 0,5 tonnes¹. Seule l'Afrique du Sud a des émissions comparables aux pays européens.

Si les émissions de gaz à effets de serre sont la cause du réchauffement climatique, les pays africains ne seraient que peu responsables de cette évolution. Par contre, ils seraient particulièrement touchés par ses conséquences, dont la principale est la désertification. Le graphique ci-dessous montre le cercle vicieux entre désertification, changement climatique et perte de biodiversité. Le changement climatique provoque une augmentation des événements extrêmes, provoquant l'érosion des sols et donc une perte des réserves de carbone induisant de nouvelles émissions de gaz carbonique qui accentuent le changement climatique.

¹ PNUD, 2001, rapport sur le développement humain

Relations entre désertification, changement climatique global et perte de biodiversité



Les événements extrêmes se sont effectivement multipliés ces dernières années au Sahel. Le dernier en date est les inondations qui ont frappé l'Afrique de l'Ouest au début de la saison des pluies en 2007. Au Burkina Faso, les pluies ont cessé, laissant place prématurément à la saison sèche.

Certaines réserves sont à émettre quant à cette évolution catastrophique. Si un réchauffement climatique a été enregistré en Afrique et au Sahel et que les conséquences sur les populations sont très préoccupantes, l'évolution parallèle de la désertification n'est pas prouvée. Les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 ont fait craindre le pire, mais certaines études, très peu médiatisées, montrent des évolutions positives depuis la fin des années 1980¹.

¹ RASMUSSEN K., FOG B., MADSEN J. E., 2001

3.1.1.1.1. Variabilité climatique, sécheresse et perceptions

Les sécheresses, notamment celles du début des années 70 et 80 ont marqué les esprits et mis la désertification sur le devant de la scène médiatique et politique internationale. Il faut noter que les périodes antérieures, plus humides, dont on ne parle pas, ont eu des impacts sociaux, économiques et environnementaux déterminants pour la région sahélienne. Les causes de la désertification et de ses conséquences socio-économiques peuvent avoir des origines mal perçues et des temporalités multiples.

La période allant de 1944 à 1968, caractérisée par un climat relativement humide a vu se transformer la répartition spatiale des productions agricoles. Considérant cette évolution climatique favorable, les gouvernements des pays sahéliens ont incité les agriculteurs à s'installer et à cultiver plus au Nord, dans des zones utilisées depuis des siècles pour des activités pastorales, repoussant les éleveurs et leurs troupeaux vers les zones plus arides.

Lorsque la période de sécheresse s'est installée dès 1968, les agriculteurs se sont retrouvés avec des récoltes quasiment nulles et les éleveurs ont vu périr grand nombre de leurs animaux faute de nourriture¹. Cette situation a généré des conflits entre les éleveurs désirant retrouver leurs terres et les agriculteurs nouvellement installés, les droits traditionnels n'étant pas respectés par les plans gouvernementaux. Cette crise fut « *interprétée comme une accentuation de la dégradation de l'environnement alors qu'elle n'était en fait que le résultat de décisions politiques* »².

Des variations climatiques extrêmes, mais normales pour cette zone, peuvent donc être interprétées comme la cause de la dégradation de l'environnement et de ses conséquences socio-économiques. Pourtant, c'est bien une mauvaise gestion politique de l'environnement par les hommes qui est à la base de cette catastrophe.

¹ NAHAL I., 2004, p.34

² TERSIGUEL P., 1997, p.20

3.1.1.2. Les sols

La structure des sols des régions arides est fragile. De part le peu d'eau disponible dans le sol et du peu d'apport de matières organiques, la couche fertile est particulièrement fine. En raison du peu de lessivage des sols et de la forte évaporation, il se produit une accumulation des sels qui, en trop grande quantité, rendent les terres improductives. L'irrigation peut provoquer cette salinisation.

Les sols en région aride présentent donc des écosystèmes limités et fragiles notamment face aux activités humaines surtout pendant les périodes sèches. Car l'atteinte à la couverture végétale fragile provoque des phénomènes de dégradation des terres qui mettent longtemps à se régénérer.

Dans les régions semi-arides et sub-humides, les sols sont moins fragiles mais certaines cultures intensives produisent aussi des dégradations pouvant être assimilées à la désertification. L'abandon des jachères et l'utilisation d'engrais et de pesticides sont à la base de ces dégradations.

3.1.2. Les causes anthropiques

3.1.2.1. Croissance démographique et urbanisation

Les causes qui seront développées ci-dessous sont se trouvent amplifiées par la croissance démographique et l'urbanisation. Depuis 50 ans environ, l'urbanisation dans les pays du Sahel est en pleine expansion, accompagnant une augmentation générale de la population. L'accroissement des besoins qui accompagnent ce phénomène crée des pressions sur l'environnement, dans les régions arides plus particulièrement. Par ailleurs, les consommations d'eau, de bois, de carburant et d'électricité, génèrent des pollutions diverses. Cependant, l'impact de l'urbanisation et de la croissance démographique sur l'environnement dépend aussi de la gestion politique, en matière énergétique et environnementale.

3.1.2.2. Intensification des cultures

La croissance démographique provoque une augmentation des surfaces cultivées, entraînant déforestation et donc désertification. Les surfaces venant à manquer, la jachère, permettant une régénération des terres, est progressivement abandonnée. La monoculture est aussi de plus en plus pratiquée alors que la rotation des cultures permet une meilleure régénération. Citons encore le labourage excessif.

La culture du coton en Afrique de l'Ouest pose un problème de désertification à moyen terme. En effet, outre les processus expliqués précédemment (abandon de la jachère, sédentarisation des parcelles, mécanisation des techniques agricoles, etc.), l'utilisation d'engrais et de pesticides pose des problèmes de dégradation des sols. Par ailleurs, cette culture se substitue aux cultures traditionnelles, surtout des céréales, privant les populations de leur autonomie alimentaire et les rendant dépendantes des cours du coton sur le marché mondial.

3.1.2.3. Déboisement et déforestation

L'Afrique de l'Ouest enregistre le taux le plus haut de déforestation en Afrique. Il n'y resterait aujourd'hui qu'environ 15% de la forêt tropicale humide originelle¹. Selon les statistiques de la FAO², on constate, sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, une diminution des superficies forestière de l'ordre -1.53% par an sur la période 1990 à 2000. Cette régression est inférieure au taux de -1.8% calculé entre 1980 et 1989.

Au Burkina Faso, le taux annuel est moindre avec -0.7% entre 1980 et 1990 et -0.2 entre 1990 et 2000³. Ce taux de déboisement, même s'il est en diminution devient très préoccupant quand on le compare aux densités démographiques. Pour le Burkina Faso, en 1980, le ratio forêt par habitant (ha) était de 0.7. En 2000, il n'est que de 0.4 ha par habitant.

¹ BAD, 2006, p.12

² PNUF, source Internet : <http://www.unep.org/GEO/geo3/french/185.htm>

³ BAD, 2006, p.61

Les causes de cette diminution des zones boisées, constituées au Burkina par des savanes arbustives et arborées, sont principalement anthropiques même si les sécheresses peuvent conduire à une détérioration des espèces ligneuses¹. Le PNUE retient les causes anthropiques suivantes : la demande de bois-énergie et dans une moindre mesure, la pratique des feux de brousse.

3.1.2.4. La demande en bois-énergie ou bois de chauffe

La demande en bois-énergie pour l'ensemble du pays est estimée à 5 millions de tonnes par an et est en constante progression. Elle est largement supérieure à la production annuelle de bois². Le bois et la biomasse restent la base énergétique du pays. En 2000, 91% de la population utilisent ces énergies traditionnelles³, 8% consomment des hydrocarbures et seulement 1% a accès à l'électricité⁴. Cette consommation de bois d'une population en forte augmentation a des répercussions catastrophiques sur la végétation, surtout aux abords des grandes villes. Les énergies alternatives comme le gaz ou le photovoltaïque permettraient de réduire cette consommation.

La consommation des énergies traditionnelles est liée à la pauvreté des ménages et l'évolution de celle-ci dépendra du développement socio-économique des populations. En effet, le revenu des ménages détermine leur choix énergétique. Pourtant, le prix du gaz butane n'est, à long terme, guère plus élevé que celui du bois de chauffe qui est en augmentation. Le problème est que le prix d'achat d'une bonbonne nécessite un investissement conséquent⁵. Sachant que les revenus de la plupart des ménagères arrivent au jour le jour, il leur est difficile, pour ne pas dire impossible, de faire cet investissement. Sur ce point, une politique appropriée visant à faire accéder la population au gaz permettrait de réduire la consommation de bois et donc la déforestation.

¹ « Les années successives de sécheresse ont provoqué une forte mortalité des espèces ligneuses, notamment au Nord du Burkina Faso » source : MECV, 2002, p.81

² CSNU/BF, 2000, p.25

³ Les énergies traditionnelles englobent le bois, le charbon et les résidus agricoles.

⁴ LEJEAL F., 2002, p.265

⁵ Il faut compter environ 30'000 frs FCFA (~ 75 Frs) pour une bonbonne et un brûleur. La recharge coûte ensuite environ 4'000 FCFA (~ 10 Frs).

3.1.2.5. Le surpâturage

Le surpâturage est souvent considéré comme un facteur important de désertification. Dans l'ouvrage de Geist¹, il est présent dans 76% des études de la désertification portant sur l'Afrique.

La pâture d'un nombre excessif d'animaux entraîne une détérioration du fin couvert végétal, favorisant l'érosion éolienne et hydrique des sols. Les sols tassés sont plus imperméables, l'eau ruisselle et s'évapore au lieu de remplir les nappes phréatiques. Par ailleurs, l'extension des cultures dans les zones sèches réduit les espaces pastoraux et augmente donc la pression sur les sols.

Différentes mesures sont prises pour lutter contre ce phénomène : définir des chemins de passage (notamment autour des points d'eau qui sont les zones les plus dégradées), clôturer les zones de pâtures pour empêcher la divagation des bêtes.

Ce facteur de désertification est amplifié par l'augmentation de la population et, contrairement au discours mettant en relation pauvreté et dégradation, la hausse des revenus des populations.

3.2. Histoire de la désertification

La désertification n'est pas un phénomène récent. Depuis que les hommes ont occupé des zones sèches, il y a eu des processus transformant des terres alors fertiles en terres dégradées et improductives.

Voici un exemple qui a marqué l'histoire des civilisations anciennes² : le Croissant fertile, plaine alluviale du Tigre et de l'Euphrate et ancienne Mésopotamie, aujourd'hui territoire irakien, faisait vivre plus de 20 millions d'habitants. Ces terres irrigables sont aujourd'hui pratiquement abandonnées tant les rendements sont devenus faibles. « 20 à 30 % des terres irrigables de l'Irak sont en fait

¹ GEIST H., 2005, p.97

² Exemples cités dans THOMAS D., MIDDLETON N., 1994, p. 17-27

inutilisables »¹. En basse Mésopotamie, les terres ont été défrichées, des canaux ont été creusés et ont servi à l'irrigation. Un processus de salinisation progressive des terres est à l'origine de la perte de fertilité. La culture du blé fut progressivement abandonnée au profit de l'orge, plus résistant. Puis les rendements chutèrent, provoquant l'abandon des cités sumériennes (Ourouk, Our).² Cet exemple est une illustration de la chute d'une civilisation causée par la dégradation des terres induite par l'activité humaine.

De nombreux autres exemples peuvent être mentionnés. Ainsi, la dégradation des terres aux alentours du lac Patzcuaro au Mexique ou plus au sud, l'érosion de la vallée de Tehuacan, les hauts-plateaux du Nord de la Chine, l'Afrique du Nord. Autant de greniers transformés en déserts.

Le cas de la formation du Sahara est un cas à part où le facteur climatique est au centre du processus. Selon Geist³, le Sahara se serait rapidement transformé, il y a 5500 ans. La végétation était alors celle d'une savane où vivaient hommes et animaux. Ce serait un subtil changement dans l'orbite de la terre, transformant la distribution de la radiation solaire, qui expliquerait la formation du désert que nous connaissons actuellement.

Ces différents exemples montrent que la désertification n'est de loin pas un phénomène nouveau.

3.3. La désertification au Sahel

L'arrivée des Européens et leur demande en matières premières ont eu un effet indiscutable sur l'environnement sahélien. L'exploitation accrue de l'*acacia tortilis* (voir photo ci-dessous) qui en est résultée, a eu un impact dommageable⁴. Un autre acacia, l'*acacia sénégale* (voir photo ci-dessous), fut largement exploité depuis le

¹ GRAINGER A., 1983, p.46

² *Ibid.*

³ GEIST H., 2005, p.4

⁴ *Ibid*

15^{ème} siècle en Mauritanie pour répondre à la demande des Hollandais en gomme arabique avec des effets non moins fâcheux pour l'environnement.

Les conséquences néfastes de la présence européenne sont nombreuses, telle l'arrivée des armes à feu (provoquant une forte diminution du nombre d'animaux sauvages) et des nouveaux moyens de transport.

Acacia tortilis* et *Acacia sénégale

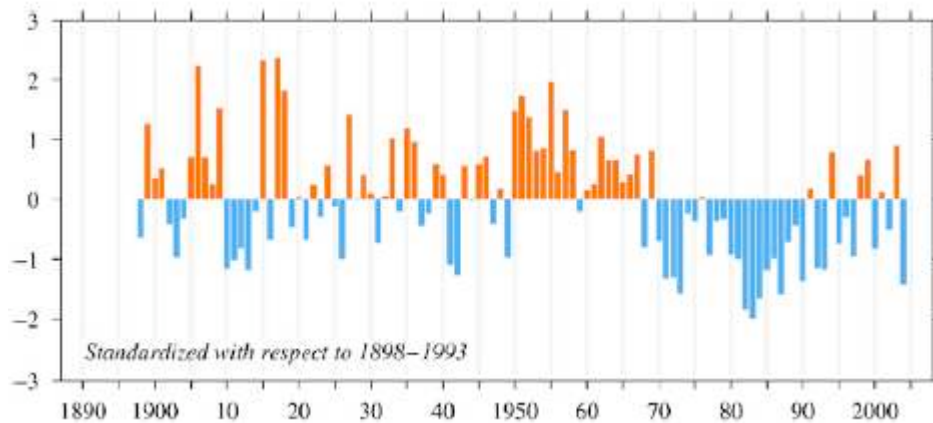


Source : <http://www.tree-nation.com>

Les périodes de sécheresse enregistrées dans le Sahel depuis le 17^{ème} siècle ont été nombreuses : dans les années 1640, de 1660 à 1670, de 1710 à 1750, de 1770 à 1780, plus tard de 1910 à 1916 puis de 1944 à 1948¹. Ces périodes particulièrement sèches ont été suivies de famines. Pourtant, deux nouvelles périodes de sécheresse, de 1968 à 1973 puis au début des années 1980, vont marquer le début de l'histoire politique internationale de la désertification. Ces sécheresses sont-elles exceptionnelles ? Regardons de plus près l'évolution des précipitations au cours du 20^{ème} siècle.

¹ TSCHAKERT P., 2007, p.383

Précipitations standardisées au Sahel pour la période 1889-2004



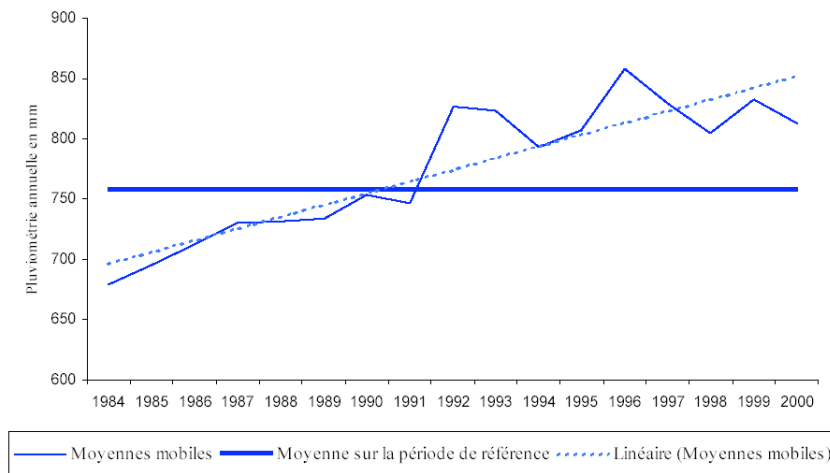
Standardized JJASO mean rainfall for the Sahel, 1898–2004.

Source: Joint Institute for the Study of the Atmosphere and the Ocean. University of Washington and NOAA. http://www.jisao.washington.edu/data_sets/sahel/

Le graphique ci-dessus relatant les précipitations dans le Sahel depuis 1890 nous montre les fortes variations inter-annuelles des précipitations. L'on remarque aussi qu'effectivement, la période allant de la fin des années soixante jusqu'à la fin des années quatre-vingt fut une succession d'années particulièrement sèches, la plus longue depuis le début du siècle.

Pour ce qui est du Burkina Faso, on observe un déplacement des isohyètes vers le sud depuis la fin des années 1960. Cependant, l'évolution de 1991 à 2000 met en évidence une remontée des isohyètes vers le nord. Le graphique ci-dessous atteste de l'augmentation des précipitations au cours de la période 1984-2002 à l'Ouest du pays.

Evolution de la pluviométrie annuelle dans le Mouhoun (Ouest du Burkina Faso) entre 1984 et 2002¹



Source : Relevés de la station météorologique de Dédougou

En résumé, durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle, il y a eu un réchauffement et une baisse générale des précipitations, bien que la dernière décennie ait freiné la tendance. Cependant, cette évolution ne peut pas être considérée comme quelque chose de nouveau et d'exceptionnel. Nous avons vu précédemment que des périodes de sécheresse se sont produites à plusieurs reprises depuis des siècles voir des millénaires. D'autre part, la tendance actuelle, comme le montre le graphique des précipitations pour le Mouhoun, est positive pour cette région.

L'opinion publique perçoit la désertification en Afrique de l'Ouest comme un phénomène récent ayant la dynamique d'un désert qui avance. Cette vision des choses s'explique par le fait qu'elle a été diffusée dans les années 70 et 80², après les sécheresses qui ont provoqué des dégâts spectaculaires. Depuis les années 1990, la mise en avant de la problématique du réchauffement climatique dans les médias la renforce encore.

Cette image de dunes de sables envahissant tout sur leur passage est sans doute correcte dans certains cas mais ne reflète nullement la réalité de sahélienne.

¹ HAUCHART V., 2005

² France Gall, chanteuse populaire française des années 1980 chantait dans la chanson d'Azima : « *Et le désert avance, Plus personne n'y croit, C'est notre déchéance, L'impossible combat, Quand le désert avance,...* ». La vidéo clip de la chanson illustre bien la vision des dunes qui avalent tout. Source du clip : <http://www.youtube.com/v/ojoJ63a-3Lw&rel=1>

Thomas et Middleton expliquent comment plusieurs études n'ont pas pu vérifier l'avancée du désert au Soudan de 1962 à 1984, une période pourtant particulièrement sèche si l'on se réfère au graphique des précipitations au Sahel :

« None of these studies verified the creation of long-lasting desert-like conditions in Sudan during the 1962-84 period on the scale proposed by other authors. No major shifts in the northern limit to cultivation were identified, no major changes in the position of sand dune fields, and no trend in the creation or growth of denuded patches surrounding 103 villages and water holes examined over the period 1961-83. »¹

3.4. La désertification sur la scène politique internationale

Plusieurs éléments nouveaux ont été déterminants pour expliquer l'apparition de la désertification en tant que problème d'envergure internationale. Le plus important fut sans doute la médiatisation internationale de l'événement retransmis pour la première fois à la télévision. On peut en effet imputer à la grande sécheresse de 1968 à 1973 le premier traitement médiatique d'un tel problème.

L'événement était certes de taille. On estime à 3 millions le nombre d'êtres humains ayant eu besoin d'une aide alimentaire de secours en 1970, uniquement dans les six pays sahéliens de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad)². Les animaux furent les premiers à périr du manque de nourriture, puis ce furent les hommes qui succombèrent à la famine. Les estimations vont de 100'000 à 250'000 victimes selon les sources³.

¹ THOMAS D., MIDDLETON N., 1994, p. 62

² THOMAS D., MIDDLETON N., 1994, p. 27

³ JAUBERT R., 1997, p. 32

Les images insoutenables des hommes et des animaux squelettiques à l'article de la mort dans un paysage fait de sols desséchés et craquelés réveillèrent les consciences occidentales.

De plus, les pays touchés n'étaient indépendants que depuis une dizaine d'années à peine. L'opinion publique eue l'impression que ces jeunes pays étaient abandonnés à eux-mêmes et que leurs gouvernements n'avaient pas les moyens de répondre à un phénomène de cette ampleur.

3.4.1. La Conférence des Nations Unies sur la Désertification

C'est dans ce contexte que les Nations Unies ont lancé le processus conduisant au premier grand rendez-vous international sur la désertification : la Conférence des Nations Unies sur la Désertification (CNUD), tenue en 1977 à Nairobi au Kenya. La sécheresse est alors terminée et perçue comme un phénomène exceptionnel. La conférence, créée suite à une catastrophe humanitaire met alors davantage l'accent sur les questions environnementales que sociales et politiques. Les gouvernements des pays touchés préfèrent laisser de côté le débat sur les responsabilités politiques des famines¹.

Les 3 axes principaux de la conférence sont² :

1. L'étude des risques de désertification
2. La recherche de solutions permettant d'enrayer la dégradation des ressources
3. La mise en place d'un programme international de lutte contre la désertification

Les principaux acteurs de la CNUD se basent sur certaines croyances, certaines visions du monde qui ont nourri le discours international et sur lesquels s'est construit les plans d'actions de lutte contre la désertification. Le premier aspect de ce discours est que les populations touchées, principalement pauvres, sont

¹ *Ibid*, p. 33

² JAUBERT R., 1997, p.33

incapables de répondre à un problème d'une telle ampleur. De plus, leur situation précaire est une menace supplémentaire pour l'environnement. Le second aspect est la croyance alors partagée selon laquelle les connaissances et moyens techniques pour combattre la désertification étaient disponibles. Il suffisait alors de mobiliser les bailleurs de fonds afin de résoudre le problème. La CNUD fixe un plan d'action sur 20 ans, avec un budget estimé à 4,5 milliards de dollars par ans¹.

La désertification apparaît unanimement comme un problème environnemental majeur appelant une mobilisation internationale. Le premier objectif de la CNUD, l'étude des risques, n'en est qu'à ses balbutiements. Des cartes des zones à risque à l'échelle mondiale sont élaborées par les Nations Unies (voir carte ci-dessous).

La carte des risques de désertification de la CNUD (1977)



Figure 4.1 The 1977 UNCOD desertification hazard map

Source : Thomas and Middleton, 1994

Les zones à risque à l'échelle de la planète offrent matière à discussion ainsi que le nombre de personnes touchées. 20 % de la population mondiale et 35 % des terres pour les zones à risque sont les chiffres avancés par l'ONU². Ces résultats sont approximatifs et ne donnent pas d'indications sur la diversité des processus locaux. Cela est imputable à une absence de définition stricte de la désertification. Même si une définition officielle est donnée pour la CNUD, elle sera transformée à plusieurs

¹ JAUBERT R., 1997, p. 33

² UNEP DC/PAC, 1987, p.1

reprises par les Nations Unies et bien d'autres seront avancées dans la littérature. La définition adoptée en 1977 fut la suivante :

« La désertification est la diminution ou la destruction du potentiel biologique de la terre et peut conduire finalement à l'apparition de conditions désertiques. Elle est un des aspects de la dégradation généralisée des écosystèmes, et réduit ou détruit le potentiel biologique, c'est à dire la production végétale et animale destinée à de multiples usages au moment même ou un accroissement de la productivité est nécessaire pour satisfaire les besoins de populations grandissantes aspirant au développement. »

Deux aspects sont mis en avant, le processus physique de dégradation des terres et l'entrave au développement des populations. Mais cette longue et large définition donne peu d'informations sur les causes et les zones à prendre en considération. Le PNUE a dû travailler avec très peu de données, insuffisamment pour diriger précisément les Plans d'Actions.

Les recommandations générales invitent les gouvernements à mettre en place des mécanismes nationaux afin de surveiller l'avancée de la désertification et d'élaborer des Plans d'Action Nationaux (PAN). La coopération entre les gouvernements est recommandée en s'appuyant sur les organismes onusiens¹.

Les objectifs de la CNUD sont ambitieux et les années suivant cette Conférence vont révéler l'inefficacité des mesures prises. Cinq ans plus tard, seuls cinq pays ont élaboré un PAN (le Burundi, la Gambie, la Mauritanie, le Pérou et les Etats-Unis). Au Sahel, seuls deux pays ont mis sur pied un centre de recherche : le Mali (Institut du Sahel) et le Niger (Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie).

Le PNUE n'a publié que très peu de données afin de documenter le sujet². Afin d'en récolter davantage, il demande aux gouvernements concernés de répondre à un questionnaire concernant l'état de la désertification dans leur pays³. Les pays en question manquent eux-même de données, ayant insuffisamment de projets en

¹ GRAINGER A., 1983, p.53

² *Ibid*, p.58

³ THOMAS D., MIDDLETON N., 1994, p. 52

place sur le terrain. Par conséquent, Le PNUE décide d'envoyer des experts qui, eux-même, ne peuvent que constater les difficultés. Sans les données nécessaires, seuls des estimations pouvaient être avancées. Les gouvernements fournirent des résultats surestimés afin d'obtenir les projets et leur financement.

Les données récoltées se sont avérées inutilisables et le PNUE s'en est tenu aux estimations de ses consultants. Les deux consultants ne s'étaient pas mis d'accord sur les zones à prendre en compte et produisirent à des résultats différents ; 3271 millions pour Dregne et 2001 millions d'hectares pour Mabbutt. Ces différences illustrent les conséquences fâcheuses d'une définition floue de la désertification. Par ailleurs, ces estimations ne reposent pas sur des données « dures » mais sur des études ponctuelles généralisées à toute la surface du globe. Cette approche peut être sérieusement remise en cause¹.

Finalement, les estimations de 1977 sont retenues, 900 millions de personnes seraient touchées. Mais pourquoi ces chiffres sont-ils avancés malgré les incertitudes sur la question ? Stratégiquement plus intéressants pour récolter des fonds ?

Avant l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement le Développement (CNUED), il convient de trouver des arguments de taille pour convaincre les pays « riches » de débloquer des fonds. Selon Ronald Jaubert :

« La mobilisation des ressources est d'autant moins évidente que les principaux bailleurs tendent à réduire leur contribution en matière d'aide au développement. De plus, les préoccupations environnementales génèrent de nouveaux besoins. A la différence des changements climatiques et de la réduction de la biodiversité, la désertification ne constitue pas une menace ou un enjeu économique majeur pour les pays industrialisés. L'argument démographique renvoie à la menace d'une explosion des flux migratoires qui est une des craintes des pays du Nord. »²

¹ JAUBERT R., 1997, p.35 ; THOMAS D., MIDDLETON N., 1994, p. 56

² JAUBERT R., 1997, p.37

En effet, l'argument démographique est de taille. La Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge estimaient en 2003 le nombre de migrants environnementaux à 25 millions. Ils fuient les catastrophes naturelles : les inondations, les sécheresses et la désertification. Ils forment la plus grande catégorie de migrants¹. La LCD permettrait de réduire ces migrations. Les fonds engagés auraient donc une utilité directe pour les pays occidentaux qui plus que jamais mettent la politique de migration dans leurs priorités.

Sur le terrain, les résultats sont très maigres et plusieurs auteurs se sont penchés sur les raisons de ce triste constat d'échec des politiques de LCD environ 15 ans après la Conférence de Nairobi. Les causes de cet échec sont très variées étant donné la multiplicité des acteurs et des situations environnementales, sociales et économiques qui caractérisent les différents projets. Nahal expose les raisons de cet échec, en résumant les conclusions des forums régionaux et internationaux organisés par le PNUE² jusqu'en 1991 :

- *« Les agences de financement et d'exécution aussi bien nationales qu'internationales, n'ont pas donné la priorité aux programmes de lutte contre la désertification. »*
- *« Les pays en développement touchés par la désertification n'ont pas été capables d'exécuter leur plan national de LCD faute de financement extérieur suffisant et d'assistance technique adaptée à leurs besoins. »*
- *« Les populations directement touchées par la désertification n'ont pas été associées à la planification et à l'exécution des programmes de LCD. »*
- *« Les programmes de lutte contre la désertification n'ont pas été complètement intégrés dans les programmes de développement socioéconomiques et ont été seulement considérés comme des mesures de réhabilitation des terres désertifiées. »*³

Il ressort de ces conclusions que la LCD ne fut durant cette première période pas une priorité tant pour les bailleurs de fonds que pour les pays sahétiens concernés. Les plans de LCD ne furent pas suffisamment intégrés dans les politiques

¹ LEIGHTON M., 2006, p.43

² UNEP, 1991

³ NAHAL I., 2004, p.140

économiques et sociales, étant considérés comme de simples mesures environnementales de « *réhabilitation des terres désertifiées* ». L'approche fut technique ne tenant pas compte des interactions entre les populations et leur milieu et n'intégrant pas celles-ci dans les projets et programmes.

3.4.2. De Rio à la Convention Internationale de lutte contre la Désertification

En 1992, est organisée la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio de Janeiro. La question de la désertification y sera remise au goût du jour. Le plan d'action pour combattre la désertification était arrivé dans une impasse de part le manque d'intérêt de la communauté internationale, même si la sécheresse de 1983 à 1984 l'avait momentanément réveillée. Par ailleurs, la LCD était freinée par les conflits entre institutions et les difficultés à récolter des fonds¹. Il devenait impératif de trouver un cadre international plus élevé afin de lever les fonds nécessaires à la LCD.

Les pays africains se rendirent à Rio en ayant cet objectif. Mais les négociations pour aboutir à la Convention internationale de lutte Contre la Désertification (CCD) ne furent pas aisées. Lors de la CNUED, la question de la nécessité d'une telle convention fut débattue. Les pays africains voulaient « leur convention »². Les Etats-Unis et l'Union Européenne ont opposé de la résistance, doutant de la validité d'une convention internationale pour une question qui ne serait qu'une addition de problèmes locaux. Les pays du Nord mettaient la priorité sur les deux autres conventions (changements climatiques et diversité biologique) qui les touchaient plus directement.

La raison ayant poussé le 77 pays présents à Rio à accepter la mise en place d'une convention sur la désertification fut la pression des Etats africains qui firent savoir qu'ils n'approuveraient aucun document issu de la Conférence si celle-ci n'allait pas

¹ NAJAM A., 2006, p.61

² *Ibid.*,p.62

dans le sens d'une convention sur la désertification¹. Les pays du Nord se plient, craignant la défection des pays africains qui aurait remis en cause les autres traités.

Ces négociations créèrent des tensions entre pays du Nord et pays du Sud ainsi qu'entre les pays du Sud eux-mêmes. L'élément nouveau de cette convention est qu'elle a été encouragée par les pays africains et que les pays du Nord y ont opposé de la résistance. Cette nouvelle donne pose certaines questions quant aux effets de ces divergences, sachant que les pays du Nord « tirent les ficelles » du financement. Etant donné que l'insuffisante et irrégulière mobilisation des fonds furent les grands problèmes rencontrés par le premier plan d'action, un blocage des pays du Nord réduirait les effets de cette convention à néant.

La Convention Internationale de lutte Contre Désertification (CCD) voit le jour en 1994 et est aujourd'hui signée par plus de 190 pays. Qu'apporte-t-elle de nouveau à la lutte contre la désertification ?

De nouvelles conditionnalités suivant les principes du DD ont été ajoutées. Deux aspects sont essentiels : (1) Les projets qui seront financés doivent intégrer des objectifs environnementaux mais aussi économiques, et sociaux. (2) Les projets doivent impliquer la société civile dans la planification et l'exécution de ceux-ci.

L'objectif est de se distancer de l'approche technique utilisée jusque là et qui s'est avérée inefficace. Si auparavant, on combattait l'avancée du désert par des projets à grande échelle appuyés par d'importants moyens techniques importés, la nouvelle approche consiste à aider les communautés des régions arides à se développer tout en préservant, voir en réhabilitant, un environnement naturel dégradé.

L'échelle est réduite, mise au niveau des communautés locales (« community based development »). Cette approche est construite sur le discours du « développement durable », paradigme théorique de la CCD et des conventions de Rio.

¹ *Ibid.*, p.63

Comparaison des deux générations de LCD:

Un projet issu des premiers programmes d'action est la « ceinture verte ». Une sorte de barrière naturelle pour stopper l'avancée du désert. Ce genre de projet de grande envergure découle de la logique évoquée précédemment. Son objectif principal est d'empêcher un processus naturel (qui par ailleurs n'est pas clairement compris) par des moyens techniques lourds. L'aspect développement socio-économique est secondaire. Les populations bénéficieront dans le meilleur des cas de ce projet à moyen ou long terme.

Un projet représentatif de la nouvelle génération « labellisée » DD est la micro-irrigation. L'aspect développement socio-économique accompagne ici l'objectif environnemental dès le début des opérations. Une communauté est équipée d'une petite pompe à moteur grâce à laquelle elle peut irriguer et cultiver ses terres. Les bénéfices pour la population sont rapides (même si la répartition des revenus pose problème) et permettent de réhabiliter des terres sèches. Le processus de dégradation est inversé et la communauté diversifie ses sources de revenus. Ce genre de projets voit le jour aux abords des barrages du Burkina Faso.

Si l'échec des premiers plans de LCD est dû au manque d'implication des populations, on peut s'attendre à plus de réussite avec la CCD. Mais l'implication des populations est difficile à réaliser car ses modalités ne sont pas clairement arrêtées. Il appartient aux ONG travaillant avec la société civile de les mettre en oeuvre. Or, on sait que celles-ci ont des objectifs divers, ne reflétant pas forcément les aspirations des populations. De plus, comme le relève Jaubert :

« La référence à la participation des populations et à l'action des ONG apparaît plus comme une déclaration stratégique destinée aux bailleurs de fonds que comme l'expression d'une redéfinition des méthodes d'évaluation des phénomènes de dégradation et des processus de définition des objectifs du programme d'actions. »¹

¹ JAUBERT R., 1997, p.40

3.4.3. La Convention internationale de lutte Contre la Désertification (CCD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Depuis le début de cette décennie, les politiques de DD qui sont menées dans les pays du Sud sont influencées par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)¹. Parmi les OMD figure la réduction de la pauvreté (objectif 1) et l'assurance d'un environnement durable (objectif 7)². Ces deux aspects sont les piliers centraux de la CCD. La convention semble donc être un instrument privilégié pour atteindre les OMD. Elle est reconnue par les Nations Unies comme étant « *one of the tools for poverty eradication* »³. Outre les 2 autres conventions de Rio, une multitude d'autres traités font partie des outils employés pour atteindre les OMD.

Bien que la CCD aie comme objectif la réduction de la pauvreté, elle est encore perçue comme un outil strictement environnemental. De ce fait, elle a donc de la peine à intégrer les outils stratégiques qui mobilisent les bailleurs de fonds tel que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ou les Documents Stratégiques pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)⁴. On a donc assisté ces dernières années à une réduction des investissements dans l'agriculture et les ressources naturelles au profit de l'éducation et de la santé⁵.

L'abandon de ce secteur vital à des conséquences gravissimes pour la survie des populations du Sud. Les crises causées par l'augmentation du prix des denrées alimentaires, qui se multiplient actuellement un peu partout dans les pays du Sud⁶ (Haïti, Sénégal, Egypte, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, et.) sont en train de faire revenir les investissements des agences internationales dans le secteur agricole. La BM, dans son *Rapport sur le Développement Humain 2007* constate l'abandon du

¹ Les OMD se composent de 8 objectifs sur lesquels se sont mis d'accord les pays membres des Nations Unies. Le principal est de réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour d'ici à 2015.

² ONU, source : <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>

³ JOHNSON P., MAYRAND K., PAQUIN M., 2006, p.3

⁴ *Ibid*, p.4

⁵ Global Mechanism, 2008

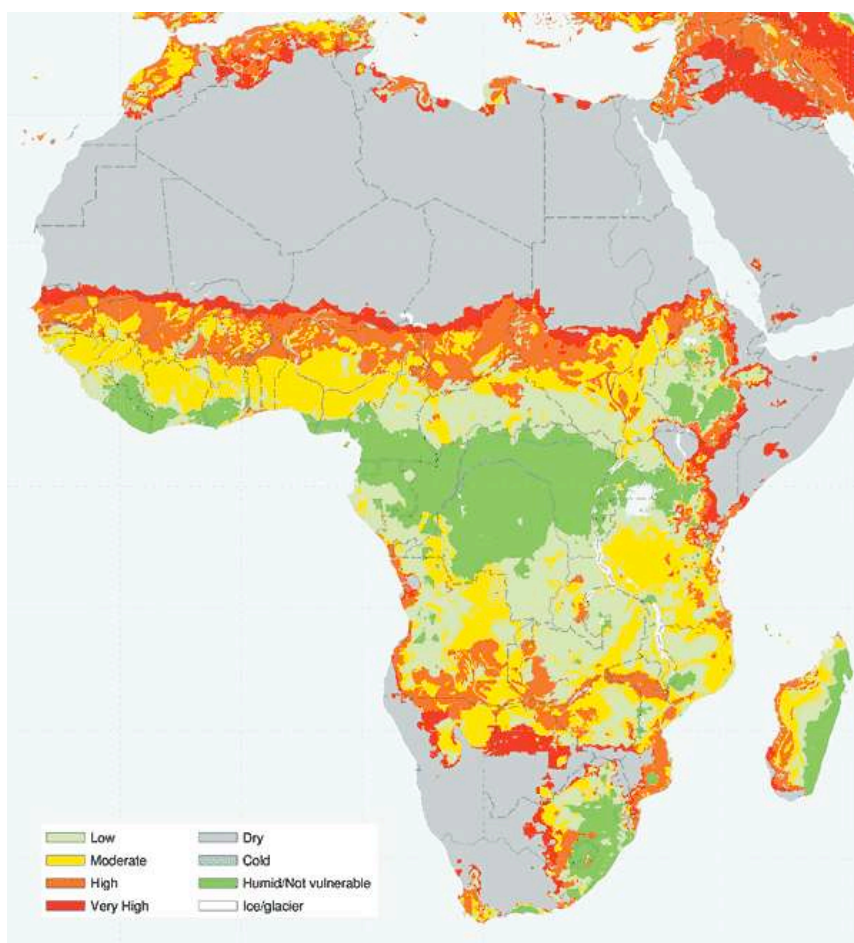
⁶ Le Burkina Faso a subi une hausse du prix des denrées alimentaires allant de 10 à 65% durant le mois de janvier 2008. Des émeutes sans précédent s'en prenant aux bâtiments de l'Etat ont éclatées, principalement à Bobo-Dioulasso mais aussi à Ouagadougou et à Koudougou.

secteur agricole depuis une vingtaine d'année. Elle envisage d'investire au plus vite dans ce secteur. Sachant que la Banque Mondiale est le fer de lance des Bailleurs de fonds, ce retour des financements pourrait d'être bénéfique à l'application de la CCD sur le terrain.

Si les approches du problème et les discours ont évolués, laissant espérer plus de succès pour les PAN/LCD dans le futur, la connaissance globale des processus de désertification n'a quant à elle pas beaucoup progressé. Il est regrettable que les études n'allant pas dans le sens du discours alarmiste dominant ne soient pas prises en compte.

Les nouvelles technologies comme la télédétection ou les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) permettent de mieux représenter l'état du terrain à grande échelle (comme nous le montre la carte ci-dessous) et localement (voir les cartes du point 4.5.2.). Ces moyens modernes ne peuvent cependant point appréhender les divers contextes locaux, les dynamiques socio-économiques et politiques, qui entrent en compte dans la LCD et qui nécessitent une connaissance approfondie du terrain.

Risque de désertification en Afrique selon le PNUE



“Desertification vulnerability map of Africa locates the 46 per cent of the area at risk, of which 55 per cent is at high or very high risk”

Source : www.unep.org

4. ZONE D'ETUDE : LE BURKINA FASO



Carte du Burkina Faso



Base 802456 (A01009) 3-96

Source : C.I.A., www.lib.utexas.edu/maps/burkina_faso.html

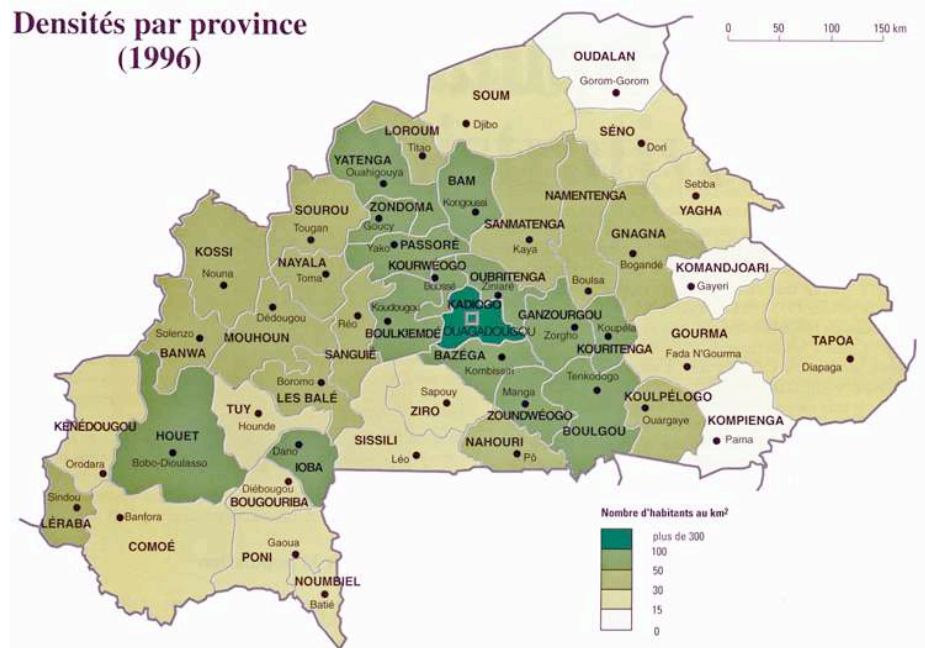
4.1. Contexte général

Le Burkina Faso se situe en Afrique de l'Ouest Entre 9°20' et 15° de latitude Nord et entre 5°30' de longitude Ouest et 2°30' de longitude Est. Sa superficie est de 274'000 km² (environ la moitié du territoire français). Pays enclavé, il fait frontière avec le Mali et le Niger au nord, La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au sud. Les frontières du pays sont l'héritage de la période coloniale. Appelé Haute-Volta jusqu'en 1983, le pays est rebaptisé Burkina Faso (pays des hommes intègres) par le gouvernement révolutionnaire de Thomas Sankara.

La capitale est Ouagadougou avec une population d'environ 1'200'000 habitants¹. Bobo-Dioulasso, ancienne capitale reste aujourd'hui un centre culturel et économique et compte environ 500'000 habitants². Viennent ensuite des villes nettement plus petites comme Koudougou (82'000 hab.), Banfora (72'000 hab.) et Ouahigouya (70'000 hab.). La distribution de la population est hétérogène, variant de 6 à 300 hab/km² selon les provinces (voir carte ci-dessous). Le plateau central (plateau Mossi) est la zone la plus peuplée, particulièrement la province du Kadiogo où se situe la capitale Ouagadougou. La deuxième région la plus peuplée est la province de Houet qui abrite Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du pays.

¹ Recensement 2006, source : <http://gazetteer.de>

² *Ibid.*



Source : Africa Atlases, 2001

Le Burkina Faso comptait plus de 13 millions d’habitants en 2006, donc une densité d’environ 50 hab/km². La population est issue de plus de 60 ethnies différentes. Les Mossis, situés au centre du pays, constitue l’ethnie majoritaire avec 53% de la population. Viennent ensuite les Peuls (~8%), les Gourmantchés (~7%), les Gourounsis (~6%), les Sénoufos (~2%), les Samos (~2%), les Bobos (~2%), etc.¹ Ces divers peuples parlent leurs propres langues. La langue officielle est restée le français bien qu’elle ne soit comprise que par environ 20 % de la population.

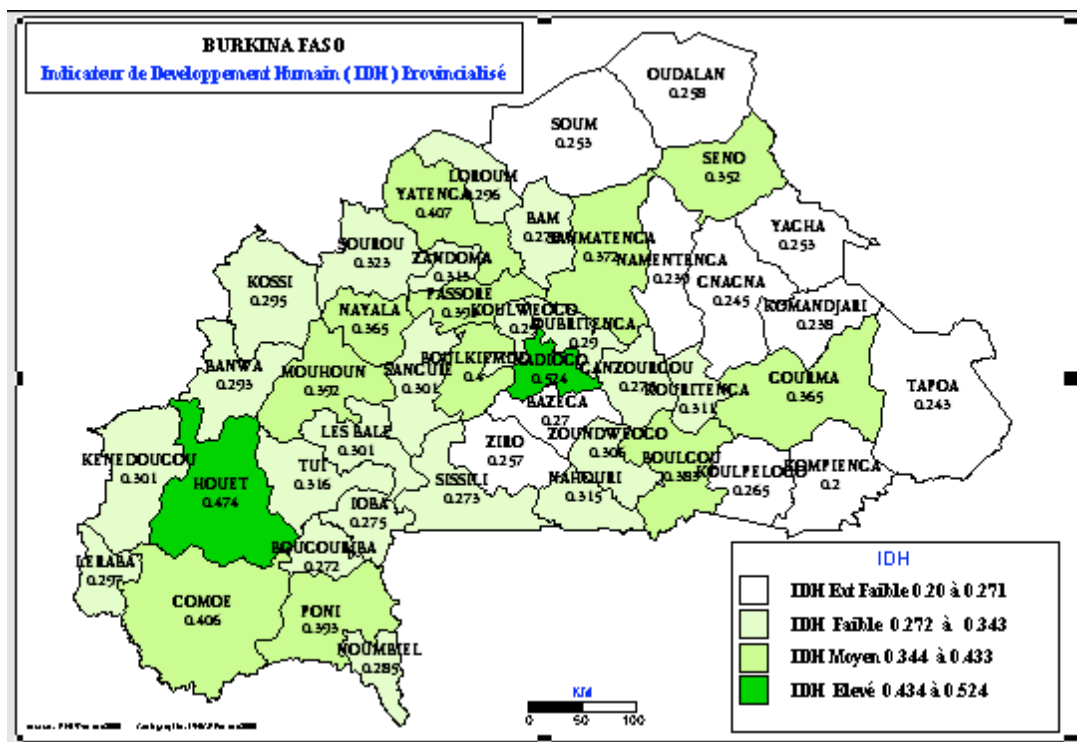
La religion est omniprésente au « pays des hommes intègres ». L’Islam a pris de l’ampleur et est devenu la religion majoritaire (60%). Environ 15% est animiste et 20% est chrétien. Les églises protestantes évangéliques connaissent actuellement un succès grandissant, comme dans toute l’Afrique de l’Ouest.

¹ Africa Atlases, 2001

4.2. Population

4.2.1. Situation sociale

Le pays est l'un des plus pauvres du monde (174^{ème} sur 177 selon l'IDH du PNUD en 2006). Les populations rurales sont dans une situation particulièrement précaire. 51% des ménages y sont considérés comme pauvres contre 16% en ville¹. La carte de l'IDH par province (voir-ci-dessous) met en évidence ces différences entre provinces urbaines et rurales, entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Les provinces du Nord sont plus pauvres, ce qui s'explique en partie par le climat qui y est nettement plus aride. Celles de l'Ouest semblent mieux loties que celles de l'Est. Cette situation s'explique par la proximité de la Côte d'Ivoire et de l'axe routier et ferroviaire reliant Ouagadougou à Abidjan (en passant par Bobo-Dioulasso) qui permet à cette région d'écouler ses produits.



Source : PNUD/mars 2000-Cartographie UNICEF/mars 2000

¹ MECV, 2002, p.7

La population, très jeune (48% de la population a moins de 15 ans¹) est en forte croissance. Elle a doublé en 21 ans pour passer de 5,6 millions d'habitants en 1975 à 11,1 millions en 2000². Le taux de croissance est estimé à environ 3%. Le taux de natalité était de 6,8 enfants par femme en 2001 alors que la moyenne africaine est de 5,2.

Le taux de mortalité infantile, de 105 ‰, est inquiétant. Il s'explique par les épidémies endémiques dans la région comme le paludisme, le VIH/SIDA et les maladies liées aux problèmes sanitaires ainsi qu'à la sous-nutrition. L'espérance de vie était de 47 ans en 2001, alors qu'elle était de 52,2 ans en 1991.

Ce recul de l'espérance de vie s'explique, une fois encore, par les problèmes de santé auxquels doivent faire face les populations ainsi que par l'inefficacité des politiques de réduction de la pauvreté. Le cas du paludisme, la maladie est la plus meurtrière du pays avant le VIH/SIDA, est révélateur. Contrairement au SIDA, le paludisme est curable, si on donne à son traitement les moyens économiques nécessaires.

4.2.2. Migrations

La migration est un phénomène important tant entre provinces qu'avec l'étranger. Entre 1985 et 1991, la migration touche 10% de la population. La plus grande partie des migrations internes concernent des populations rurales émigrant vers les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou ou Banfora. Ces 4 villes accueillent à elles seules 80% de l'exode rural³. Ces migrations sont dues à la recherche de meilleures conditions de vie. La dégradation des terres et l'augmentation des densités de population expliquent nombre de ces déplacements. Ils sont organisés par l'Etat dans le cas particulier des constructions de barrages.

Sur le plan international, la Côte d'Ivoire fut la première destination de l'émigration burkinabé. En 1998, les Burkinabé représentaient 56,6% de la

¹ Recensement de 1996

² Africa Atlases, 2001, p.26

³ Africa Atlases, 2001, p.30

population étrangère en Côte d'Ivoire et 15% du total de la population¹. Dès le début de la crise ivoirienne, en 1999, des dizaines de milliers de Burkinabé rentrèrent au pays. En 2002, la Côte d'Ivoire fut scindée en deux suite au soulèvement, au Nord du pays, des militaires rebelles. Le Burkina Faso fut accusé de soutenir la rébellion et les populations burkinabé furent persécutées et poussées à retourner dans leur pays d'origine². Les migrations se déplacèrent vers d'autres pays voisins, principalement vers le Mali, le Niger, le Togo et le Gabon.

La migration vers l'Europe est bien présente, mais difficilement quantifiable. Malgré des expériences malheureuses d'Africains ayant tenté de rejoindre l'Europe par voies clandestines, mettant en péril leur vie, les jeunes Burkinabé sont toujours attirés par un tel exode. Ils peuvent admirer les commerces et les rares maisons à deux étages financées par leurs compatriotes ayant « gagné » l'Europe. Mais, c'est surtout la télévision européenne (TV5) qui fait découvrir aux Burkinabé la société de consommation occidentale. Pour atteindre cette « terre promise », des démarcheurs officieux proposent des visas moyennant finances³.

Le phénomène migratoire est un enjeu lié à la désertification et à l'importance qu'on y accorde dans les pays du Nord. L'arrivée croissante d'Africains en Europe préoccupe. En considérant qu'une partie de celle-ci est constituée de « migrants environnementaux », victimes de la désertification, la LCD apparaît comme profitable aux pays européens.

4.3. Politique, économie et développement :

L'économie burkinabé est essentiellement agricole, ce secteur occupant près de 90% de la population. Les principales productions sont le mil, l'arachide, le riz et le coton. Ce dernier a une importance particulière dans l'économie nationale puisqu'il représente 6% du PIB et plus de 60 % des recettes d'exportations⁴. Le secteur

¹ BREDELOUP S., 2006, p.186

² *Ibid.*, p.185

³ TIEMTORE T., 2007

⁴ World Bank, 2005, <http://web.worldbank.org>

industriel est peu développé. Le tertiaire par contre est en expansion, surtout dans les villes.

Les ressources naturelles sont rares. Il n'y a pas de pétrole mais des mines de diamant, d'or et autres métaux. Les mines d'or ont été pratiquement toutes abandonnées, laissant place à une exploitation anarchique causant des accidents mortels. Ce fut le cas en 2006 dans la mine de Poura où un éboulement provoqua la mort de plusieurs dizaines de personnes, parmi lesquelles se trouvaient des enfants¹. Depuis 2005, *Etruscan*, une société canadienne, a prévu d'exploiter de nouveaux sites².

Ces exploitations minières ont largement profité aux colons français puis aux entreprises étrangères ayant les moyens d'implanter les infrastructures nécessaires. Les bénéfices générés par ces ressources limitées ont nettement moins profité aux populations locales.

Les indicateurs économiques du pays le classent parmi les Pays les Moins Avancés (PMA). Avec un produit national brut par habitant estimé à 230 dollars par an en 2000³, l'économie Burkinabé a été en difficulté dès ses premières années d'indépendance. Son enclavement et les aléas climatiques caractéristiques de cette région sont systématiquement avancés pour expliquer cette situation. Mais ces causes climatiques et géographiques masquent les aspects politiques qui ont une influence cruciale sur le développement économique et social du pays.

Les politiques économiques qui ont été mise en œuvre par les divers gouvernements en place depuis l'indépendance ont été incapables de faire décoller l'économie. Le pays a toujours été très dépendant de l'aide internationale. Pourtant, son attitude vis-à-vis des pays industrialisés a changé selon les gouvernements et leurs visions du développement d'un jeune Etat africain dans un contexte international marqué d'abord par la guerre froide puis par la mondialisation.

¹ SAINT ROBESPIERRE Alain, *Effondrement à la mine d'or de Poura : Au bout du filon, ils ont trouvé... la mort*, article paru le 21 août 2006 dans l'Observateur Paalga, Ouagadougou

² Etruscan compte produire 19 tonnes d'or en 7 ans en investissant 22 milliards de FCFA soit 40 millions de dollars (source : <http://www.lefaso.net/spip.php?article10727>)

³ Africa Atlases, 2001, p.42

4.3.1. Les premières années d'indépendance

Les colons français laissent qu'une industrie rudimentaire. En 1954, les exportations s'élèvent à 3 milliards de FCFA alors que les importations se situent à 9 milliards. Ce déséquilibre met le pays dans une situation économique fragile à la veille de son indépendance. Maurice Yaméogo, premier président de la Haute-Volta, creuse un déficit dès les premières années, « *l'amateurisme et le train de vie de l'Etat aidant* »¹. L'aide de la France vient combler les déficits et Yaméogo doit prendre des mesures impopulaires comme la diminution des salaires et la hausse des impôts, mesures qui marquent la fin de sa présidence.

Le général Lamizana entreprend des réformes dans tous les secteurs pour combler les déficits. Il déclare au peuple que 1967 sera une « *année de sacrifice et de travail* ». Avec des efforts conséquents des populations, de bonnes récoltes cotonnières et une aide internationale régulière, les déficits sont comblés en 1968.

Les années 1970 vont être marquées par la sécheresse qui rend l'économie encore plus fragile et impose de nouvelles mesures de rigueur. De plus en plus dépendant de l'aide internationale, le pays est frappé par la crise énergétique. Les dépenses pétrolières passent de 1,2 à 6 milliards de francs CFA de 1973 à 1979². Un conflit militaire avec le Mali en 1975 accroît encore l'endettement (4,8 milliards de francs CFA en 1979). De 1980 à 1983, plusieurs gouvernements vont se succéder. Malgré les récoltes plutôt bonnes des années 1982 et 1983, les dettes augmentent. Le pays se trouve dans une situation de déficit chronique insurmontable qui le pousse à se rapprocher des institutions de Bretton Woods.

Suite à un coup d'Etat, les éventuels accords avec le FMI et la Banque Mondiale ne seront soudainement plus à l'ordre du jour.

4.3.2. La révolution de Thomas Sankara

¹ LEJEAL F., 2002, p.208

² *Ibid.*, p.211

*"Il est normal que celui qui vous donne à manger vous dicte ses volontés."
"Quand vous mangez les grains de mil, de maïs et de riz importés, c'est ça
l'impérialisme, n'allez pas plus loin."¹*

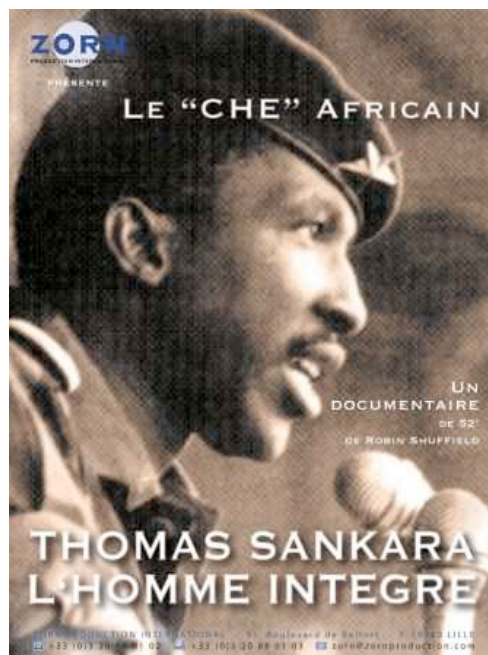
Thomas Sankara

Thomas Sankara prend le pouvoir par un coup d'Etat instaurant un gouvernement révolutionnaire. Les principes des nouveaux dirigeants consistent à moins se reposer sur l'aide extérieure et à davantage impliquer les populations dans les efforts de développement. L'austérité est de mise afin de ne pas tomber sous l'influence de la Banque Mondiale et du FMI. Ces mesures portent leurs fruits puisque, malgré une diminution de l'aide extérieure, la dette est contenue, le PIB par habitant augmente et la mobilisation populaire permet de réaliser nombre de projets et de travaux d'intérêt public (infrastructures scolaires, forages hydrauliques, barrages, etc.). En 1986, l'autosuffisance alimentaire est atteinte au grand étonnement des observateurs étrangers. Citons encore les campagnes massives de vaccination qui furent une réussite sans précédent sur le continent.

Thomas Sankara devient un porte-parole de l'« Afrique dominée » sur la scène politique et médiatique internationale. S'inspirant d'un discours marxiste, il critique ouvertement les attitudes post-coloniales impérialistes des pays du Nord et appelle à un développement endogène. L'autosuffisance alimentaire est pour lui une priorité afin de sortir de l'emprise extérieure. Mais ses discours dérangent, au Burkina Faso et à l'étranger, notamment en France². Il prend des décisions en faveur des classes populaires qui contrarient les classes moyennes et supérieures. L'abandon des loyers pendant une année, le blocage des prix des denrées alimentaires de base ou, encore, la contribution forcée des entreprises à des travaux d'intérêt public en sont quelques exemples. Il pense que les structures traditionnelles sont un frein au développement et se met ainsi à dos des acteurs influents de la société burkinabé.

¹ Propos recueillis sur le site Internet du CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde) : <http://www.cadtm.org/spip.php?article2866>

² François Mitterrand pris la décision en 1986 de conditionner une partie de l'aide à un accord du Burkina Faso avec le FMI. (LEJEAL F., 2002, p.213)



Affiche du documentaire de Robin Shuffield : "l'Homme intègre".

Sankara est assassiné en 1987. Ce sont ses « frères d'armes » qui prennent le pouvoir, avec à leur tête Blaise Compaoré, actuel président. Les partisans de Sankara soupçonnent une implication de la France et de la CIA dans ce putsch mais ces soupçons n'ont pas été confirmés. Officiellement, le révolutionnaire est décédé de « mort naturelle » !

Il restera une figure populaire au Burkina ainsi que dans toute l'Afrique francophone. Sa voix aura porté le Burkina Faso sur la scène internationale et ses réalisations impliquant les populations auront rendu au peuple un peu de dignité. La population a eu le sentiment d'être l'actrice du développement et non plus d'être assistée par les anciens colonisateurs. Sankara a par ailleurs réussi à donner un peu de crédit à la sphère politique en montrant lui-même l'exemple (il roulait en Renault 5 ...) et en supprimant de nombreux avantages dans la fonction publique.

L'expérience révolutionnaire fut trop courte pour pouvoir en mesurer l'impact sur l'économie et la réduction éventuelle de la pauvreté. Cette période laisse cependant dans les souvenirs populaires un sentiment d'espoir dont témoigne l'omniprésence visuelle de ce personnage devenu une icône comparable au « Che ».



Photo : A. Grimm, Ouagadougou, 2006

Après quatre ans de pouvoir révolutionnaire, les Burkinabé avaient néanmoins commencé à percevoir les dérives et les exactions des Comités de Défense de la Révolution (CDR) que Sankara ne contrôlait pas totalement. Se doutant des dangers qui le guettaient, il déclara :

*«Je me trouve un peu comme un cycliste qui grimpe une pente raide, qui a à gauche et à droite des précipices. Il est obligé de pédaler, sinon il tombe».*¹

La fin des années 1980 est marquée par une augmentation de la dette qui pousse l'Etat à s'approcher du FMI.

4.3.3. Compaoré et le retour du FMI

Depuis les années 1990, la gestion économique du pays est marquée par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). L'application de ces programmes ainsi

¹ Interview de Tomas Sankara, diffusé dans le documentaire de R. Shuffield : « l'homme intègre »

que la dévaluation du Franc CFA en 1994¹ ont permis de créer les conditions d'une croissance économique. Par ailleurs, le pays possède un avantage non négligeable qui est sa stabilité politique, un facteur positif pour l'investissement, mais aussi pour l'implantation des organismes d'aide au développement dont une multitude d'ONG. Le Burkina est aussi devenu un lieu attirant les manifestations internationales, qu'elles soient politiques, culturelles² ou sportives³.

Mais si la croissance économique s'est accrue depuis la fin des années 1990 et se situe actuellement à environ 5% par an, ses effets sur la réduction de la pauvreté n'ont pas été au rendez-vous.

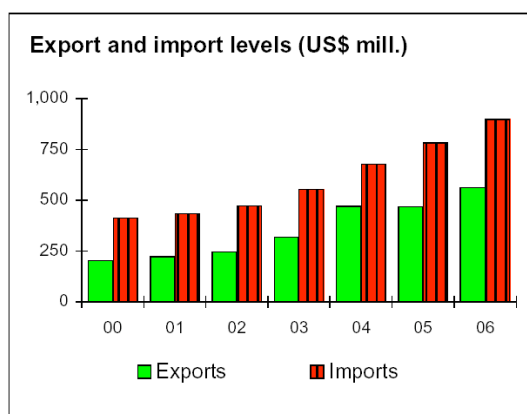
L'ajustement structurel préconisé par le FMI se traduit par une baisse des dépenses publiques et une privatisation des entreprises nationales, sensées, à moyen terme, améliorer les indicateurs sociaux. Sur le terrain, la vente des entreprises publiques enrichi l'Etat : de 1991 à 2001, la vente de 18 sociétés lui a rapporté 12,4 milliards de FCFA. Pourtant, les indicateurs sociaux sont à la baisse. Si certains auteurs mettent cela sur le compte des maladies (paludisme, vih/sida) et des mauvaises récoltes, il est indéniable que les mesures des PAS ont fait des dégâts.

En plus des privatisations, la croissance est à mettre au crédit du développement du secteur tertiaire, à l'augmentation de la consommation et des exportations (coton). Les exportations augmentent, mais les importations également. Celles venant de Chine sont en forte augmentation, se substituant aux produits locaux et européens. Cette ouverture du marché national, imposée par les PAS, rend difficile voire impossible l'équilibre de la balance commerciale. Précisons que les subventions agricoles en Europe et aux Etats-Unis ne facilitent pas les choses. On observe une augmentation du volume des échanges avec un déséquilibre constant entre exportations et importations, comme le montre le graphique ci-dessous.

¹ Cette dévaluation eu des effets néfastes sur les populations pauvres puisqu'elle doubla le prix des produits importés comme les médicaments ou le matériel scolaire.

² Le FESPACO est le plus grand festival de cinéma d'Afrique francophone et se tient tout les 2 ans à Ouagadougou.

³ La Coupe d'Afrique des Nation (CAN), plus grand événement footballistique d'Afrique, fut organisée en 1998 au Burkina Faso.



Source : Banque Mondiale

Dans cette situation de libre-échange, l'industrialisation du Burkina Faso et l'arrivée de nouvelles entreprises est rendue difficile par les coûts élevés des facteurs de production¹. En effet, en comparant ces coûts avec ceux des autres pays ouest-africains (voir tableau ci-dessous), on s'aperçoit que la Burkina Faso occupe la dernière place de leur classement.

Comparaison des coûts des facteurs de production dans l'UEMOA

Pays	Eau (au-delà de 100m ³)	Coût d'électricité (kWh)	Coût Télécommunications (1 mn dans UEMOA)	Coût Transport routier intérieur (CFA/Kg)	Coût Transport fret aérien intérieur (CFA/Kg)	Coût Transport ferroviaire (CFA/Km)
Benin	293	66.00	481	33.5	2.470	33.7
Burkina Faso	1026	70.00	924	55.0	3.150	52.5
Côte d'Ivoire	396	65.93	580	31.2	2.350	26.6
Mali	315	82.00	716	33.6	3.095	28.9
Niger	386	70.71	600	42.4	3.170	
Sénégal	614	107.18	250	33.6	2.580	28.9
Togo	257	62.40	139	31.6	3.100	40.0
Prix Burkina/prix du pays à moindre coût	3.99	1.12	6.64	1.76	1.34	1.97

Source : Burkina Faso : Compétitivité et croissance économique (Ministère de l'Economie et des Finances, Banque Mondiale, 1999)

Les PAS apportent certes des financements, mais parviendront-ils à réduire la pauvreté ? Rien n'est moins sûr. Les mesures de rigueur ne sont pas une nouveauté

¹ Ils s'expliquent par la situation géographique et par le faible développement des infrastructures du pays.

au « pays des hommes intègres ». Cependant, elles n'ont jusqu'ici pas été suffisantes. Par ailleurs, les conditionnalités économiques qui accompagnent les plans du FMI limitent fortement le champ d'action du gouvernement en matière économique et sociale.



Blaise Compaoré et Muammar Gaddafi, un grand investisseur au « pays des hommes intègres »

Photo : AFP

Le gouvernement actuel, dirigé par le Parti pour la Démocratie et le Progrès (CDP), avec à sa tête le président Blaise Compaoré, jouit d'une image positive auprès de la communauté internationale, grâce à son discours démocrate et son rôle de diplomate régional. Pourtant, la politique intérieure est en décalage avec cette image et plusieurs affaires ont entaché ce gouvernement. L'« affaire Zongo » est sans doute celle qui a fait le plus de bruit. Norbert Zongo était un journaliste qui s'est intéressé par trop près à l'entourage du président et à sa corruption. Il a été assassiné avec trois autres personnes le 13 décembre 1998 au volant de son véhicule. L'affaire souleva un mouvement populaire, ravivé en 2006, quand, huit ans après, le juge d'instruction prononça un non-lieu, faute de preuves. M. Ki Zerbo, historien burkinabé, déclare dans *l'indépendant*¹ du 9 mars 1999 concernant le gouvernement :

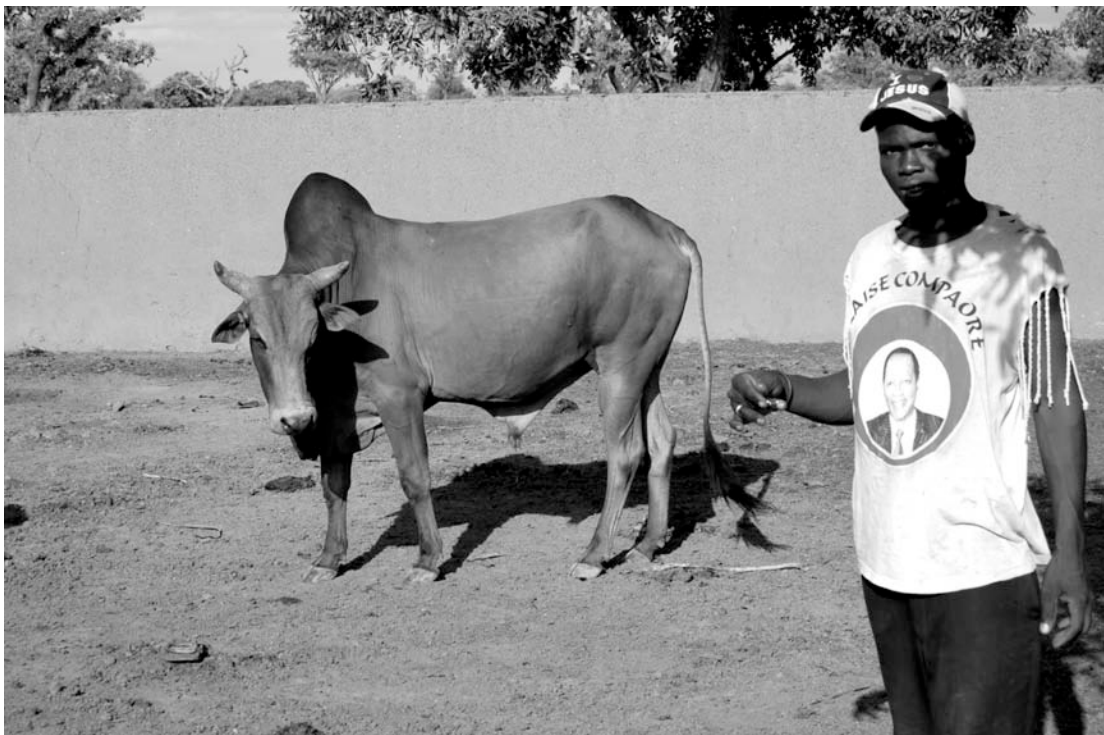
« L'image de marque du régime burkinabé qui se porte bien à l'extérieur est le résultat d'un marketing forcené, coûteux et performant, mis au point par

¹ *L'indépendant* est le principal journal de l'opposition au Burkina Faso. Norbert Zongo, assassiné en 1998, en fut son directeur.

des communicateurs professionnels, qui sont des techniciens, voire des mercenaires, et qui ne rendent pas de comptes au peuple burkinabé. »

Sur le plan sous-régional, plusieurs soupçons viennent également ternir le tableau. Le gouvernement a en effet soutenu le chef de guerre Charles Taylor, chef du Front national de libération du Liberia (NPLF) et laissé transiter des armes destinées aux rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) dans ce même pays¹.

Actuellement, la stabilité du pays et la collaboration de celui-ci avec les grands acteurs internationaux de l'APD lui vaut la sympathie de nombreux partenaires étrangers qui en oeuvrant dans le l'économie, le social et l'environnement se substituant à l'Etat.



Gardien de bétail affichant le visage du Président Compaoré

Photo : A. Grimm, Lumbila, 2006

¹ JAFFRE B., 1999

4.3.4. La lente décentralisation

Depuis les années 1990, la décentralisation est fortement promue par les bailleurs de fonds. C'est une des priorités de l'USAID mais aussi du Canada, de l'Allemagne, de la France, etc., qui s'engagent dans des politiques de « coopération décentralisée »¹.

Au niveau de l'Etat, les réformes vont vers une déconcentration du pouvoir central au profit des régions, des provinces et des communes. Le Burkina Faso s'est doté en 1993 d'une Commission Nationale de Décentralisation. Ce n'est qu'en 1996 qu'est élaboré un premier projet de décentralisation communale redéfinissant le rôle des communes comme un « *lieu d'apprentissage de la gestion des affaires publiques* »². Les pouvoirs exécutifs restent cependant sous la tutelle du pouvoir central. Celui-ci a, en 2001, changé le nom de son *Ministère de l'Administration Territoriale et la Sécurité* en *Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation*³, affichant ainsi sa bonne volonté dans le processus de décentralisation. Pourtant, presque 15 ans après l'introduction des politiques de décentralisation, Lemarchand fait le constat suivant :

« Le moins qu'on puisse dire est que l'optimisme généralement affiché par les milieux officiels [concernant la décentralisation] tranche singulièrement avec le ton beaucoup plus sobre des évaluations faites par les observateurs nationaux et internationaux. Au mieux, il s'agit d'un exercice de déconcentration plutôt que d'une véritable décentralisation ; au pire, dans certains cas précis (Burkina, Mali), et sous bénéfice d'inventaire, c'est à un constat d'échec qu'il faut se rendre »⁴

Le pouvoir central aurait tendance à freiner une décentralisation à laquelle il est forcé de se soumettre, au vu de ses engagements et des conditionnalités de ses bailleurs de fonds. Malgré cela, la décentralisation a stimulé les initiatives locales

¹ LEMARCHAND R., 2006

² JACOB, J.-P. & BLUNDO G., 1997, p.51

³ Site Internet du *Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation* : <http://www.matd.gov.bf>

⁴ LEMARCHAND R., 2006

(associations agricoles ou de femmes, banques populaires, etc.) qui, soulignons-le, attendent plus de soutien de la part des ONG que du gouvernement. En soutenant directement ces groupes locaux, d'autres voient le jour, motivés par les nouveaux partenariats potentiels de cette de l'APD. Dans la vision des bailleurs, cette voie devrait faire permettre la démocratisation ou plutôt la « bonne gouvernance », grâce au développement d'une société civile mieux organisée et puissante. Cette vision occulte certains problèmes dignes d'intérêts.

La décentralisation fait émerger une multitude d'associations mais semble incapable de mettre en place des dynamiques plus globales nécessaires à un développement économique et social plus équitable. En effet, l'arrivée des fonds directement dans les communautés attire les convoitises et les rapports de force dictent souvent la redistribution des postes clés, générateurs de revenus. Les dirigeants locaux peuvent, et ne s'en privent pas, profiter des projets pour asseoir leur pouvoir. L'objectif de « bonne gouvernance » n'atteint pas sa cible. La clé d'une meilleure coopération décentralisée repose sur une excellente connaissance de la structure et du fonctionnement de la société civile, exercice difficile pour les coopérants étrangers dépêchés afin de mener des projets dans des délais restreints.

Les processus de décentralisation se heurtent à divers obstacles et les bénéfices pour les populations se font attendre. Par contre, les acteurs étrangers pratiquent déjà la décentralisation en travaillant avec les communautés locales. Cette façon d'agir, qu'elle soit ou non efficace, pose, au-delà du cas particulier du Burkina Faso, la question de l'indépendance des pays du Sud et de leur souveraineté.

4.4. Environnement

Le climat continental intertropical du pays est marqué par de fortes amplitudes thermiques et deux saisons contrastées, une saison des pluies et une saison sèche. Les températures peuvent aller de 10°C à plus de 40°C et les précipitations varient entre 1200 mm/an au Sud et 300 mm/an au Nord. Pays continental aux abords du Sahara, il subit une forte variabilité climatique inter-annuelle et sa position dans la ceinture tropicale l'expose à un rayonnement solaire maximal.

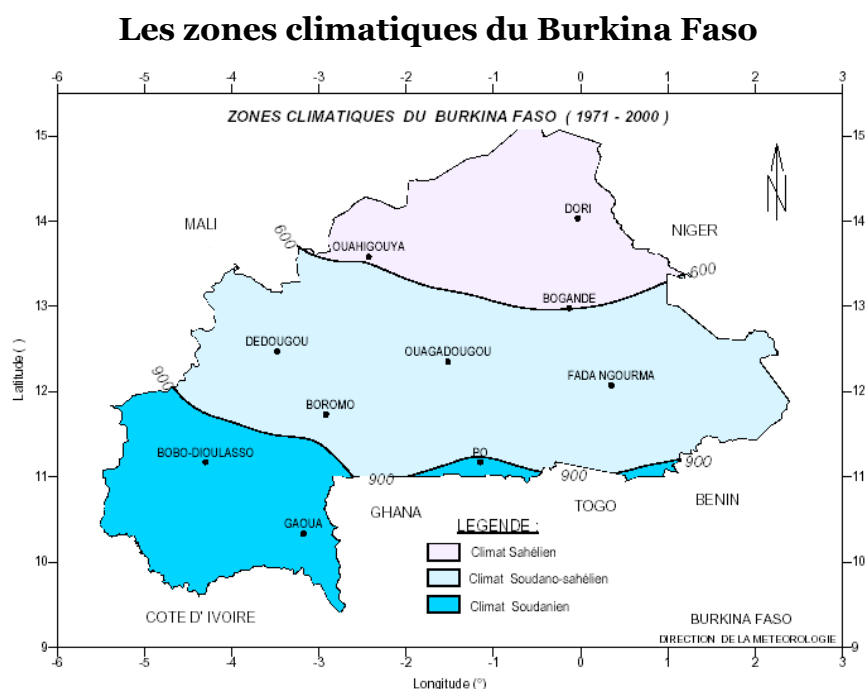
4.4.1. Climat

La classification classique des zones climatiques, utilisée dans les documents officiels, partage le pays en trois¹ :

La zone sahélienne (Nord): pluviométrie inférieure à 600mm ; courte saison des pluies de 4 mois au maximum ; grande variabilité inter-annuelle et spatio-temporelle des précipitations ; forte évapotranspiration pendant la période la plus chaude (de mars à juin).

La zone soudano-sahélienne (Centre) : pluviométrie entre 600 et 900 mm ; saison des pluies d'approximativement 5 mois ; variations thermiques et pluviométriques moins marquées ; évapotranspiration elle aussi plus basse.

La zone soudanienne (Sud) : pluviométrie supérieure à 900 mm ; saison des pluies d'environ 6 mois ; amplitudes thermiques et pluviométriques encore plus faibles ; évapotranspiration elle aussi plus modérée.

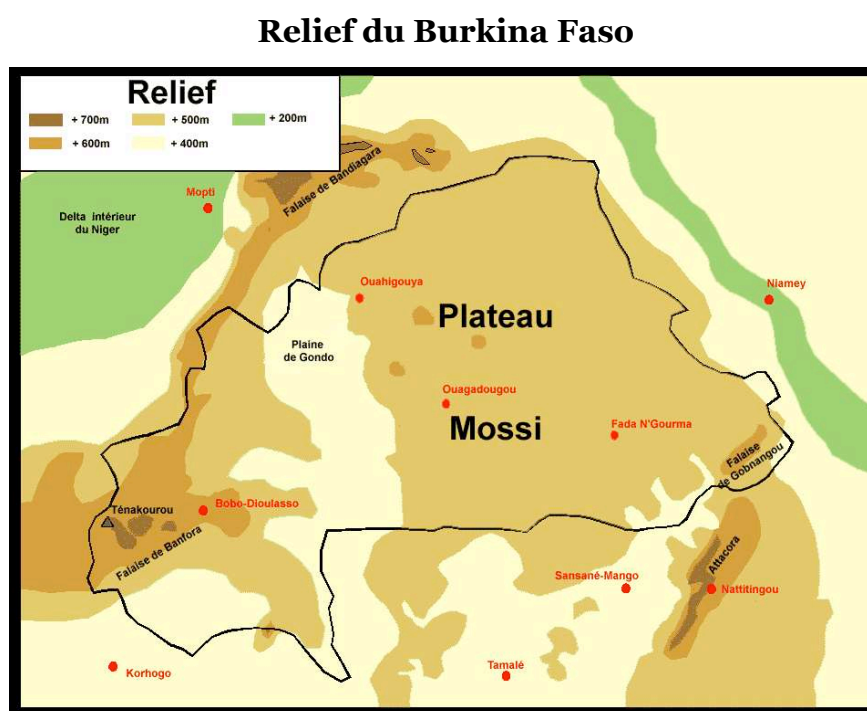


Source : Direction de la Météorologie du Burkina Faso

¹ MECV, 2002

4.4.2. Géomorphologie

La géomorphologie est marquée par un relief plat, avec par endroits des vallées encaissées et quelques butes cuirassées. 90 % du pays se situe entre 250 et 300 m d'altitude. Les reliefs les plus remarquables sont des crêtes de roches basiques (diorites, amphibolites et gabbros) s'étalant sur plusieurs dizaines de kilomètres au centre et au Nord du pays¹.



Source : www.reynier.com/ciaf/Pays-mono/Burkina/Geograph/Relief.html

Au sud-ouest et au sud-est se trouvent des plateaux gréseux qui offrent des reliefs culminant à 500 m dans la région de Banfora. Dans cette région, le réseau hydrographique a façonné des reliefs pittoresques appelés « aiguilles de Sindou ». Ce site est devenu, grâce à sa beauté, une destination touristique (voir photos ci-dessous).

¹ *Ibid.*, p. 19



Les aiguilles de Sindou et les chutes de Banfora

Photos : Nicolas Langlois

Tout au Nord, des cordons dunaires d'origine éolienne se sont formés sur d'anciens ergs (orientation est-ouest). L'on peut observer des dunes vives à l'extrême nord du pays.



Village de Gangani, Nord du Burkina Faso

Photo : Laurent Souchon

4.5. Les sols et leur évolution

4.5.1. Pédologie du Burkina Faso

La pédologie du pays est hétérogène. Ces sols ont des potentialités diversifiées selon les régions pour l'agriculture, les activités pastorales ou la sylviculture. La

surface totale des terres à vocation agricole est estimée à 9'000'000 d'hectares dont 39% sont cultivés¹. Les études à l'échelle nationale² recensent neuf classes de sols :

- Sols minéraux bruts (3%)
- Sols peu évolués (26%)
- Vertisols (6%)
- Sols brunifiés (6%)
- Sols isohumides (1%)
- Sols à sesquioxydes de fer et de manganèse (38%)
- Sols ferrallitiques (2%)
- Sols sodiques (5%)
- Sols hydromorphes (13%)

Voici les caractéristiques principales des sols les plus répandus :

Les sols peu évolués recouvrent de grandes régions au centre et à l'Est du pays. Leur potentiel agricole est limité à cause de leur faible épaisseur. Ils sont pourtant largement exploités pour la culture des céréales comme le mil, le sorgho et le maïs dans des régions très peuplées comme le plateau Mossi.

Les vertisols, présents au Centre-Sud et à l'Ouest-Nord, sont profonds, permettant de faire des réserves en eau. Ils se contractent lors des périodes sèches et gonflent pendant la saison des pluies. Ils sont riches en minéraux mais la densité de la couche supérieure, l'asphyxie fréquente en profondeur et l'irrégularité de la surface rendent les vertisols difficiles à travailler sans machines³. Outre les céréales traditionnelles, ils permettent la culture du riz (c'est le cas des rizières des provinces de Boulgou et de Kouritenga).

Les sols brunifiés sont les plus riches en minéraux et en matière organique. Plus poreux que les vertisols, leur surface est moins compacte et ils bougent moins. Ce sont les terres les plus fertiles du pays, propices à la culture du coton, de la canne à sucre, et de différents légumes ainsi qu'aux céréales précédemment citées.

¹ *Ibid*, p.33

² Des études sur les sols ont été menées entre autre par le bureau national des sols du Burkina Faso (BUNASOLS) et l'Institut de recherche et développement (IRD) depuis 1976. La classification qui est retenue est celle du BUNASOL.

³ Africa Atlases, 2001, p. 14

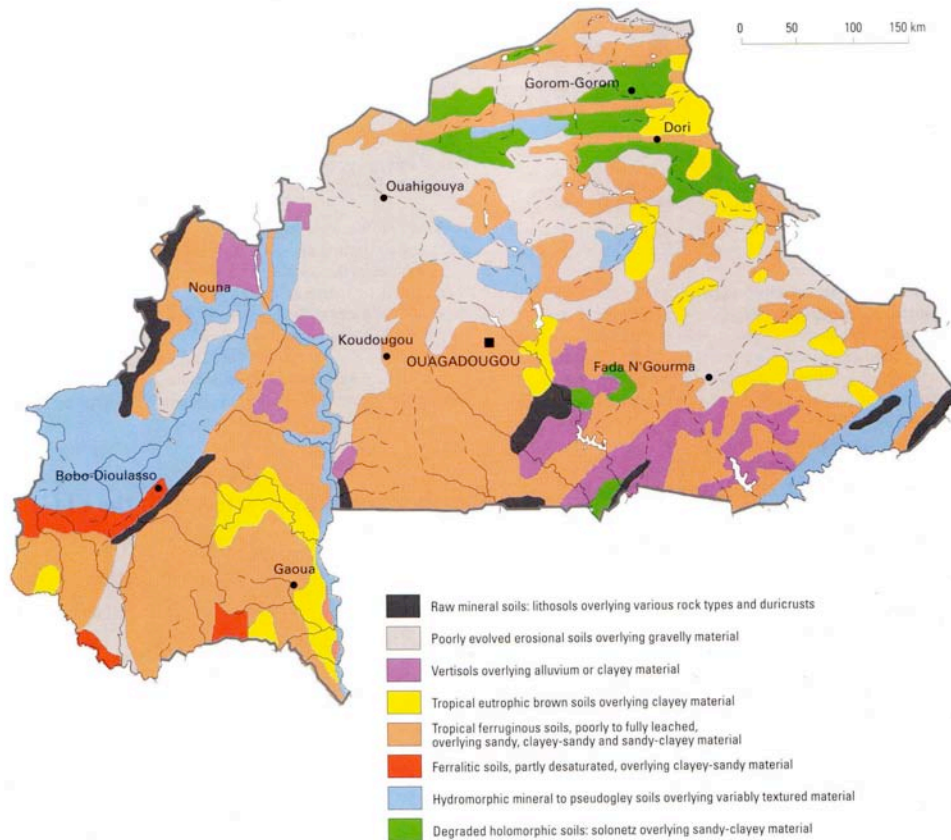
Les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse, la classe la plus répandue est caractérisée par sa couleur orange/brune due aux sesquioxydes de fer et de manganèse¹. La teneur en minéraux est faible. Les sols ferrugineux du Nord avec de faibles réserves en eau et une fertilité très limitée. Ils sont destinés à l'élevage. Au centre, à l'Est et au Nord-Ouest, les sols ferrugineux sont lessivés avec une charge graveleuse élevée, ne leur permettant pas de retenir beaucoup d'eau. La fertilité est limitée, mais se prête à la culture du mil, de l'arachide et du sésame. Dans la partie Sud-Ouest, des sols ferrugineux hydromorphes se distinguent par leur profondeur et leur texture limono-sableuse. Ces terres se prêtent aux cultures pluviales du sorgho, du mil et du riz.

Les sols sodiques présentent différents sels solubles qui rendent l'agriculture impossible. Se situant au centre, à l'Est et au Nord, ils peuvent être utilisés pour la pâture.

Les sols hydromorphes se situent dans des zones où les quantités d'eau sont par moments très importantes, comme le long des axes de drainage. Ces terres peuvent être très compactes et imperméables. Elles sont utilisées pour la culture du riz dans le Sud du pays.

¹ Les sesquioxydes sont molécules ayant 3 atomes d'oxydant pour 2 atomes d'oxydé

Carte des sols burkinabé

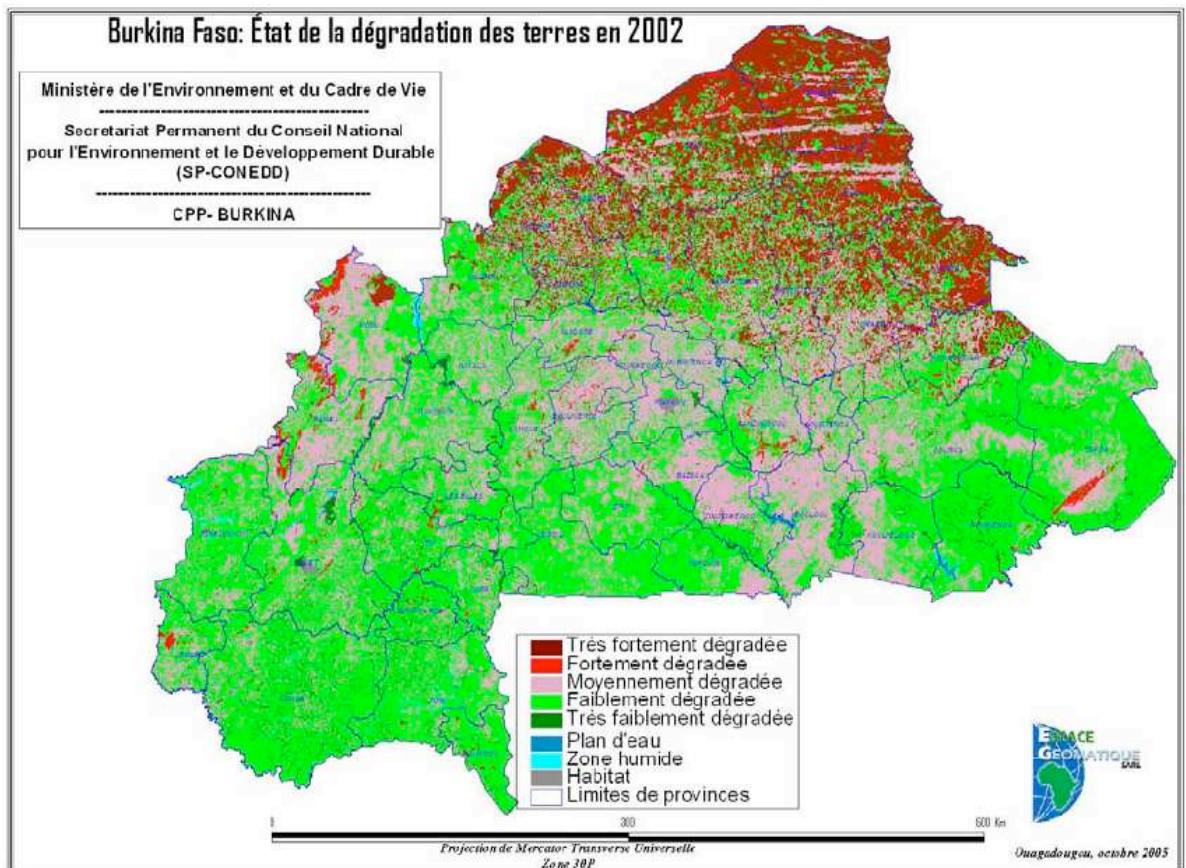
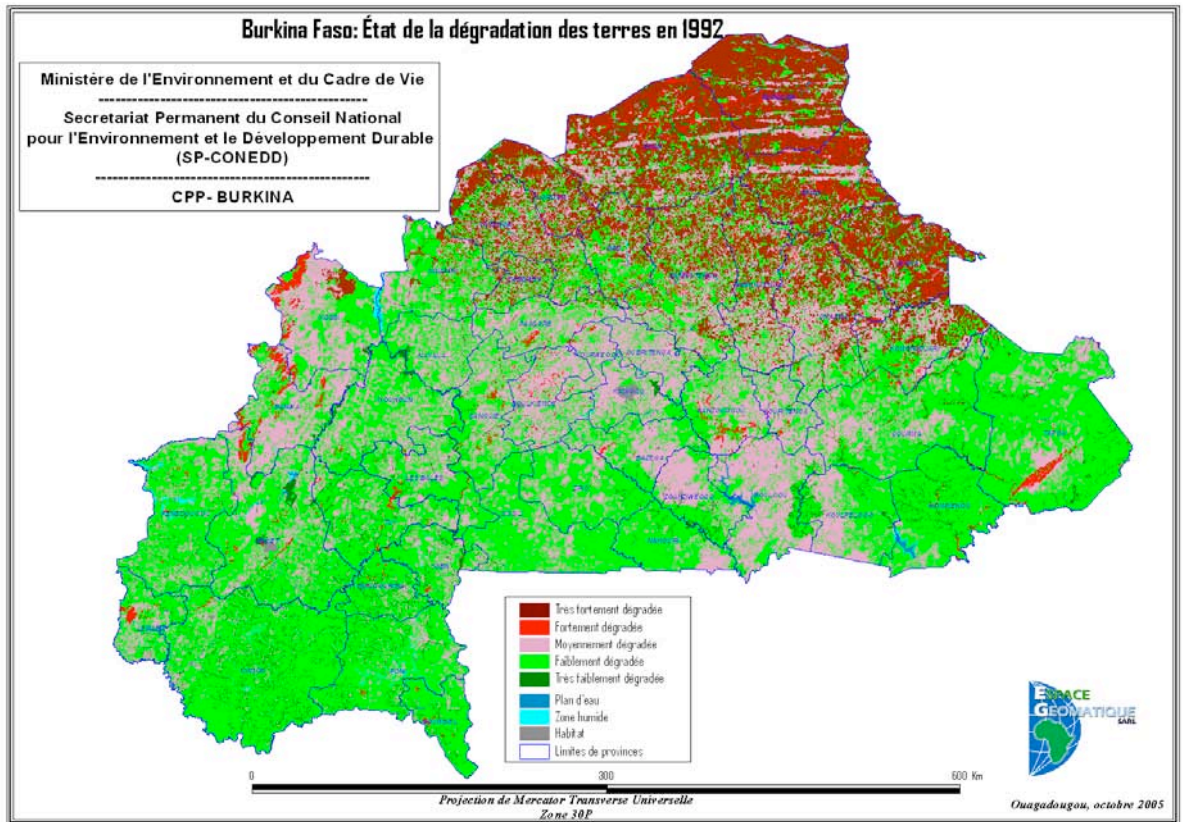


Source : Africa Atlases, 2001

4.5.2. La dégradation des sols

L'étude de l'évolution des sols est devenue centrale dans le cadre du PAN/LCD du Burkina Faso. Les rares études effectuées sur le sujet se sont focalisées sur de petites zones, principalement au centre sur le plateau Mossi, et au Nord du pays en région sahélienne. Ces régions sont, a priori, les plus exposées à la dégradation des sols de par la forte concentration de population au centre du pays et l'aridité au Sahel. Afin de combler ce manque d'information, le gouvernement a mandaté *Espace Géomatique* pour une étude à l'échelle nationale¹ afin de mieux cibler les actions de lutte contre la désertification. Cette étude utilise la télédétection et les SIG afin de mettre en lumière cette évolution. De part le peu de données de ce type à disposition, cette étude s'est limitée à comparer la situation de 1992 à celle de 2002.

¹ SAWADOGO-KABORÉ S., DIEBRE R., KISSOU R., 2005



En comparant les 2 cartes ci-dessus, il est difficile de percevoir une évolution de la dégradation des terres, ce qui n'empêche pas les conclusions de l'étude d'être alarmistes :

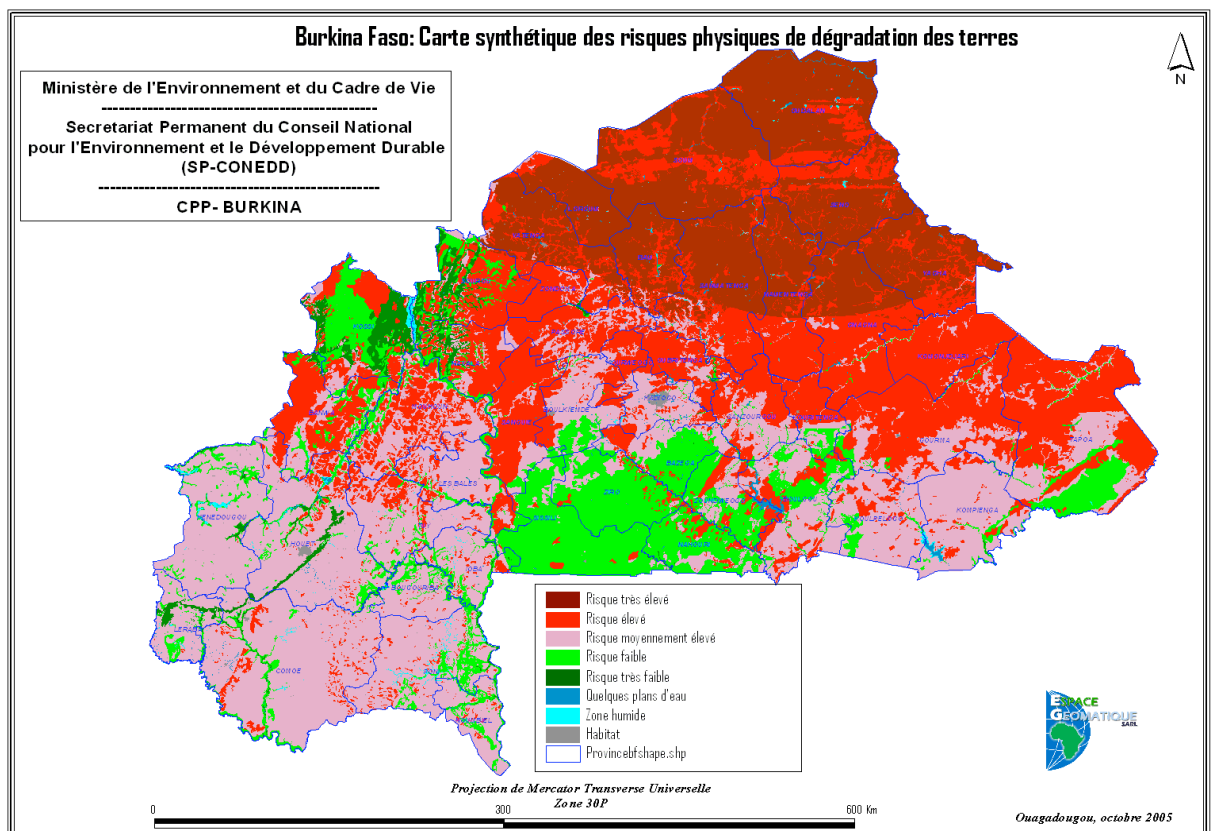
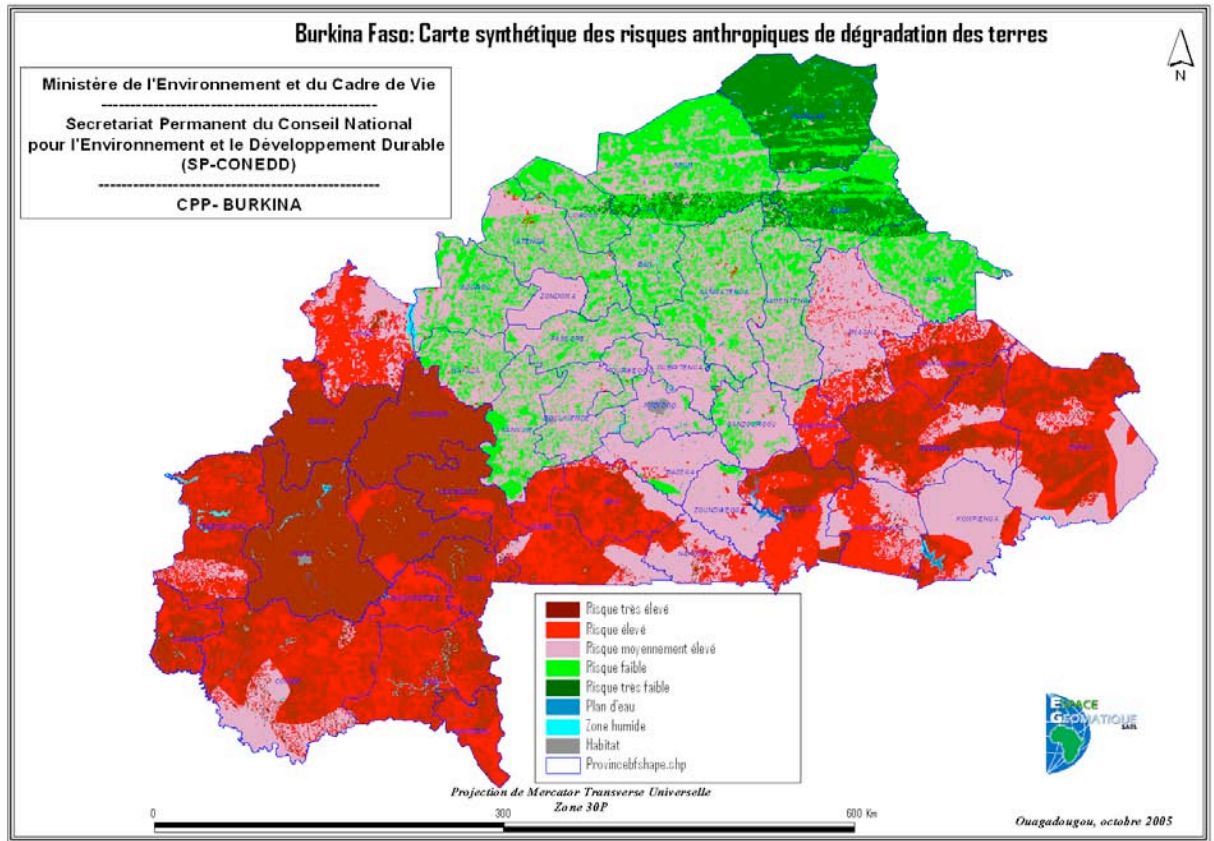
« Il ressort des analyses que le problème de la dégradation des terres était réel et très prononcé. [...] Le phénomène connaît un rythme tellement accéléré que si rien n'est fait, l'on pourrait aboutir à des niveaux similaires (entre le Nord et le Sud). »¹

L'étude a produit d'autres cartes (cartes des risques de dégradation ci-dessous) se basant sur des données de télédétection couplées à des indicateurs physiques² et anthropiques³. Elles mettent en relief plusieurs éléments intéressants quant à la répartition géographique de ces risques.

¹ *Ibid.*

² Zones climatiques 1971-2000, géomorphologie, pédologie et sensibilité à l'érosion éolienne

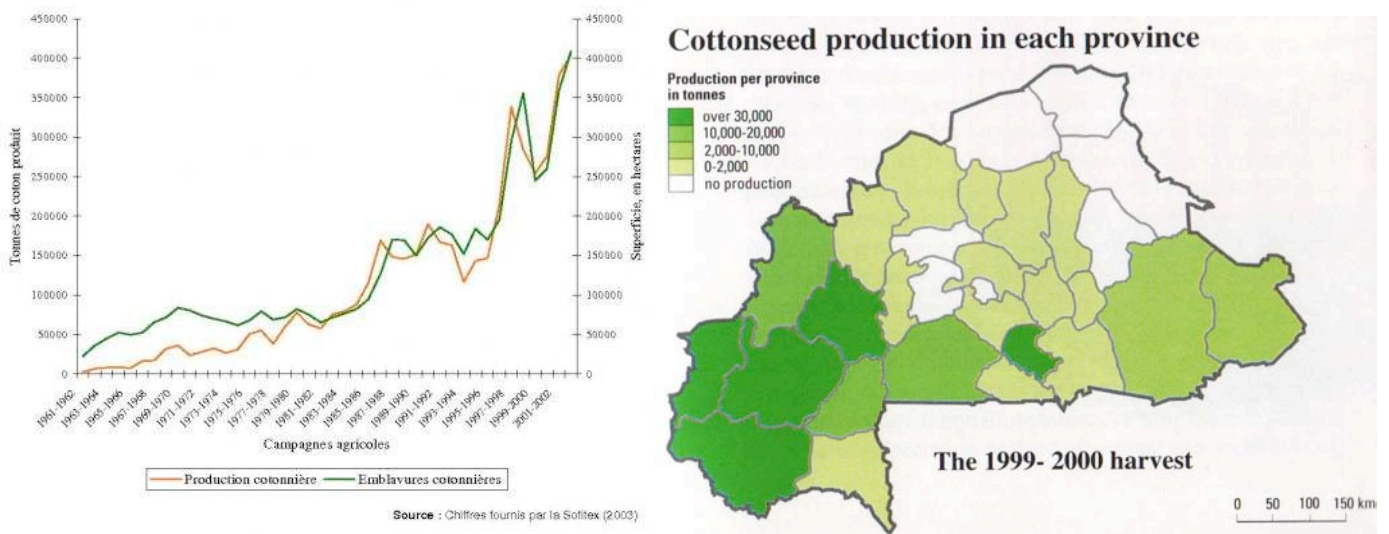
³ Densités de population, densités de cheptel, migrations de populations, systèmes d'élevage, systèmes de cultures, niveaux d'occupation agricole des terres, variation de l'occupation agricole des terres entre 1992 et 2002, répétitivité des feux de brousse et superficies cumulativement brûlées



Les risques physiques sont très élevés au Sahel et sont élevés ou moyennement élevés pour l'ensemble du territoire à l'exception du centre-Sud.

Concernant la carte des risques anthropiques, il est étonnant de constater que les zones le plus souvent citées comme étant les plus touchées par la désertification - le centre et le Sahel - ne sont pas celles qui ont, selon cette étude, les risques les plus élevés. Le surpâturage au Sahel et les fortes densités de populations pauvres sont désignés comme les principaux responsables de la dégradation des terres¹. La seconde carte nous montre plutôt les dangers liés aux cultures cotonnières qui sont en pleine expansion (voir graphique ci-dessous). Effectivement, en comparant cette carte à la celle des productions cotonnières par province ci-dessous, la corrélation est frappante.

Production cotonnière du Burkina Faso (1960-2002) et production par province (2000)



Sources : Sofitex, 2004 et Africa Atlases, p.45

Ces cartes doivent être prises en compte avec beaucoup de précaution car les méthodes utilisées sont discutables. Les données par provinces faussent les résultats visuels. Par ailleurs, le raccourci entre la nature de la végétation et le risque de désertification ne rend pas du tout compte de dynamiques qui peuvent être positives. Les corrélations avec les productions cotonnières ne sont pas

¹ MECV, 2002

abordées. Faut-il y voir un point sensible que les institutions publiques évitent d'aborder. Les revenus tirés de la culture de coton représente la majorité des revenus d'exportation du pays mais l'impact environnemental de celle-ci est préoccupant. Les surfaces cultivées augmentent continuellement (au détriment de la forêt) et le coton transgénique fait son apparition.

La crédibilité des conclusions de cette étude est malmenée par la discordance entre les résultats cartographiques et le discours alarmiste qui en est tiré. Bien que récente (2005), elle n'a en outre pas intégré les résultats de chercheurs comme Rasmussen (voir chapitre suivant) qui arrivent à des conclusions totalement opposées.

4.5.3. Reverdissement du Sahel ?

Parallèlement aux discours alarmistes des Nations Unies et des gouvernements du Sud, des études de terrain mettent en évidence, depuis une vingtaine d'années, des évolutions positives de la végétation: une densification du couvert végétal dans des zones qui sont considérées comme les plus touchées par la désertification.

Dans ce chapitre sera exposée la méthode et les résultats d'une étude menée en région sahélienne tout au nord du Burkina Faso, dans la province de l'Oudalan¹.

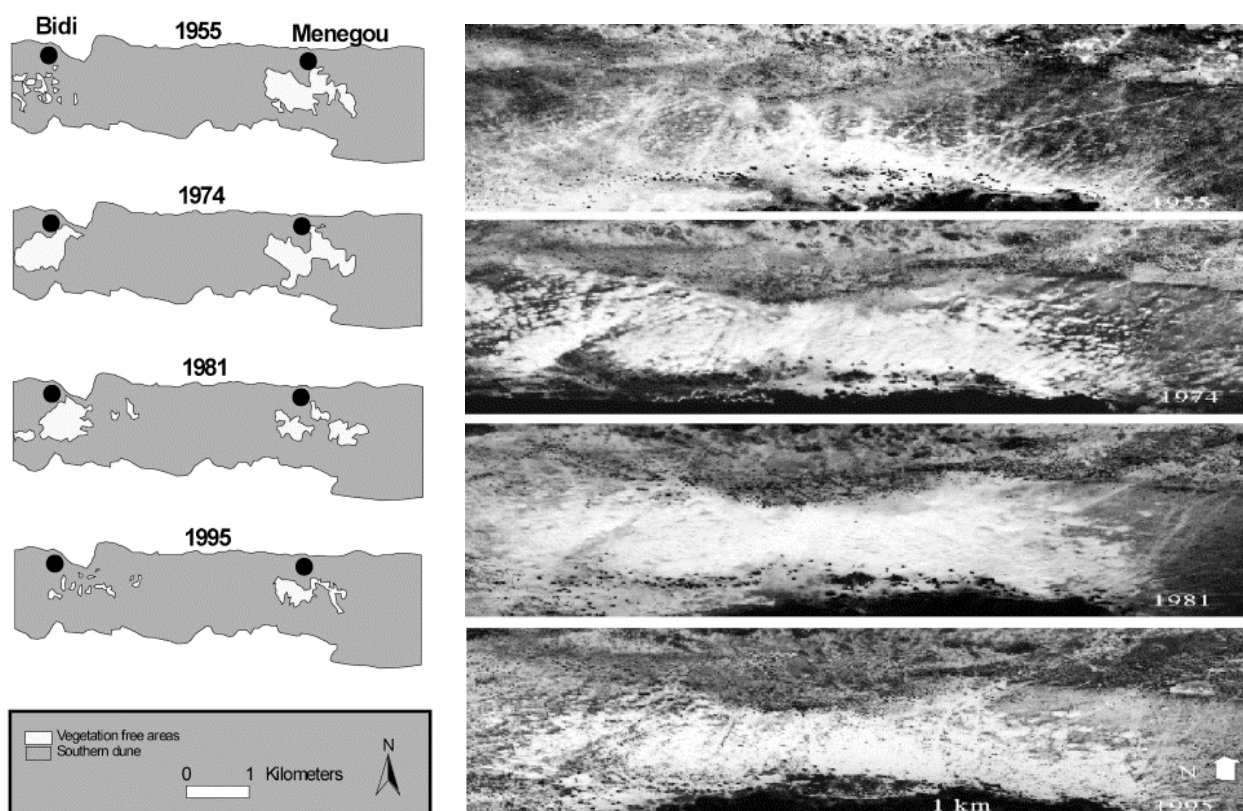
La géomorphologie de la zone d'étude est une pédiplaine dans laquelle se superposent deux séries de dunes longitudinales datant d'il y a respectivement 40'000 et 16'000 - 20'000 ans². L'étude de Rasmussen s'est intéressée à l'évolution de la végétation dans cette région en analysant des images satellite de 1986, 1988, 1989, 1991 et 1996, des photos aériennes datant de 1955/56, 1974, 1976, 1981 et 1995, des cartes topographiques, des cartes thématiques de l'état de la pâture de 1978 et des entretiens réalisés avec des villageois.

¹ RASMUSSEN K., FOG B., MADSEN J. E., 2001

² *Ibid.*

Les résultats sont les suivants : de 1981 à 1995, un net recul des zones sans végétation est constaté sur la « dune du Sud » (voir carte de gauche ci-dessous). Sur la dune d'Oursi (photos de droite ci-dessous) au sud de laquelle se trouve le village d'Oursi et une mare (point de passage fréquent des animaux), la même dynamique est constatée.

Evolution des zones sans végétation sur la « dune du Sud » et changements de la couverture végétale de la dune d'Oursi de 1955 à 1995



Source : Rasmussen K. et al., 2001

La végétation a globalement repris du terrain suite aux réductions sévères des années 1970. Mais les évolutions locales sont variables. En effet, certaines zones qui ont été continuellement cultivées n'ont pas été dégradées alors que d'autres l'ont été. Enfin, les effets néfastes, particulièrement en période de sécheresse, du surpâturage ont été clairement observés.

Rasmussen et ses collègues remettent en question l'image d'un processus uniforme de désertification de la région sahéenne de l'Oudalan qui est une simplification de réalités plus complexes¹.

« Each small region has its own environment history, and actions related to combat desertification must be adapted to local eco- and production systems and involve local population. »²

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

5. LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION AU BURKINA FASO

5.1. Introduction

La Haute-Volta a connu des politiques de lutte contre la désertification avant la conférence de Nairobi (1977). Peu après l'indépendance, des actions ont été menées pour contrer la dégradation des sols. Les approches ont été différentes selon les périodes, dépendant de facteurs politiques et dogmatiques, fortement influencées par les paradigmes distillés par les grandes puissances industrialisées et leurs agences et banques de développement dont le pays est fortement dépendant. Une exception notable dans l'histoire des politiques environnementales du pays est celle menée par le gouvernement révolutionnaire de Sankara. Elles s'apparentaient sur certains points aux bases théoriques des politiques de DD qui apparurent quelques années plus tard.

La voie du DD qui est, depuis la conférence de Rio, porteuse de financements, est devenue la base théorique de la quasi-totalité des projets et programmes de LCD. Le programme le plus important, découlant de la CCD, est le Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD).

5.2. Des premières politiques environnementales aux projets de lutte contre la désertification

Pendant la période coloniale, les explorateurs¹ ont dressé des inventaires des ressources naturelles qui ont, par la suite, permis à l'administration de prendre des dispositions pour préserver les espèces végétales. Un décret sur les réserves et les aires classées a permis de rendre officiel la protection des espèces animales et

¹ Les explorateurs les plus connus sont l'allemand Barth qui parcourt le Sahel en 1853 et le capitaine Binger qui effectue une expédition de 1888 à 1889 et décrit les habitats, le réseau hydrographique, le relief et la végétation.

végétales¹. Les aires classées représentent, en 1952, 14 % du territoire national. Durant cette même période, deux centres de recherche agricole sont créés en zone soudanienne.

Après l'indépendance, la république de Haute-Volta perpétua ces mesures de protection de l'environnement. De nouvelles institutions furent créées (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et Institut des Sciences Polytechnique (ISP) de l'Université de Ouagadougou) afin d'enrichir les connaissances de la faune et de la flore. Ces nouvelles structures collaborèrent étroitement avec les partenaires étrangers, particulièrement avec la France.

Les premiers grands projets de LCD appelés alors « lutte anti-érosive » furent entrepris entre 1962 et 1965 par le Groupement Européen de Restauration des Sols (GERES) au Yatenga, dans le Nord du pays. 180'000 hectares furent traités. En 1972, le Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER) est créé avec l'aide de la Banque Mondiale et de bailleurs de fonds bilatéraux². Ces projets à grande échelle appuyés par des bulldozers, visaient à réduire l'érosion des sols grâce à des bourrelets anti-érosifs et des diguettes en terre. Ils visaient surtout à permettre à l'eau de mieux s'infiltrer dans le sol, favorisant l'agriculture. Dans les années 1980, les techniques de cordons pierreux mais aussi les digues filtrantes, les demi-lunes, le *zai* ou encore les bandes végétatives font leur apparition.



La technique du *zai* et une reforestation sur demi-lunes

Sources : www.sossahel.org et <http://www.fao.org/docrep/T1765F/t1765foj.htm>

¹ MILLOGO-RASOLOUDIMBY J. et al., 2002, p.124

² ASCHE H., 1994, p.67

La logique de cette première génération de LCD (1960-1970) est la suivante : de gros engins de chantier et du matériel sophistiqué sont amenés d'Europe (bulldozers, tracteurs, appareils topographiques, etc.). Le problème est que ce matériel n'est utilisable que par des spécialistes, en l'occurrence, les coopérants étrangers. Les populations locales sont engagées comme manœuvres et non traitées comme des partenaires à part entière. Par conséquent, le suivi et l'entretien des réalisations ne sont pas assurés, les rendant obsolètes voire même contre-productifs après quelques années seulement :

« A cause de la non-association des populations à ces travaux, réalisés pour l'essentiel par de grands engins, cette vaste opération s'est soldée par un échec retentissant. Des fautes de conception technique ont même aggravé l'érosion sur certains sites. »¹

La reforestation est aussi un axe majeur des politiques de LCD depuis les années 1970. De grands projets de reboisement dans le Sahel sont mis en oeuvre après la sécheresse de 1973-1974². Ces projets à grande échelle, situés au Sahel et au Nord de Ouagadougou (ceinture verte), souffrent des même points faibles que les projets anti-érosifs. Les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous.

Par la suite, le concept « bois de village » fait son apparition dans le but de rapprocher les populations des plantations. Mais, selon Asche³ :

« La démarche dérape à nouveau sous l'influence du ministère de l'Environnement qui y voit plutôt un moyen de déployer ses propres services forestiers et de profiter des moyens matériels des projets. ».

La CNUD en 1977 n'a pas changé l'approche mais a permis de donner un cadre national aux actions grâce au Plan National de Lutte Contre la Désertification.

Cette première génération de projets de LCD s'est donc soldée par un échec pour deux raisons principales. D'une part, l'approche technique ne tient pas compte des

¹ ASCHE H., 1994, p.67

² *Ibid.*, p.68

³ *Ibid.*

réalités sociales et culturelles et n'intègre pas les populations locales. D'autre part, l'ingérence du ministère de l'Environnement n'a pas facilité la réussite des projets. Le changement de gouvernement de 1983 va donner un nouvel élan aux politiques environnementales du « pays des hommes intègres ».

5.3. La politique environnementale de Sankara (1983–1987)

L'arrivée au pouvoir du Comité National de la Révolution (CNR) va marquer un virage dans les politiques environnementales. Sankara ne veut plus que son pays soit un terrain d'expérimentation pour les politiques de développement des pays industrialisés. Si l'aide internationale va toujours être nécessaire, il essaiera d'impliquer au maximum les populations pour les rendre maître de leur destin.

Conscient de l'importance primordiale de la gestion des ressources naturelles pour le développement de son pays, les principaux axes de sa politique sont la gestion de l'eau et la lutte contre la désertification. Il est le premier président à sensibiliser sa population à la LCD. Il lance la « politique des 3 luttes » contre :

1. La coupe abusive du bois.
2. La divagation des animaux.
3. Les feux de brousse.

Pour atteindre ses objectifs, il engage une réforme agraire et foncière qu'il nomme « réorganisation agraire et foncière » (RAF), pour se démarquer des réformes ayant cours à l'étranger dans des pays « pro-capitalistes »¹.

Sa politique est basée sur l'exemple qui doit d'abord être donné par les pouvoirs publics. Lui-même roule en Renault 5. Il baisse les salaires et supprime nombre d'avantages pour les membres du gouvernement.

¹ ASCHE H., 1994, p. 69

Des principes simples sont utilisés pour limiter la coupe de bois. Par exemple : « *Il est interdit d'écrire sur un seul côté d'une feuille* »¹. Afin de lutter contre les feux de brousses, des lois dissuasives sont instaurées. La campagne « un village, un bosquet » rendit obligatoire à chaque village la plantation et l'entretien d'un bosquet. Sankara fait construire des logements sociaux à Ouagadougou dont chaque locataire est tenu de planter 100 arbres et de les entretenir sous peine d'expulsion.

Jouissant d'un réel soutien populaire, il réalise un grand nombre de projets de gestion de l'eau. En impliquant au maximum les populations, il multiplie la construction de barrages (18 nouveaux barrages en 1985 alors que la moyenne annuelle est de 2 avant lui²), de retenues d'eau et de sites anti-érosifs. En impliquant au maximum les ressources humaines, le Burkina Faso économise des devises et réduit sa dépendance vis-à-vis de l'étranger. Sankara veut supprimer « *ce réflexe de mendiant et d'assisté* » que nourrit l'aide internationale.

Cependant, il est conscient que son pays a besoin de l'aide extérieure et que par ailleurs les pays qu'il désigne comme « *impérialistes* » ont un devoir envers l'Afrique qu'ils ont amplement exploitée et pillée.

Sur la scène internationale, il multiplie les interventions remarquées, comme celle du 5 février 1986 à Paris devant la Conférence pour la Protection de l'Arbre et de la Forêt organisée par le Président François Mitterrand. Dans ce discours où il expose les maux du Burkina, il déclare :

« Le Burkina Faso, situé au cœur du Sahel saura toujours apprécier à sa juste valeur les initiatives qui coïncident parfaitement avec les préoccupations vitales de son peuple. Il saura répondre présent chaque fois que de besoin et cela en opposition aux promenades inutiles. »³

¹ *Ibid.*

² Propos recueillis sur le site Internet du CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde) : <http://www.cadtm.org/spip.php?article2866>.

³ SANKARA T., 1991, p.163

Il exprime donc clairement son ouverture à l'aide étrangère pour autant qu'elle suive les préoccupations de son peuple. Il entend diriger le développement de son pays, ne croyant pas aux politiques imposées par les bailleurs de fonds.

À l'époque où les projets de LCD ont encore une approche technique, laissant les populations touchées de côté, Sankara met dans son discours l'homme au centre de la problématique et son peuple comme principal acteur de son propre développement.

« Oui, la problématique de l'arbre et de la forêt est exclusivement celle de l'équilibre et de l'harmonie entre l'individu, la société et la nature. Ne reculons pas devant l'immensité de la tâche, ne nous détournons pas de la souffrance des autres car la désertification n'a plus de frontière. Ce combat, nous pouvons le gagner si nous choisissons d'être architectes et non simplement abeilles. [...] »¹

Les nouvelles méthodes de LCD mise en oeuvre au milieu des années 1980 rencontrent davantage de succès. Les ouvrages sont désormais réalisés avec des outils plus légers (pics, niveaux à eau) permettant aux populations locales d'exécuter elles-mêmes les travaux et d'assurer l'entretien de ceux-ci.

5.4. L'après Sankara

La chute brutale du gouvernement révolutionnaire a laissé place à un gouvernement plus docile face aux grandes puissances, s'alignant sur leurs directives en matière d'économie et de gestion de l'environnement. Par ailleurs, les PAS diminuent la marge de manœuvre de l'Etat.

A la fin des années 1980, les échecs des politiques de LCD sur le continent africain relancent les débats. L'implication des populations devient le fer de lance des nouvelles stratégies des bailleurs de fonds. La Banque Mondiale incite le Burkina Faso à se munir d'un nouvel outil stratégique : le Programme d'Action National

¹ *Ibid.*, p.165

pour l'Environnement (PANE). La LCD s'insère dans ce nouveau programme adopté en 1991 qui inclut les dimensions sociales et économiques. Ce PANE est remanié suite à la conférence de Rio en 1992. A ce moment là, les politiques nationales de LCD en sont au point mort. L'arrivée de la CCD en 1994, convention fortement encouragée par les pays africains, devrait relancer les politiques de LCD du pays. Il faudra attendre plusieurs années avant que le Burkina Faso ratifie la convention (1996), lance son PAN/LCD (2000) et le rende opérationnel (2004).

5.5. CCD, PAN/LCD et développement durable

La CCD est accueillie au Burkina Faso par les autorités comme un renouveau pour la LCD. Elle marque l'aboutissement de la volonté de combattre la désertification à une échelle internationale. Cette convention arrive à un moment où l'on parle de « crise de l'aide ». La convention est ambitieuse et nécessitera de grands moyens financiers. Se basant sur la décentralisation, les dynamiques à mettre en place sont de grande ampleur. Elle vise à impliquer tous les niveaux de la société : les échelons national, régional et local. L'objectif est de favoriser la bonne gouvernance, la démocratisation par le renforcement de la société civile. Salif Dialo, alors ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) déclare dans la préface du document cadre du PAN/LCD :

« Les autorités nationales, quel que soit leur degré de conscience, ne pourront que créer un climat propice à cette nécessaire atomisation de la décision en favorisant la décentralisation, la constitution de gouvernements locaux, en encourageant d'une façon générale, les processus de démocratisation. Mais elles ne pourront, même avec le soutien des institutions d'aide internationale, répondre seules, aux autres besoins; des relais sont nécessaires et ceux-ci ne pourront être trouvés que dans la société civile. C'est pourquoi nous ne nous laisserons pas de dire et de répéter que la lutte contre la désertification doit être comprise comme l'affaire de tous et de chacun. »¹

¹ MECV, 2000, p.2

Comment expliquer la lenteur du processus de mise en oeuvre du PAN/LCD ? La préparation a commencé en 1996 par deux phases s'étalant sur 3 ans. La première, d'une durée d'une année, se résume à des activités de sensibilisation et d'information ainsi qu'à la mise en place des partenariats nécessaires à l'implication des différents acteurs. La deuxième phase, de 2 ans, a été dédiée à la rédaction du PAN et à son adoption participative¹. Finalisé en 1999, le PAN/LCD du Burkina a été lancé officiellement par le président en 2000 lors d'une cérémonie « grandiose »². Suite à ces festivités, le rapport 2004 sur la mise en oeuvre du PAN/LCD affirme que les financements attendus ne sont pas arrivés. De ce fait, le PAN/LCD n'a pas pu se mettre en place de manière autonome. La stratégie adoptée pour le faire vivre a été « *la prise en compte des dispositions, stratégies et approches du PAN/LCD dans les différentes politiques et stratégies nationales de développement en cours d'élaboration ou en révision* »³. Ainsi le gouvernement affirme avoir intégré la stratégie du PAN/LCD à la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) et au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le PAN/LCD a aussi servi dans cette phase initiale à réorienter les divers plans et stratégies en vigueur, surtout dans le domaine agricole. Il s'agit des plans stratégiques suivant :

- Le document d'orientation stratégique de croissance durable de l'agriculture
- La stratégie de développement rural à l'horizon 2015
- La note d'orientation du plan d'action de la politique de développement du secteur de l'élevage
- Le plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage
- La politique forestière nationale
- La politique et stratégies en matière d'environnement et d'eau

Quant aux textes d'orientation portant sur des actions concrètes (projets et programmes) qui opèrent sur le terrain, en voici une liste non exhaustive :

¹ NSSD, 2003, Le plan d'action national de lutte contre la désertification, source : <http://www.nssd.net/country/burkina/bfo3.htm>

² BURKINA FASO, 2004, p.1

³ *Ibid.*

- Le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT)
- Le Programme Sahel Burkinabé (PSB)
- Le Programme Spécial Conservation des Eaux et des Sols et Agroforesterie (CES/AGF)
- Le Projet Aménagement des Terroirs et Conservation des Ressources (PATECORE)
- Le Programme de Renforcement des Services Agropastoraux et le Programme National de Développement des Services de l'Agriculture (PNDSA)
- Les aménagements hydro-agricoles du Sourou et de Bagré
- Le Projet d'aménagements Forestiers de la Sissili et de Maro
- Le Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN)
- Le Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune (PAUCOF)
- Les projets de valorisation des zones à vocation pastorale

Ces nombreux projets et programmes qui adoptent les principes de la CCD apportent des résultats significatifs localement grâce à des méthodes de micro-investissements au niveau des communautés locales. Ils se basent, pour certains, sur des réalisations plus conséquentes comme les grands barrages qui se sont multipliés au Burkina Faso depuis les années 1980.

La microirrigation, par exemple, permet grâce à de petites pompes à moteur d'irriguer de grandes surface. Il est ainsi possible, grâce à de petits investissements, d'assurer des revenus aux communautés tout en luttant contre la désertification en végétalisant des terres quasi désertiques. Ces petites pompes s'installent facilement le long des barrages, sur un forage, mais également dans une simple mare. Ce type de projet est aujourd'hui préféré aux projets d'amélioration des cultures pluviales qui, même si elles sont parfois efficaces, ont dans beaucoup de secteurs atteint leurs limites.

Les principaux barrages du Burkina Faso

Barrages	Utilisation	Date de mise en eau
Ziga, 200 mios de m ³	Alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou	1999
Bagré, 1,7 mias m ³	Hydroélectricité, irrigation	1992
Kompienga , 1,5 mias m ³	Hydroélectricité	1988
Sourou, 370 mios de m ³	Irrigation	1984
Loumbila	Alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou	1947

Cette voie est particulièrement mise en avant au début de cette année 2008 marquée par la crise des prix alimentaires qui frappe de plein fouet le Burkina Faso. Le Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA)¹ lance un projet de 19 millions de dollars qui prévoit d'aider 20'000 ménages par la microirrigation dans le Sud-Ouest du pays². Cet endroit a été choisi pour sa proximité avec le Ghana et la Côte d'Ivoire, marchés potentiels pour l'écoulement des productions de riz, fruits et légumes. Ce projet, financé en partie par le gouvernement et par le fonds de l'OPEP pour le développement (prêt de 11 millions de dollars) est de relativement grande ampleur, rompant avec les projets qui caractérisaient la microirrigation ces dernières années. Mais l'urgence de la situation pousse à prendre des mesures à plus grande échelle. Le futur nous dira comment ce projet sera mis en œuvre, géré, et comment les bénéfices seront répartis dans la population.



Microirrigation au bord du barrage de Bagré.

Photos : A. Grimm, 2006

¹ Le FIDA a participé au financement du PAN/LCD Burkinabé

² IFAD, 2008, source : http://www.ifad.org/media/press/2008/08_f.htm

Les photos ci-dessus montrent un exemple de microirrigation à petite échelle sur les bords du barrage de Bagré. Financé par l'USAID, il se base sur une petite motopompe, un réservoir et un réseau de tuyaux d'arrosages. Les résultats sont impressionnants : en faisant tourner la pompe que quelques heures par semaines, on produit papayes, mangues, oranges, citrons, oignons, salades, etc., sur une surface équivalant à peu près à un terrain de football. Les productions sont transportées en moto puis en camion vers la capitale se trouvant à 200 km.

5.6. Le rôle croissant des acteurs non-étatiques

5.6.1. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

« Sur le terrain de la coopération, l'opérateur principal est l'ONG. Considérées par les organisations internationales comme principaux vecteurs de la "bonne gouvernance", elles sont en réalité de natures très diverses »¹

L'apparition des ONG remonte aux années 1970. Elles se sont multipliées et sont devenues des acteurs clés des politiques de développement, surtout depuis l'avènement du DD et leur reconnaissance en tant que partenaires privilégiés de la coopération.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'ONU recensait 50'000 ONGs susceptibles de recevoir des financements dans le domaine du développement en 2002 alors qu'elles étaient cinq fois moins nombreuses au début des années 1980². Ces nouveaux partenaires des bailleurs se sont particulièrement implantés au Burkina Faso que l'on appelle aussi « ONG land »³. Cette forte concentration d'ONG s'explique par l'extrême pauvreté du pays et par la stabilité et la sécurité qui le caractérisent.

¹ LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B., 2004

² *Ibid*

³ DUBRESSON A., Raison J.-P., 2003, p.163

Dans les politiques actuelles de LCD, les ONG jouent un rôle central. Fort de leur expérience de terrain et de leur « non-gouvernementalité », elles sont censées conduire à la « bonne gouvernance »¹, en renforçant la société civile. Mais la nature de ces acteurs est diverse et leur indépendance est remise en question par la provenance de leurs fonds. Selon Donini², la part des financements publics dans les budgets des ONGs est passée de 1,5 % en 1975 à plus de 50 % en 1995. Ceci remet en question l'autonomie des ONG face aux bailleurs et leur rôle de représentants de la société civile puisque, selon le même auteur, certaines ONG sont devenues « *de simples sous-traitants* ».

5.6.2. Le secteur privé

Depuis les PAS, le Burkina Faso s'est lancé dans une privatisation des entreprises nationales et une ouverture de son marché aux entreprises étrangères. Le gouvernement s'est engagé à impliquer le secteur privé dans la gestion des ressources naturelle. Les entreprises doivent, d'après la constitution Burkinabé de 1991, se soumettre à différents textes concernant la protection des ressources naturelles, considérées comme un patrimoine national. A ces textes s'ajoutent la loi sur la réforme agraire et foncière (1995), le code de l'environnement (1997), le code forestier, la loi sur la gestion de l'eau, la loi sur les pesticides, le code minier, etc. S'ajoutent encore à ces mesures nationales les engagements internationaux.

Ces nombreux outils sont cependant insuffisants pour réellement impliquer le secteur privé qui lui aussi est très hétérogène. Ces textes sont souvent très abstraits ou alors trop éloignés des réalités des burkinabé.

Il convient de distinguer plusieurs types d'entreprises de nature très différentes. Les petites entreprises qui souvent ne se préoccupent pas de l'environnement. Les multinationales, qui se multiplient au Burkina Faso ont, elles, une attitude tout à fait différente. Etant issues de pays du Nord où la responsabilité environnementale du secteur privé ne date pas d'hier, elles sont parées à répondre aux normes

¹ Selon le discours du FMI et de la BM

² DONINI A., 1995

environnementales et se prêtent volontiers au jeu de la préservation de l'environnement. Elles peuvent ainsi jouir d'une image positive en mettant en avant leur stratégie de DD.

Campagne publicitaire de *Total Burkina*

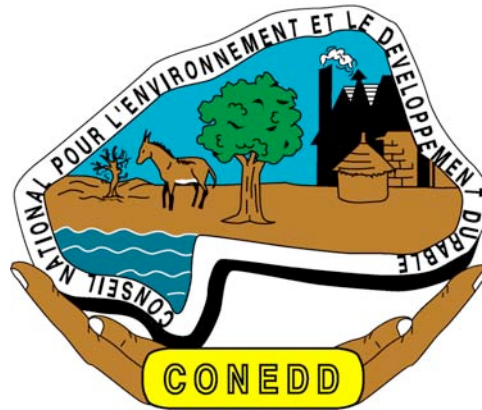


Source : www.total.bf

Prenons l'exemple de *Total Burkina*, le géant pétrolier, un des principaux pollueurs du pays, se présente comme un grand protecteur de l'environnement. Il fait la promotion du gaz, prétendant lutter ainsi contre la déforestation (voir publicité ci-dessus). *Total Burkina* est allé jusqu'à utiliser l'image du Mogo Naaba, empereur des Mossi, pour promouvoir ses nouveaux réchauds à gaz « anti-désertification ». Le Ministère de l'Environnement et du cadre de vie a récompensé la multinationale en lui accordant son prix de la meilleure « invention innovation ». Ces innovations sont les bienvenues mais le gaz reste malgré cela un bien de luxe pour la majorité de la population. Par ailleurs, le groupe *Total* est le principal distributeur d'une essence qui en plus de polluer, représente une charge financière énorme pour les Burkinabé puisque les prix du carburant sont comparables à ceux pratiqués en Suisse (600 FCFA ou 1,50 FRS par litre en 2007). Cette charge empêche nombre de citoyens d'accéder au gaz.

S'il existe de nombreuses lois adressées aux entreprises pour préserver l'environnement, leur application est souvent problématique pour des raisons financières. Elles sont appliquées si elles répondent aux besoins de personnes ayant du pouvoir. Pour les multinationales, par contre, leur poids financier les place au-dessus de l'Etat. L'expérience vécue par l'auteur lors d'une réunion entre le Ministère de l'Environnement et le secteur privé illustre cette situation. Lors d'un tour de table où siégeaient, les membres du Ministère, une représentante de la Banque Mondiale, une représentante du PNUD, divers industriels burkinabé et le PDG de *Total Burkina*, ce dernier a fait remarquer qu'il n'avait nul besoin de changer ses pratiques puisque les normes environnementales de l'entreprise sont largement plus exigeantes que celles du pays. Il a souligné que son groupe suit les principes du DD depuis 8-10 ans et qu'il est forcé par ses actionnaires de respecter l'environnement. Son arrogance face aux membres du Ministère illustre le rapport de force entre le gouvernement et les multinationales. Ces dernières ne se considèrent pas comme étant soumises aux directives de l'Etat mais comme étant l'exemple à suivre pour les politiques du pays.

6. ÉTUDE DE CAS : LE SP/CONEDD



Ce chapitre vise, au travers d'une étude de cas, à savoir comment sont appliquées concrètement les politiques de DD dans les pays du Sud. Qu'amènent-elles à la LCD au Burkina Faso ?

C'est au travers de l'analyse de l'Organe National de Coordination du PAN/LCD, institution qui se définit comme étant du « développement durable », qu'il sera tenté de répondre à ces questions.

L'expérience de l'auteur, qui a effectué un stage de trois mois au sein du SP/CONEDD, lui a permis de récolter différents documents et de réaliser des entretiens permettant de relever les spécificités suivantes de l'institution :

- Son mode de fonctionnement
- Ses ressources humaines
- Ses infrastructures
- Ses ressources financières
- Les trajectoires professionnelles et personnelles des employés
- Les perceptions des employés
- Les types de collaborations

L'étude de ces différents aspects vise à cerner la mise en oeuvre du concept de DD

Voici comment sont définis les rôles attribués au SP/CONEDD, Organe National de Coordination du PAN/LCD :

«

- *Assurer la cohérence des différentes stratégies, plans et programmes des départements ministériels intervenant dans la lutte contre la désertification;*
- *Être à l'écoute et répondre aux multiples sollicitations des ONG et des Organisations Communautaires de Base ;*
- *Rationaliser les plans et programmes déjà existants ;*
- *Assurer les synergies nécessaires entre les différentes conventions liées à l'environnement ;*
- *Recueillir, analyser et diffuser l'information ;*
- *Identifier les besoins en matière de développement des capacités des différentes catégories d'acteurs impliqués dans le processus.*

»¹

Avant de se lancer dans cette analyse, il paraît indispensable de revenir sur l'histoire des institutions étatiques en Afrique sub-saharienne puis sur le développement de celles dédiées à l'environnement. Ce dernier accompagnant la place de plus en plus importante attribuée à la diplomatie environnementale par le gouvernement et les institutions internationales.

6.1. Les institutions étatiques à l'heure du communautarisme et du néolibéralisme

Le début de l'histoire des Etats africains indépendants a été marqué par un renforcement du pouvoir central. L'Etat est alors l'unique acteur du développement. L'accumulation rentière basée sur les exportations de matières premières est alors la norme. Les discours politiques des dirigeants s'inspirent du socialisme ou du libéralisme mais les pratiques sont souvent en contradiction avec

¹ MECV, 2000

ces idéologies importées¹. Dans les différents régimes africains, l'interventionnisme étatique est la règle, ceci pour d'une part, construire les Etats-Nations et, d'autre part, répondre aux aspirations des populations qui attendent beaucoup de leurs gouvernements. L'Etat est présent partout avec une lourde administration et de nombreuses entreprises nationales. La Banque Mondiale² estime, au milieu des années 1980, le nombre d'entreprises publiques à 3000. Elles représentent 15% du PIB de l'Afrique et occupent 25-30% des salariés. A titre de comparaison, les entreprises publiques asiatiques n'employaient que 5% des travailleurs.

Mais le modèle rentier a ses limites puisqu'il est basé sur des cultures extensives et qu'il est soumis aux fluctuations conjoncturelles du marché mondial. Durant les années quatre-vingt, les gouvernements se sont donc retrouvés dans l'incapacité de reproduire ce modèle, voyant leurs revenus diminuer et leurs dettes s'envoler. Cette crise les a amenés à se plier au « diktat » du FMI et de la Banque Mondiale. Les conditions de nouveaux prêts (privatisation, réduction des budgets et du nombre de fonctionnaires, déréglementation des marchés) ont en quelque sorte disqualifié l'Etat.

Après plus de 15 ans de PAS, l'Etat a perdu de son pouvoir et de sa légitimité populaire par son incapacité à redistribuer. Les moyens d'action se sont reportés sur les ONGs et autres acteurs locaux, privilégié par les politiques de DD.

Les marges de manœuvre des gouvernements « ajustés », donc soumis au « néolibéralisme », sont faibles. Dans ce contexte, la diplomatie prend une place importante afin d'attirer les fonds étrangers en signant différentes conventions et traités, mais aussi en montrant au monde sa bonne volonté dans la transition démocratique. Le président Compaoré, considéré comme un « bon élève » par le FMI, se fait remarquer sur la scène internationale en jouant le rôle d'intermédiaire entre forces rivales lors de conflits en Afrique de l'Ouest (Togo, République Centre Africaine).

¹ DUBRESSON A., RAISON J.-P., 2003, p.12

² Banque Mondiale, PNUD, 1989

Dans le domaine de l'environnement, qui prend une importance croissante, le Burkina Faso a mis en place une diplomatie environnementale qui repose sur une étroite collaboration avec les institutions internationales et la création d'institutions nationales répondant aux engagements pris.

6.2. La diplomatie environnementale burkinabé

La diplomatie environnementale est une composante de la diplomatie de l'Etat qui prend une place de plus en plus importante depuis une vingtaine d'année. L'environnement est aujourd'hui très important dans les relations internationales du Burkina Faso car il représente des intérêts économiques, politiques et stratégiques non négligeables. La mise en place d'une juridiction environnementale nationale et le développement d'institutions permettent de mener une diplomatie efficace, portée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (MAECR) (coordinateur des relations internationales), et d'« opérationnaliser » les décisions par le MECV et le SP/CONEDD.

Sur le plan national, la constitution de 1991, peu avant la conférence de Rio, met l'accent sur l'environnement au travers d'une série d'articles qui reconnaissent par exemple¹:

- L'appartenance de la richesse et des ressources naturelles au patrimoine national (art. 14)
- Le droit à un environnement sain (art. 29)
- Le droit de tout citoyen d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre les atteintes à l'environnement et au patrimoine culturel (art. 30)

A cette constitution s'ajoute une série de lois² :

¹ Constitution du Faso, source : http://www.legiburkina.bf/codes/constitution_du_burkina_faso.htm

² MECV, 2007

- La loi de 1996 sur la réforme agraire qui inclus des dispositions sur la protection de l'environnement
- Les lois de 1997 portants sur le code de l'environnement, le code forestier, et le contrôle des pesticides
- La loi de 2001 sur la gestion de l'eau
- En 2002, la loi d'orientation relative au pastoralisme
- En 2004, la loi sur le code général des collectivités territoriales
- etc.

Les engagements internationaux sont nombreux dans les domaines de l'air (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Protocole de Kyoto, etc.), du vivant (Convention sur la diversité biologique pour ne citer que le plus important), de la désertification et de la protection des écosystèmes (CCD), mais aussi dans les domaines des déchets et substances dangereuses et du milieu marin.

Parmi les conventions et autres accords, certains impliquent la création d'institutions internationales (le bureau du Comité Inter Etat de Lutte contre la Désertification au Sahel (CILSS) à Ouagadougou) ou nationales comme le SP/CONEDD qui est chargé d'animer les trois conventions de Rio. La mise en œuvre de ces engagements demeure problématique. En effet, si des acquis sont à noter en matière de gestion de l'environnement, des contraintes empêchent ces accords et les textes qui en découlent d'être effectivement appliqués. Relevons encore que certains accords, la plupart issus des pays du Nord, sont loin des préoccupations du peuple burkinabé.

6.3. Analyse du SP/CONEDD

6.3.1. Histoire et mission

« Le CONEDD est chargé de la promotion de la politique et de la législation en matière d'environnement et de développement durable; il a pour mission globale de faciliter l'intégration effective des principes fondamentaux de

gestion environnementale dans les politiques nationales et sectorielles de développement en vue de promouvoir le développement durable. »¹

Suite à la Conférence de Rio et l'avènement du DD comme nouvelle stratégie de développement des pays en développement, le Burkina Faso a mis sur pied de nouvelles institutions dans le but de « *coordonner et d'harmoniser les interventions environnementales aux fins du développement durable* »². En 1995 est créé le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE). Il change d'appellation en 2002 et devient le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD).

Le CONEDD se réunit tous les deux ans à Ouagadougou. Il est constitué d'un bureau et de membres³. **Le bureau** est composé de :

- Un président : le Premier ministre
- 5 vices présidents : le ministre chargé de l'environnement, le ministre de l'économie, le ministre chargé de la recherche scientifique, le ministre chargé de l'agriculture et le ministre chargé de l'industrie
- Un secrétaire : le Secrétaire Permanent du CONEDD
- 5 rapporteurs : le Directeur national chargé de la Décentralisation, le Directeur national chargé de l'Urbanisme, le Directeur national chargé des Aménagements Pastoraux et du Foncier, le Directeur national chargé des Mines et un représentant de la Société Civile.

Les membres sont les suivants :

- Les représentants des départements ministériels et des institutions publiques impliquées dans la gestion de l'environnement et du DD
- Les représentants des élus locaux
- Les représentants du secteur privé

¹ SP/CONEDD : <http://www.spconedd.bf>, 2007

² MECV, 2003, p.2

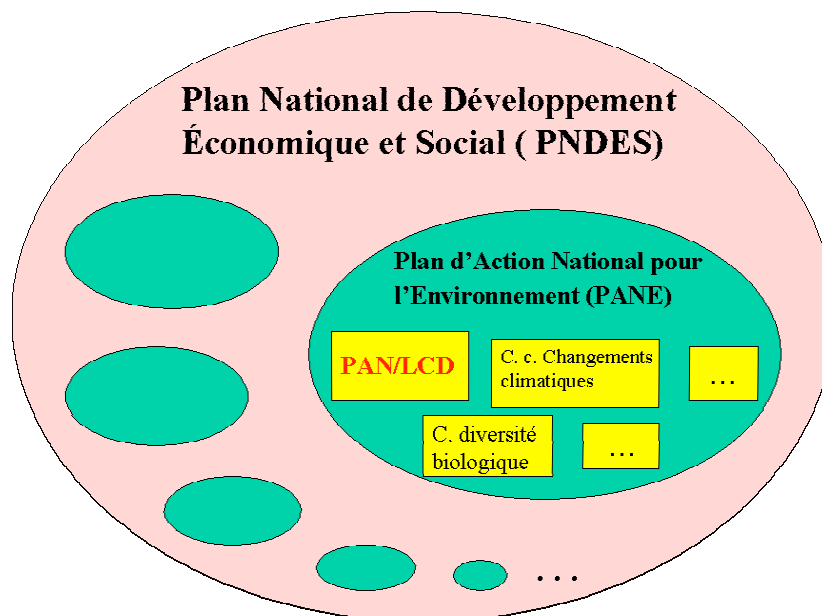
³ SP/CONEDD : <http://www.spconedd.bf>, 2007

- Les représentants de la société civile notamment les ONG ; les associations et organisations communautaires de base et les associations professionnelles de producteurs ruraux
- Les représentants des autorités religieuses et coutumières
- Toute autres personnes désignées en fonction de leurs compétences

Les partenaires de coopération participent également aux conférences bisannuelles, à titre d'observateurs.

Le SP/CONEDD est chargé de coordonner et d'animer le PAN/LCD, mais aussi les autres conventions de Rio : la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (CCCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Ces politiques doivent suivre le Plan d'Action National sur l'Environnement (PANE) qui s'insère dans le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES).

Hiéarchie des Plans d'Action Nationaux au Burkina Faso



Source : A. Grimm, 2008

Parallèlement, le SP/CONEDD est l'organisateur des événements nationaux et internationaux relatifs à l'environnement, le principal étant la Conférence du CONEDD, qui se réunit tous les deux ans. Entre juillet et octobre 2006, alors que

l'auteur effectuait son stage, plusieurs conférences, séminaires, campagnes d'informations ont été organisées :

- Séminaire bilan sur la gestion des réseaux et systèmes d'information environnementale (1 et 2 août)
- 1^{er} symposium national sur l'implication des entreprises privées et de l'industrie dans la gestion de l'Environnement (26-28 septembre)
- Campagne de sensibilisation à l'écocitoyenneté
- Atelier de formation à la comptabilité environnementale
- Réunion des acteurs environnementaux du pays à la délégation de l'Union Européenne concernant la coopération de l'UE en matière environnementale

Le SP/CONEDD est responsable de la production de documents relatifs à l'environnement qu'il produit en mandatant des experts souvent étrangers et des bureaux privés comme *Espace Géomatique* qui a travaillé sur la dégradation des terres¹. La principale publication sous la responsabilité du SP/CONEDD est le Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso, publié tous les 2 ans.

6.3.2. Structure et organisation

Géographiquement, le SP/CONEDD est situé sur deux sites, un sur l'avenue Bassawarga, et l'autre sur l'avenue Kwamé n'Kruma, principale artère de la capitale (voir carte ci-dessous). Le premier site est une « vitrine » du gouvernement affichant de son intérêt pour l'environnement et le DD. La situation de ce bureau le rend visible à toutes les personnes sortant de l'aéroport. Son voisin est la représentation de l'Union Européenne, un des bâtiments les plus imposant de Ouagadougou (voir photo ci-dessous). Facile d'accès, il est du point de vue technologique beaucoup mieux équipé que le second site pourtant plus grand et regroupant nettement plus de personnel.

¹ SAWADOGO-KABORÉ S., DIEBRE R., KISSOU R., 2005

Localisation des bâtiments du SP/CONEDD



SNIE : Système National d'Information Environnementale

Source : A. Grimm, 2008

Photo : Google Earth

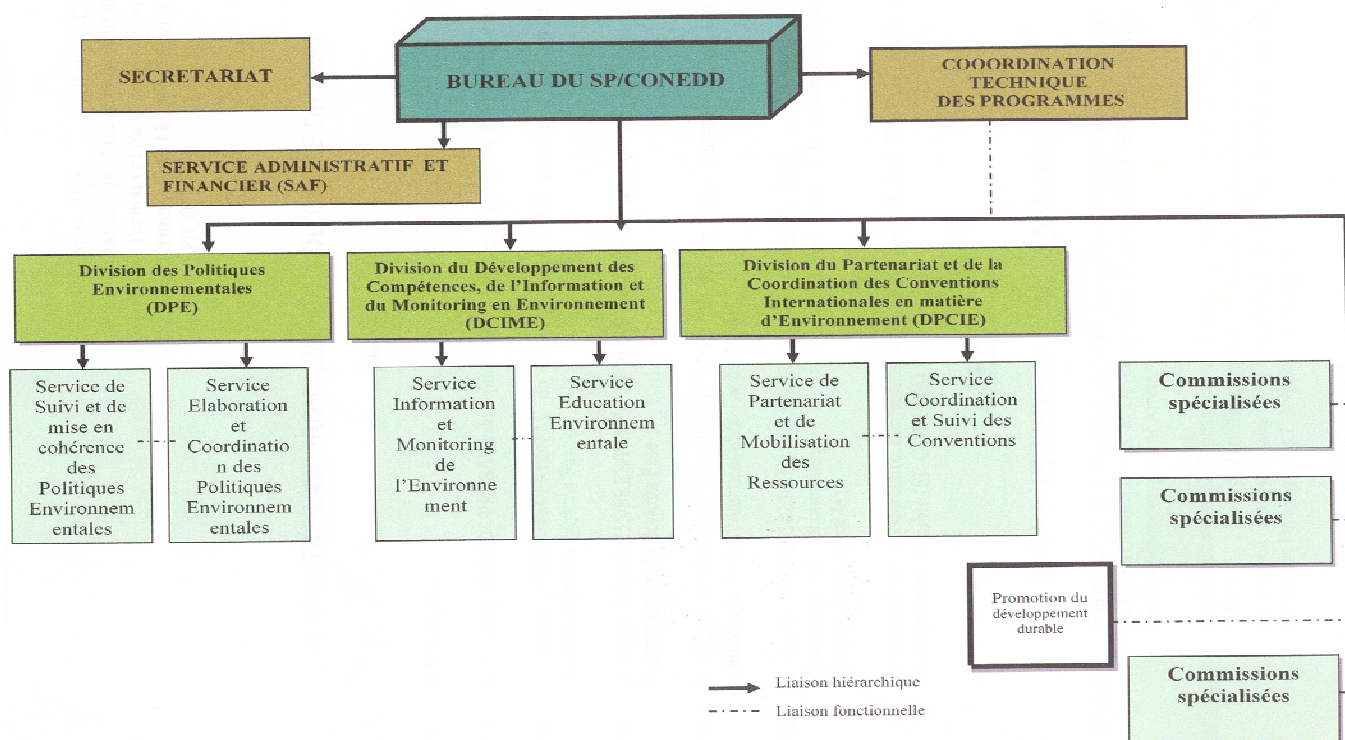


Le SP/CONEDD et son voisin : l'Union Européenne

Photos : A. Grimm, Ouagadougou, 2006

Le SP/CONEDD est sous la tutelle technique du MECV et possède une personnalité juridique depuis sa création en 2002. L'organigramme ci-dessous montre la structure de l'institution avec à sa tête le bureau du Secrétaire Permanent, M. Traoré, les trois divisions ((1) politiques environnementales, (2) développement des compétences, de l'information et du monitoring et (3) partenariat et coordination des conventions internationales) et des commissions spécialisées évoluant selon les mandats et les besoins du moment. La seule commission spécialisée en activité en 2006 était celle de la comptabilité environnementale, financée à hauteur de 180'000 dollars sur 18 mois par la Banque Mondiale.

ORGANIGRAMME DU SP/CONEDD



Source : SP/CONEDD

6.3.3. Entretiens avec les acteurs nationaux

Lors du stage effectué au SP/CONEDD, l'auteur a réalisé une série d'entretiens visant à évaluer les capacités de l'institution dans le cadre de la mise en oeuvre d'un *Observatoire de l'environnement et du développement durable* (ONEDD). Ces

interviews apportent de précieuses informations concernant le fonctionnement de l'institution.

Les personnes interrogées sont toutes des employés du SP/CONEDD à l'exception d'une : Un des Directeur général du MECV. Il s'agit de :

- **M. Badiori Ouattara**, Directeur général de l'amélioration du cadre de vie
- **M. Alain Edouard Traoré**, Secrétaire Permanent du CONEDD
- **M. Roger Djima**, chef du Service administratif et financier du SP/CONEDD
- **M. Mahamane Halidou Maiga**, chef du Service *Education Environnementale et Ecocitoyenneté*
- **Mme Mariam Nikiema**, Coordinatrice des programmes dont le PAN/LCD
- **M. Bonbiri**, responsable du projet comptabilité environnementale
- **Mme Kabré Rénatou**, géographe
- **M. Aboubakar Ouedraogo**, responsable informatique du Système National d'Information sur l'Environnement
- **M. Jean-Louis Yerbanga**, manutentionnaire informatique au SP/CONEDD

Le nombre d'employés étant limité, il ne fut pas aisé d'obtenir des entretiens dans des délais raisonnables, surtout avec les dirigeants. J'ai néanmoins réussi, grâce à de nombreux appels téléphoniques à obtenir un rendez-vous avec M. Ouattara, directeur général de l'amélioration du cadre de vie, placé hiérarchiquement sous le Ministre du MECV. M. Traoré, Secrétaire Permanent du CONEDD a par contre été le premier à répondre à ma demande en m'accordant un entretien entre deux déplacements diplomatiques en Europe. Les autres personnes interrogées étaient plus directement en contact avec moi durant le stage. En plus de ces entretiens formels, mes collègues m'ont apporté des informations pertinentes concernant la vie et le fonctionnement de l'institution.

Les personnes interrogées sont placées à différents niveaux hiérarchiques de l'institution.

Pour l'analyse des entretiens, trois niveaux sont retenus :

1. **Les dirigeants**, chefs d'une structure rattachée au MECV et n'ayant comme supérieur que le ministre : M. Ouattara et M. Traoré.
2. **Les cadres**, placés directement sous l'autorité du Secrétaire Permanent : M. Djima, M. Maiga, M. Nikiema et M. Bonbiri
3. **Les manutentionnaires**, placés au plus bas de la hiérarchie (sans tenir compte des gardiens) : M. Ouedraogo et M. Yerbanga

6.3.4. Ressources financières

Le SP/CONEDD est financé par le gouvernement et les partenaires étrangers. L'Etat n'assume qu'une petite part des charges : les salaires des employés permanents et des investissements ponctuels. Selon M. Djima, chef du département Administratif et Financier, le SP/CONEDD demande 400 millions (1 million de Frs) de FCFA à l'Etat chaque année et n'en touche que 30 millions (75'000 Frs). Ces sommes sont dérisoires par rapport aux sommes qu'il est envisageable de recevoir de la part des partenaires étrangers. D'ailleurs, un des principaux bailleurs de fonds, l'Union Européenne, possède sa représentation au Burkina Faso (un des bâtiments les plus imposants et modernes de la capitale) à côté du SP/CONEDD. L'estimation de la somme de l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement (FED) pour la période 2008-2013 se monte à 473 millions d'euros auxquels s'ajouteront 10%-30% en fonction d'un critère de « bonne gouvernance » du pays¹. En sachant qu'une partie de ces fonds sera dédiée à l'environnement, donc certainement au SP/CONEDD, les sommes engagées par l'Etat sont insignifiantes. La structure vit donc de la coopération internationale au travers du financement des projets et programmes qui permettent l'achat de matériel et l'engagement de ressources humaines supplémentaire.

Qu'en est-il des salaires des employés ? Sont-ils suffisamment et régulièrement rémunérés ? Ont-ils d'autres sources de revenus ?

¹ NANA Bachirou, 2007

Pour la troisième catégorie hiérarchique, les salaires ne sont pas payés régulièrement. En effet, mes deux collègues (M. Yerbanga et M. Ouedraogo) attendent, selon leurs dires, fréquemment plus de trois mois le versement de leur salaire. Ils se rendent ainsi presque quotidiennement au Service Administratif et Financier (SAF) pour réclamer leur dû, environ 40'000 FCFA par mois (environ 100 Frs). Cette situation les pousse à trouver d'autres sources de revenus. Ayant accès au matériel informatique, ils l'utilisent pour copier, retoucher ou créer des documents pour leur entourage. Ceci leur permet de gagner parfois quelques francs. La quantité de travail à effectuer est aléatoire et il se passe souvent plusieurs jours durant lesquels il n'y a rien à faire pour ces manutentionnaires. Ils s'absentent alors pour aller faire des petits boulots de dépannage, prétextant un déplacement au Ministère.

Les personnes du deuxième niveau hiérarchique touchent un salaire d'environ 80'000-100'000 FCFA par mois (200-250 Frs). Cette somme leur permet de vivre modestement. Mais la population les perçoit comme des riches privilégiés et ils doivent, pour la plupart, subvenir aux besoins de leur famille au sens large. Celle-ci leur demande de l'argent pour les frais d'écolage, les médicaments contre le paludisme, le sac de riz pour finir le mois, etc. Ainsi, Mme Nikiema, coordinatrice des programmes, retourne de moins en moins chez elle à la pause de midi pour éviter de faire face à toutes ces sollicitations. Il faut préciser que le coût de la vie a considérablement augmenté¹ et que ces fonctionnaires autrefois privilégiés se trouvent de plus en plus en difficulté.

Le Secrétaire Permanent M. Alain-Edouard Traoré touche 139'000 FCFA par mois (350 Frs), salaire qu'il ne cache pas. Quand on lui demande si la corruption existe dans son institution, il répond par la négative, expliquant avoir déjà dû démettre de ses fonctions un expert pour cette raison. Si son salaire est modeste, il dit s'en contenter, ayant été élevé à « l'école Sankara ».

¹ L'augmentation du coût des denrées de base a provoqué des émeutes sans précédent en février 2008 dans les principales villes du pays.

Ce dont ces fonctionnaires ne parlent pas, ce sont les sommes versées lors des ateliers, conférences, séminaires, etc. En effet, à chacun de ces événements, les participants touchent une somme d'argent de l'ordre de 5000 FCFA par jour (~12 Frs), pouvant varier selon les événements. Ces montants sont débloqués dans les budgets des différents projets et programmes dont il est question lors de ces rencontres. Je fus surpris que l'on m'annonce, après deux jours d'atelier traitant de l'information environnementale, que j'avais droit à 10'000 FCFA à chercher au Service Administratif et Financier. J'ai effectivement touché cet argent par le fait de ma simple présence. On m'a expliqué que le Secrétaire Permanent, étant la plupart du temps en déplacement dans le pays ou à l'étranger, gagnait bien mieux sa vie que ce qu'il avançait lors de son entretien. Pour les employés moins haut placés, ces événements rémunérés représentent une source de revenu sans laquelle il serait impossible de boucler les fins de mois, surtout quand les salaires ont du retard.

Le côté pervers de ce système est qu'il incite à faire durer plus que nécessaire les réunions afin de devoir programmer de nouvelles rencontres. Cela pose un problème puisque actuellement, pratiquement tous les projets doivent associer la société civile, représentée, dans le domaine de la LCD, par des ONGs, des associations d'agriculteurs, etc. Ces représentants doivent, pour nombre d'entre eux, effectuer des déplacements conséquents et ne peuvent multiplier les réunions comme les employés du SP/CONEDD habitant la capitale.

Les financements étrangers dont dépend le SP/CONEDD ne sont pas réguliers et arrivent selon les projets et les programmes. Ainsi, le SP/CONEDD a bénéficié d'un financement conséquent de la part de la Banque Mondiale pour mettre en place le Système National d'Information Environnementale (SNIE). Un parc informatique moderne a été mis en place, mais la fin du financement n'a pas permis de mettre en œuvre un outil performant et efficace. Les données stockées dans le serveur du SNIE sont très limitées par rapport à la capacité du matériel. Les budgets étant épuisés, le projet SNIE reste dans les placards et les énergies sont dirigées vers la recherche de nouveaux budgets.

Pour résumer la situation, le système de financement de l'institution ne favorise pas un travail de fond, durable et efficace que devrait viser une politique de

développement dite durable. La durée limitée des projets, couplée avec un investissement de l'Etat insuffisant, remet constamment en question l'existence de l'institution qui ne trouve pas de stabilité financière. Par ailleurs, la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds produit un écart entre les projets proposés par l'institution et les réels besoins du pays en matière environnementale. Les propositions de projets ne sont pas basées sur une demande des relais décentralisés de l'Etat, des ONG ou des associations mais au gré des conditionnalités des bailleurs de fonds pour leurs financements futurs.

6.3.4. Infrastructures

Pour assurer son rôle de coordinateur du PAN/LCD, l'institution nécessite une infrastructure adéquate comprenant des bureaux, des moyens de communication efficaces et des véhicules pour se déplacer sur l'ensemble du territoire.

Dans la phase de mise en oeuvre du PAN/LCD, le gouvernement et les partenaires étrangers ont financé l'achat et la rénovation des locaux, un parc de véhicules, du matériel informatique, etc. Mais depuis la fin de cette mise en oeuvre en 2002, le matériel n'est de manière générale pas renouvelé et se dégrade, pénalisant les capacités de l'institution à jouer son rôle d'Organe National de Coordination (ONC) du PAN/LCD.

Les deux bâtiments sont éloignés, ce qui pose un problème d'efficacité. De plus, une grande différence existe entre les deux sites. Si le premier est moderne et bien équipé, dispose des dernières technologies comme l'ADSL, le siège où travaille la majorité des employés est plus vétuste et sous-équipé au niveau de la téléphonie et d'Internet. Il n'y a qu'un standard téléphonique par bâtiment. Pour ce qui est d'Internet, le siège dispose d'un seul poste connecté à Internet qui partage la ligne avec le fax, ceci avec une connexion limitée. M. Maiga responsable de l'éducation environnementale au niveau national dispose dans son bureau d'une seule ligne téléphonique locale, ne pouvant appeler que Ouagadougou. Celui-ci fait remarquer qu'il demande le remplacement d'une cartouche d'encre pour l'imprimante de son bureau depuis plusieurs mois sans succès...

Il est étonnant que le bâtiment abritant le SNIE soit si bien équipé et si peu utilisé. En effet, on y trouve un serveur de 800 GB, une salle avec 15 ordinateurs reliés à Internet, 2 ordinateurs portables, 2 imprimantes laser, 2 imprimantes à jets d'encre et une imprimante Ao. Pourtant seuls 3-5 personnes y travaillent quotidiennement contre plus de 20 au siège. Ainsi, le premier bâtiment suréquipé est très calme, bien climatisé et presque désert tandis que le second est beaucoup plus vivant, bien que délabré et moins bien équipé. M. Bonbiri, expert statisticien, engagé pour le projet pilote de comptabilité environnementale se trouve dans la situation suivante : il ne dispose ni de connexion Internet ni de téléphone dans son bureau et attend toujours un logiciel de comptabilité trois mois après le début de son mandat alors que son projet est financé à hauteur de 180'000 dollars par la Banque Mondiale.

Le parc de véhicules est peu fourni et fatigué. Les 5 véhicules sont pour la plupart en panne sur le parking du siège. Seul un 4x4 est en fonction pour le suivi du PAN/LCD, un véhicule qui à été mis à disposition par l'ancien projet « Fonds Canadien de soutien à la lutte contre la désertification ». Durant mon stage, ce véhicule a été utilisé uniquement pour les déplacements du Secrétaire Permanent lors d'un symposium à Ouagadougou.

Pour expliquer ces lacunes sévères, plusieurs personnes interrogées mettent en avant le manque de volonté du gouvernement qui entrave l'acquisition de matériel dont l'institution a besoin pour son fonctionnement. Par ailleurs, le système de financement par projet/programme ne permet pas une bonne répartition du matériel au sein de l'institution. Ce déséquilibre s'explique aussi par le désir du gouvernement d'exhiber, au travers de cette vitrine, son intérêt pour les politiques environnementales et le DD. Mais derrière cette modernité affichée se cache le siège du SP/CONEDD où travaillent la grande majorité des employés sans les moyens nécessaires pour accomplir leurs tâches. Lors de l'entretien qu'il m'a accordé, M. Maiga, qui est au SP/CONEDD depuis 2004 déclare :

« Les objectifs sont nobles mais il y a un manque de moyens matériels et financiers. Les projets restent sur les machines. Le ministère doit prendre ses responsabilités après 25 ans sans résultat. Depuis deux ans, l'éducation

environnementale est au SP/CONEDD mais il n'y a pas encore eu de texte officiel de mise en oeuvre des politiques d'éducation environnementale. »

La gestion matérielle de l'institution ne peut être qualifiée de « durable » puisqu'elle est très aléatoire. Les acteurs nationaux se contentent du peu qu'ils ont à disposition en attendant un projet potentiel. Cette manière de fonctionner atteste du peu d'importance accordée à l'ONC du PAN/LCD par le gouvernement mais aussi par les partenaires étrangers qui ne lui accordent pas les crédits nécessaires à son bon fonctionnement.

6.3.5. Ressources humaines

En tant qu'institution du DD, on peut s'attendre à ce que les ressources humaines du SP/CONEDD soient pluridisciplinaires, intégrant les aspects environnementaux sociaux et économiques. On peut aussi s'attendre à ce que les acteurs nationaux suivent des formations continues afin d'être en phase avec l'évolution des pratiques et des technologies propres à la gestion de l'environnement. Quels sont les profils des employés ? Sont-ils suffisamment nombreux et qualifiés ? Correspondent-ils aux objectifs affichés par l'institution ?

La première constatation est qu'ils ont été formés dans le domaine de l'environnement, des statistiques, de l'administration et de la diplomatie. Mais il n'y a pas d'économistes ni de sociologues.

Le Secrétaire Permanent est un diplomate de formation qui a travaillé au Ministère des Affaires Etrangères. La coordinatrice des programmes, Mme Nikiema, a travaillé au Ministère des Affaires Etrangères, au Ministère des Finances et a habité en Allemagne pendant six ans. Ces deux personnes clés reflètent l'ouverture de l'institution vers la sphère internationale. Par contre, elles n'ont pas ou peu d'expérience dans le domaine de l'environnement.

Un autre groupe d'employés a lui été formé en science de l'environnement, notamment dans les technologies SIG comme M. Traoré Louis Blanc, chef de la

DCIME, et M. Sidibé, responsable de l'information environnementale. Ces cadres bénéficient de formations continues régulières à l'étranger afin de maîtriser des technologies en perpétuelle évolution. À ce niveau-là, les compétences sont amplement suffisantes et font la fierté du Secrétaire Permanent qui déclare :

« Le SP/CONEDD est futuriste, il dépasse largement la moyenne au niveau des compétences en matière de nouvelles technologies. »

Ce que l'on peut par contre regretter est le manque de transmission de ce savoir aux employés n'ayant pas la chance de bénéficier de formations continues. Mme Renatou Kabré, jeune employée géographe parle d'une « *accapuration du savoir* » par les quelques cadres profitant des ateliers et des formations internationales. Elle a étudié au Burkina Faso et en France et travaillé dans un observatoire du DD d'une région française, avant de retourner au pays. Elle déplore que les connaissances ne soient pas transmises comme ce fut le cas lors de son expérience en Europe. Elle parle d'un grand problème de communication qui nuit à l'efficacité de l'institution. Selon ses dires, les dirigeants gardent leur savoir-faire pour eux afin d'assurer leur poste et d'augmenter leurs chances d'être sollicités dans les projets à venir. Cette situation est frustrante pour les employés comme Mme Kabré qui désirent élargir leurs compétences et évoluer au sein de l'institution.

Plusieurs employés ont été formés à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, la voie de prédilection pour travailler dans la fonction publique. M. Djima a suivi cette voie, a ensuite travaillé au Ministère de la Fonction Publique, au Ministère des eaux et des Forêts avant d'être engagé au MECV. Le chef du Service Administratif et financier a donc de l'expérience, qui plus est dans le domaine de l'environnement.

M. Bonbiri, expert statisticien est un cas à part puisqu'il possède des compétences et de l'expérience dans le domaine du social et de l'économie. Il a travaillé pour deux observatoires nationaux, celui de la pauvreté et celui de l'emploi. Il est regrettable qu'il soit uniquement affecté à la Commission Spécialisée, dédiée au projet pilote de comptabilité environnementale qui, comme dit précédemment, ne lui donne pas les moyens suffisants pour travailler dans de bonnes conditions.

Un autre point important relevé par la majorité des personnes interrogées est le manque d'effectif et de compétence. Le SP dit avoir « *accès à une banque de ressources humaines qualifiées pour recruter du personnel ainsi qu'à un répertoire d'experts* ». Par contre, Mme Nikiema, M. Maiga et M. Bonbiri regrettent le manque de personnel et le manque de formation. Si effectivement il y a un accès à un répertoire d'experts rapidement mobilisables, le personnel burkinabé qualifié semble quant à lui plus difficile à trouver. Cela s'explique par la fuite des cerveaux, un fléau pour l'Afrique en général qui s'explique par les bas salaires qui y sont pratiqués (un cadre du SP/CONEDD touche environ 100 000 FCFA par mois (250 Frs)) et les possibilités offertes dans les pays industrialisés. Notons que l'« immigration choisie » prônée par le président Sarkozy nourrit ce phénomène. Par ailleurs, les experts, pour la plupart étrangers coûtent extrêmement cher, et ne constituent pas une solution durable pour le bon fonctionnement de l'institution.

Un dernier aspect est l'absence de personnel du SP/CONEDD sur le terrain. M. Ouattara propose la mise en place d'un organe d'exécution qui permettrait de mieux faire avancer les réformes sur le terrain car comme le disait M. Maiga, « *les projets restent dans les ordinateurs !* ».

6.3.6. La perception des acteurs

Des questions concernant les perceptions des acteurs nationaux ont été posées lors des entretiens. Notamment sur leur vision des problèmes environnementaux ainsi que sur le DD. Ils ont évoqué les principaux défis environnementaux du pays ainsi que les avancées du gouvernement en la matière. Concernant le DD, ils ont exprimé leurs perceptions de cette approche et les freins à un tel développement. L'intérêt de telles questions est de savoir si leurs réponses s'alignent sur les discours internationaux et de se faire une idée de leur connaissance du terrain.

Sur la liste des défis environnementaux, l'agriculture, la désertification et la déforestation sont ceux qui reviennent le plus souvent. Le problème du bois de

chauffe comme seule énergie accessible aux populations pauvres est montré du doigt. Une phrase qui revient souvent dans la bouche de ces fonctionnaires est « *tout est prioritaire* », comme pour montrer leur impuissance face aux divers défis du développement. Quant aux avancées positives en matière de gestion environnementale, l'effort du gouvernement est félicité par les dirigeants. Il est par contre estimé insuffisant par certains cadres comme M. Maiga et Mme Nikiema. Le point positif avancé par le SP, M. Maiga, Mme Nikiema et M. Ouatara est la prise de conscience de la population qu'ils attribuent en partie à leur travail¹. Quant aux points négatifs, M. Ouatara déplore le manque de textes en vigueur ainsi qu'un manque d'application de ceux-ci, estimant que si l'on parle beaucoup de l'environnement, peu de mesures concrètes sont prises. M. Bonbiri signale le manque de synergies entre les actions ainsi qu'un manque de cohérence.

Concernant le DD, deux questions à ce sujet furent posées : (1) « *Qu'est-ce que le développement durable ?* » Et (2) « *Quels sont, selon vous, les freins au développement durable au Burkina Faso* ». Le constat est le suivant : la plupart de mes interlocuteurs n'ont pas une idée arrêtée sur le sujet. Les réponses sont très prévisibles, elles reprennent les définitions de l'ONU, soit sur les générations futures, soit sur les trois piliers. Deux intervenants émettent des critiques concernant l'application du DD. M. Bonbiri, économiste statisticien, relève le manque d'unanimité concernant les visions du DD. Il parle de deux points de vue, celui des économistes et celui des environnementalistes, déplorant de la vision environnementaliste du SP/CONEDD. M. Outara regrette le manque de prise en compte du facteur humain et souligne la difficulté d'intégrer les politiques environnementales aux politiques économiques. Mme Nikiema affirme que « *la pauvreté et l'analphabétisme sont les premiers obstacles au DD* ».

Pour résumer, la perception du problème environnemental est alarmiste et parfois fataliste. Le DD est un concept qui est repris tel quel dans toutes les appellations et les documents officiels produits au MECV. Cependant, au-delà de sa définition officielle, le concept ne semble pas apporter aux employés un nouvel éclairage.

¹ Ils se réfèrent à la *campagne sur l'écocitoyenneté* qui a sensibilisé la jeunesse dans les écoles et le reste de la population au travers de *spots* à la télévision nationale.

Ceux qui perçoivent le DD dans son sens pluridisciplinaire remarquent l'absence de prise en compte des dimensions sociales et économiques dans les politiques environnementales malgré les discours affichés.

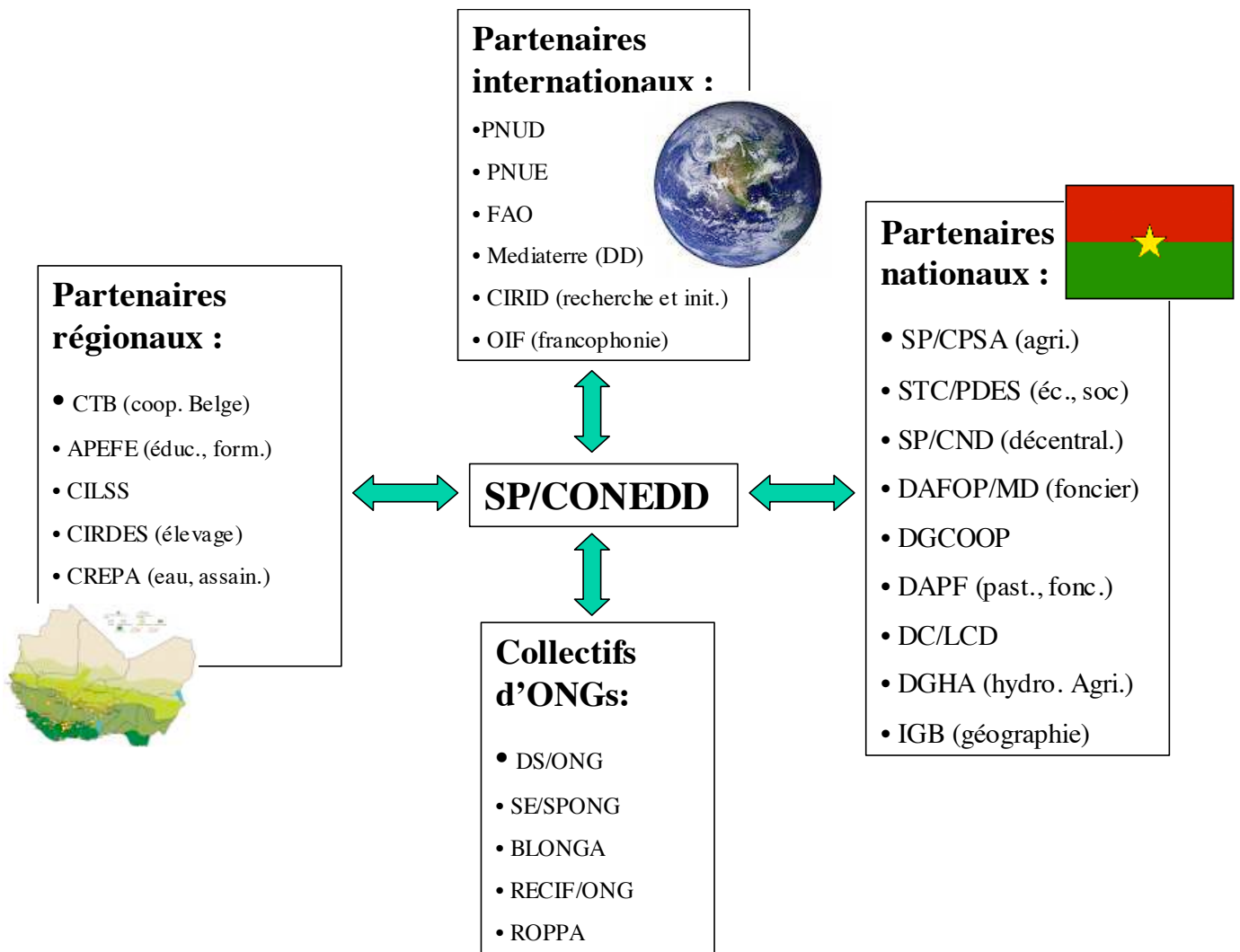
6.3.7. Quel type de collaboration ?

La tâche du SP/CONEDD en tant qu'organe national de coordination du PAN/LCD est avant tout d'interagir avec tous les acteurs concernés par la LCD. Etant donné le cadre pluridisciplinaire prôné par le DD, les acteurs sont nombreux : ministères, partenaires bi et multilatéraux d'APD, ONGs, associations d'agriculteurs, de femmes, autorités traditionnelles et religieuses, etc.

Ces diverses collaborations se concrétisent et acquièrent une visibilité nationale et internationale tous les deux ans lors des conférences du CONEDD. Puis, c'est au SP/CONEDD de faire avancer les dossiers et de remplir les missions quotidiennes.

Comment et avec qui le SP/CONEDD collabore-t-il ? Y a-t-il un esprit sain fait d'échanges pour le bien commun ou y a-t-il cloisonnement ? Avant de répondre à la question, il convient de préciser, au travers de l'organigramme ci-dessous, qui sont ces acteurs en impliqués.

Les partenaires du SP/CONEDD



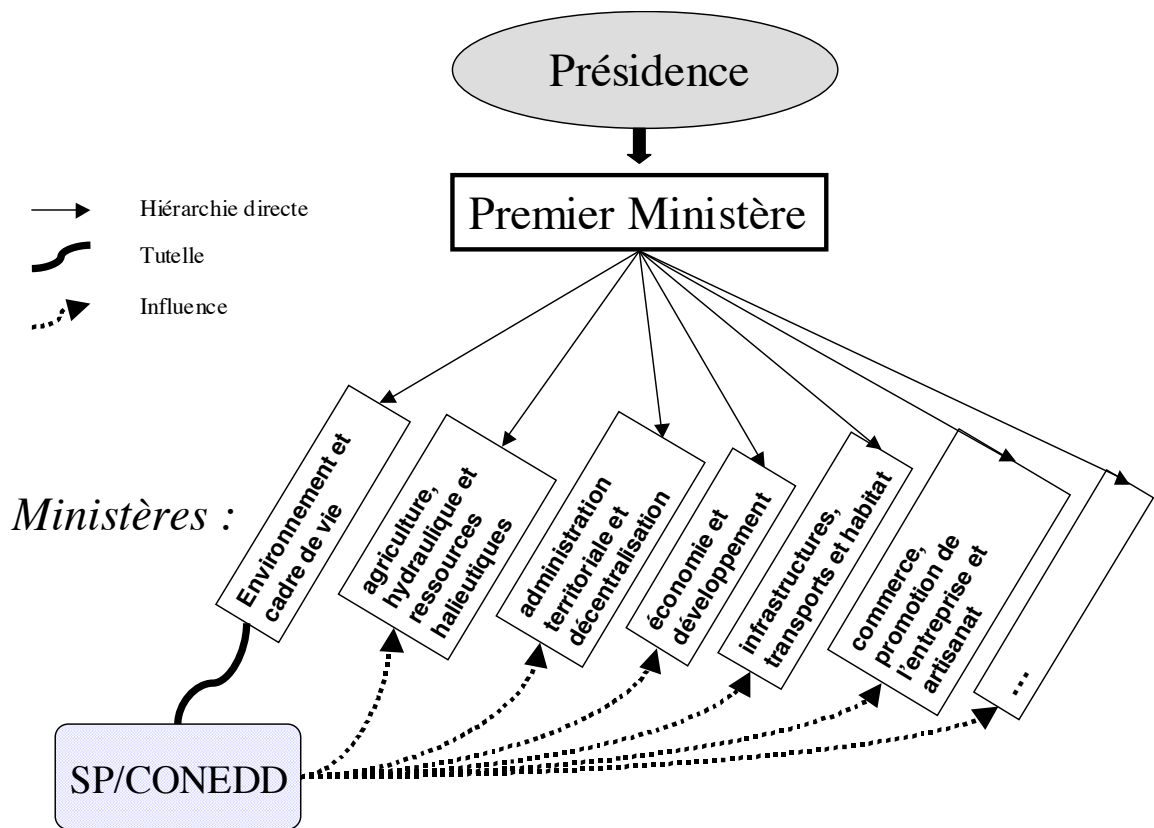
Cette liste non exhaustive des partenaires (cités par le SP/CONEDD sur son site Internet : www.spconedd.bf) donne une idée du grand nombre et de la diversité de ceux-ci.

Source : A. Grimm, 2008

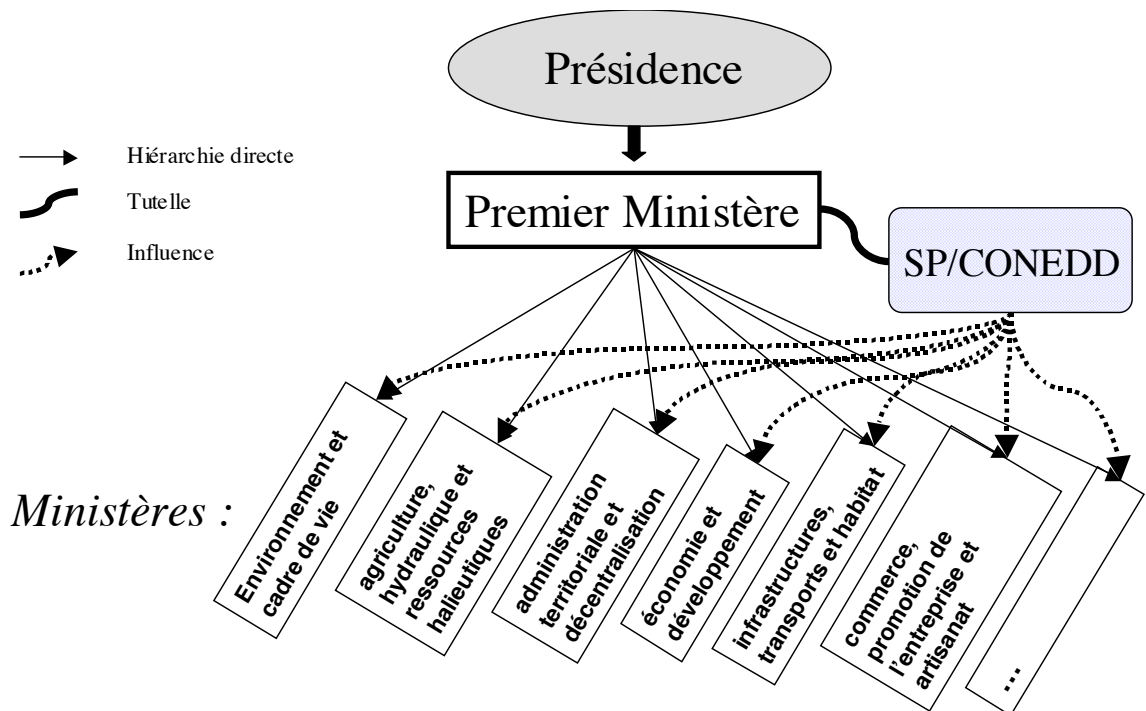
Par ailleurs, en qualité d'organe national chargé d'orienter les politiques publiques en matière d'environnement, le SP/CONEDD se doit de transmettre le fruit de ses collaborations aux divers ministères concernés par l'environnement. Son rattachement au MECV ne facilite pas cette tâche. L'affectation au premier ministère a été une proposition importante de la conférence du CONEDD de 2002¹ mais n'a pas été concrétisée par les hautes autorités. Comme l'illustre le schéma ci-dessous, sa position hiérarchique n'est pas idéale pour influencer les autres ministères.

¹ Burkina Faso, 2002, p. XV

Position hiérarchique actuelle du SP/CONEDD



Position hiérarchique idéale pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques ministérielles



Source : A. Grimm, 2008

Le rattachement au 1^{er} Ministère permettrait une meilleure visibilité du SP/CONEDD et le rendrait plus influent. Pourquoi n'a-t-il pas été transféré ? Sans doute le gouvernement n'accorde-t-il pas une importance suffisante à cette structure. Il est possible que les plus hautes autorités ne veuillent pas que cette institution gagne en pouvoir et s'immisce dans les affaires économiques de l'Etat. Ce n'est qu'une supposition. Ce qui est sûr est qu'en le rattachant au ministère de l'environnement, le gouvernement ne suit pas les principes de DD qui doivent accorder au SP/CONEDD une réelle influence dans les secteurs économiques et sociaux.

Venons-en aux diverses collaborations du SP/CONEDD. Dans le questionnaire, la question suivante a été posée : « *Quels sont vos liens avec les autres acteurs (ministères, ONG, société civile, partenaires multi et bilatéraux) ?* » Par ailleurs, l'auteur a partagé le bureau et suivi au jour le jour le chef de la *Division du Développement des Compétences, de l'Information et du Monitoring en Environnement* (DCIME), ce qui lui a permis de se faire une idée de la nature et de la qualité des diverses collaborations.

Lors des interviews, les dirigeants ont parlé d'une « collaboration étroite avec les *Ministères de l'Agriculture et de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques* et le *Ministère de l'Economie et du Développement* ». Dans le cadre de l'écocitoyenneté, il y a eu une collaboration avec le *Ministère de la Jeunesse*. Concernant ces collaborations, M. Maiga a fait remarquer qu'« *il n'y a pas de lien hiérarchique, le lien est uniquement fonctionnel* ». Chose qu'il déplore étant donné le besoin d'une politique transversale pour sa campagne sur l'écocitoyenneté : « *Cette campagne implique la culture, les droits humains et la consommation responsable* ».

Concernant la collaboration avec les ONG et la société civile, le Secrétaire Permanent a adopté un discours positif, se félicitant des diverses collaborations sans entrer dans les détails. Mme Nikiema, coordinatrice des programmes, a apporté plus de renseignements. Elle reçoit beaucoup de demandes de financements d'initiatives citoyennes. Manquant de moyens à disposition pour répondre à ce genre d'initiatives, elle écoute et garde les dossiers, en attendant

mieux. Tout ce qu'elle peut faire d'utile est de diriger ces citoyens vers des ONG, où ils auront sans doute plus de chance d'être financés.

Les partenaires nationaux se rencontrent régulièrement lors d'ateliers et conférences qui, comme expliqué précédemment, sont une source non négligeable de revenus. Par contre, le reste du temps, les collaborations ne semblent pas très riches et naturelles.

L'exemple du Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE) qui a été mis en œuvre et est hébergé au SP/CONEDD illustre ces propos. Ce projet, financé par la Banque Mondiale sur la période 2002-2003, devait rassembler l'ensemble des informations environnementales du Burkina Faso. Lors de la première phase du projet, les différents partenaires se sont tous montrés disposés à partager leurs données. Trois ans après la fin du projet, les données disponibles au SNIE sont très limitées et le matériel informatique est sous-exploité. Un rapport du MECV¹ relate cet échec. On y trouve bien des données sur la géologie et le climat mais les données sur les sols, les forêts, les activités pastorales, les ressources halieutiques, les productions cotonnières ou rizicoles et bien d'autres encore ne sont « *non encore structurées et intégrées au SNIE* »². Pourtant, ces données ont été produites, soit par d'autres structures nationales (IGB, BUNASOLS, INERA, ...) soit par des ONGs.

Depuis la fin des financements de mise en œuvre du projet, le temps semble s'être arrêté. Pourtant, du personnel travaille dans ces bureaux et aurait de la disponibilité pour récolter, trier et organiser ces données. Mme Kabré, une géographe très compétente ne manquait pas de proposer à son supérieur M. Traoré Louis Blanc des tâches qu'elle pensait utiles, faute d'occupation. M. Traoré se contentait d'un « *très très pertinent* » comme réponse avant de se plaindre de cette employée venant le déranger trop souvent à son goût. L'efficacité du SNIE n'est pas une priorité. Par ailleurs, les structures s'étant engagées à fournir leurs données ne se manifestent pas. On s'aperçoit que chaque organe conserve ses données, de peur de perdre son utilité et des financements futurs.

¹ MECV, SP/CONEDD, 2005

² *Ibid.*

Un autre atelier auquel l'auteur a participé, qui devait se dérouler sur deux jours afin de mettre en commun des données sur les sols, le climat, l'économie et la situation sociale ne s'est pas déroulé comme prévu. Le premier jour a été dédié à l'échange de divers logiciels. A la fin du second jour, le constat a été fait que les données n'étaient pas correctement formatées pour pouvoir être partagées. L'atelier a dû être reporté à une date ultérieure.

Cet « esprit de clocher » empêche une circulation bénéfique de l'information et entraîne des chevauchements de tâches. De tels chevauchements se concrétisent entre le SP/CONEDD et l'Institut de Géographie du Burkina (IGB). Les deux institutions produisent des cartes thématiques basées sur la télédétection et les SIG. Le SP/CONEDD considère que l'IGB empiète sur son terrain. La collaboration se trouve altérée par ces conflits et des travaux identiques sont effectués. Beaucoup d'argent est ainsi gaspillé.

La collaboration entre tous les acteurs est affichée dans de multiples documents récoltant les financements de l'APD. Mais, concrètement, les échanges sont tout sauf naturels. Le système de financement par projet et programme et les revenus et commodités des ateliers et conférences poussent à cette pratique qui ne va pas dans le sens de l'intérêt commun et nuit à l'efficacité des politiques environnementales.

6.3.8. Les recommandations des acteurs nationaux

Les entretiens se terminent par la question suivante : « *Quelles recommandations avez-vous à faire pour améliorer l'efficacité de votre institution ?* ». Voici une liste classée par thèmes des différentes recommandations faites par les employés (formulation brute):

Réformes institutionnelles :

- Renforcer les capacités institutionnelles du MECV
- Trop de poids hiérarchique et de dépendance : augmenter les pouvoirs
- Manque de leadership clairement affiché

- La politique de l'institution est basée sur les visions des membres influents des Nations Unies au détriment de l'environnement : il faut se donner les moyens institutionnels d'intégrer les visions locales
- Mieux définir le rôle
- Mieux s'intégrer dans le système national

Ressources financières :

- Donner des moyens suffisants
- Se trouver une indépendance financière
- Arriver à un financement gouvernemental

Infrastructures :

- Régler le problème des véhicules
- Régler le problème de l'immobilier (bâtiments éloignés)
- Améliorer les moyens de communications (téléphone et Internet)

Ressources humaines :

- Augmenter les capacités humaines
- Il faut plus de compétences multidisciplinaires, des spécialistes en statistiques, en économie et en sociologie (DD)
- Par expérience, les équipes sont trop légères, impliquant des problèmes de suivi et de qualité
- Il faut intégrer absolument plus de fonctionnaires assurant la continuité

Collaborations :

- Coordination insuffisante
- Améliorer l'administration, manque de coordination des projets et programmes
- Trouver un répondant sous régional, CDAO (en restructuration)
- Créer des partenariats solides avec les producteurs de données
- Trouver un consensus sur les missions impliquant l'administration, le privé, les bailleurs de fonds et les partenaires

Concernant le PAN/LCD :

- Définir clairement ce qu'un PAN peut accomplir
- Il faut définir précisément les attributions des différents acteurs du PAN/LCD, au niveau national et surtout au niveau local. Définir les rôles du secteur public et privé, des ONGs, des services techniques, des chercheurs et des partenaires au développement.
- Faire une évaluation la plus juste possible. Il y a les problèmes que nous vivons et ceux que nous ne vivons pas
- Davantage impliquer les milieux scientifiques (Université)

6.3.9. Synthèse

Il ressort de l'analyse du SP/CONEDD qu'il lui est difficile de mener à bien sa mission pour diverses raisons imputables aux diverses structures nationales de l'environnement, au gouvernement et aux partenaires internationaux.

Sa position hiérarchique ne lui donne pas le pouvoir dont elle devrait jouir pour accomplir sa tâche. Malgré sa bonne volonté affichée en matière d'environnement et de DD, le gouvernement ne daigne pas accorder au SP/CONEDD un statut qui lui permettrait d'être plus visible et influent.

Ses modes de financement, de par leur provenance (bailleurs de fonds de l'APD), leur irrégularité et leur affectation discutable, l'empêchent de mener un travail pérenne répondant aux besoins du terrain.

Les ressources humaines, quant à elles, ne sont pas en adéquation avec l'approche « développement durable » affichée par l'institution. En effet, on constate que l'appropriation de cette appellation apparaît davantage comme une opération stratégique qu'un réel désir de modifier les modes de fonctionnement en cours. Par ailleurs, l'accès à la formation continue par un petit groupe seulement nuit à l'efficacité de l'institution et provoque un sentiment de frustration chez nombre d'employés.

La collaboration entre les acteurs, dont le SP/CONEDD doit être le moteur au niveau national est, en se référant aux entretiens et au vécu de l'auteur, très limitée. La faute en incombe au système qui favorise la multiplication de diverses rencontres officielles rémunérées. Et aux modes de financement actuels favorisant la multiplication des acteurs.

Enfin, les recommandations des employés du SP/CONEDD reflètent leur conscience des limites de leur institution. Ces diverses prescriptions illustrent les difficultés de parvenir à trouver une stabilité et une autonomie dans le système qui régit aujourd'hui les institutions publiques environnementales en Afrique subsaharienne.

7. CONCLUSION

« Celui qui ne veut pas parler du capitalisme doit se taire sur la défense de l'environnement »

Max Horkheimer

Il m'appartient de confronter hypothèses et éléments avancés au cours de ce travail.

La première hypothèse, selon laquelle le DD apporterait des solutions locales a été vérifiée dans un certain nombre de cas observés par l'auteur. Citons l'exemple des projets de microirrigations qui intègrent effectivement les trois piliers du DD en générant des revenus aux populations tout en luttant contre la désertification.

Concernant les 2^{ème} et 3^{ème} hypothèses qui assimilent le DD à un instrument de contrôle et de domination des pays africains par les pays occidentaux, plusieurs éléments ont pu être avancés pour confirmer celles-ci.

Cette domination s'exerce au travers des conditionnalités de l'aide publique au développement qui dictent aux pays du Sud les chemins à prendre pour devenir de « bons élèves » susceptibles de toucher de nouveaux financements. Il s'agit pour eux de suivre les préceptes de la « bonne gouvernance ». Ce concept hétérogène impose différentes réformes (décentralisation, implication de la société civile, ouverture du marché) qui, dans la pratique, permettent le contrôle et la domination décrite ci-dessus. La décentralisation marginalise le pouvoir central (déjà fragile) au profit, théoriquement, de la société civile, en s'appuyant sur les ONG. Mais ces dernières ne sont pas toujours porteuses des intérêts des populations locales puisqu'elles sont en grande partie contrôlées et financées par les décideurs du Nord. De plus, les pouvoirs décisionnels des communautés locales n'ont aucune influence sur les agendas économiques nationaux et internationaux qui perpétuent les inégalités et la pauvreté. Ce sont là des éléments permettant d'affirmer que le modèle du DD est insuffisant pour prétendre réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne.

A propos de la 4^{ème} hypothèse relative aux perceptions du DD par les acteurs burkinabé, l'enquête a montré que ce concept n'était guère qu'un discours importé et repris à « toutes les sauces ». Il n'est pas ressenti comme porteur d'espoir mais bien comme une nouvelle approche artificielle et contraignante à intégrer dans tous les textes et projets afin de s'aligner sur les exigences des partenaires étrangers.

La 5^{ème} hypothèse, concernant les priorités du SP/CONEDD accordées à la conception de projets s'adaptant aux « modes » et aux agendas des agences internationales et laissant de côté les projets déjà mis en œuvre et les besoins du terrain, est largement vérifiée. Le système de financement par projet/programme et le manque d'engagement d'un Etat-Nation diminué expliquent ce constat.

Dans la pratique, ce mode de fonctionnement crée de la frustration chez les acteurs motivés comme l'illustre très bien le cas particulier de Mme Kabré. Il déconnecte par ailleurs l'institution du terrain et la délégitime aux yeux de la population.

Les rémunérations des participants aux diverses rencontres nationales et internationales ne favorisent pas la collaboration des divers acteurs nationaux (6^{ème} hypothèse) la multiplication de telles réunions. C'est surtout le manque de synergies et de régularité dans les financements qui les poussent à se cloisonner (exemple du projet SNIE).

Dans ces conditions, le PAN/LCD ne saurait atteindre ses objectifs. Pour mieux appréhender le problème de la désertification, il apparaît indispensable de tenir compte de la diversité des réalités locales et de se saisir d'un cadre d'analyse qui autorise une remise en cause du système économique imposé par les bailleurs de fonds. Le DD, paradigme importé par ces derniers, ne veut pas toucher à une politique économique nationale qui porte sa part de responsable dans la grave crise alimentaire que subit de plein fouet par le Burkina Faso.

L'approche « sécurité environnementale », décrite par Logan¹, me paraît être un cadre théorique approprié pour prétendre lutter contre la désertification et réduire

¹ LOGAN I. B., 2004

la pauvreté. Elle porte l'accent sur les communautés locales, mais en s'appuyant sur des institutions publiques solides et pérennes (au contraire des ONG) permettant : un travail de fond, de minimiser les conflits autour des ressources naturelles et de viser l'autosuffisance alimentaire.

Sankara était parvenu à atteindre l'autosuffisance alimentaire en 1986 en développant les énergies et le savoir-faire local. En conscientisant la population et en favorisant la consommation locale, il avait réussi à se libérer du « *réflexe de mendiant* ». La voie actuelle ne va pas dans ce sens, bien au contraire, puisque les importations sont en hausse, notamment avec l'arrivée massive des produits et des investissements chinois sur le continent. Cette consommation de produits étrangers non seulement sape les producteurs locaux, mais s'accompagne de dégâts écologiques non négligeables.

Certaines autocritiques sont à émettre à propos de ce travail. Le raccourci que j'ai peut-être par trop fréquemment opéré entre le Burkina Faso et le reste de l'Afrique sub-saharienne. Si la situation du Burkina Faso s'apparente en grande partie à celle de ses voisins, le pays n'en conserve pas moins des spécificités, notamment sa stabilité politique, l'absence de conflits armés ou encore la forte concentration d'ONG. Il serait à ce titre fort intéressant de mener la même analyse dans d'autres pays de la sous-région.

Mon stage ne m'a pas permis de passer beaucoup de temps « en brousse ». J'aurais aimé pouvoir suivre un projet sur le terrain, notamment afin d'analyser les interactions entre les populations (si souvent mises en avant dans les discours) et les ONG censées les représenter. Une autre piste à creuser, qui aurait permis d'aller plus loin dans l'analyse du SP/CONEDD consisterait à enquêter dans d'autres structures partenaires afin de récolter des points de vue extérieurs.

C'est par mes expériences en dehors du Ministère, dans la rue ou « en brousse », au contact de la population, que j'ai pu observer le ras-le-bol de la population qui n'attend plus rien de leur gouvernement et de son Président, plus souvent à l'étranger qu'auprès des siens. La crise alimentaire pourrait bien mettre le gouvernement face à ses responsabilités et le contraindre soit à changer de

politique, soit à céder sa place après plus de vingt ans de monopolisation du pouvoir.

C'est par un commentaire un tant soi peu ironique que je m'autorise à terminer ce travail. Confronté à un problème de désertification, le Burkina Faso qualifié à juste titre d' « ONG Land », est inondé de dons privés récoltés par des associations diverses qui prolifèrent en ce moment. S'ajoute à ces fonds, tous les individus qui partent « aider » au développement du Burkina Faso. Une démarche « thérapeutique » qui leur permet souvent de revenir requinqués grâce à une expérience enrichissante pour ... leur développement personnel. J'en parle en connaissance de cause : j'en ai été l'heureux bénéficiaire !

8. BIBLIOGRAPHIE

Africa Atlases, 2001, *Burkina Faso*, Les Editions J.A., Paris, France

ASCHE H., 1994, *Le Burkina Faso contemporain, L'expérience d'un autodéveloppement*, Editions L'Harmattan, Paris

AUBREVILLE A., 1949, *Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale*, Soc d'éditions géographiques maritimes et coloniales, Paris

BAD, 2006, *Indicateurs sur la genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains*, Division de la Statistique, Département de la recherche sur le développement, Banque Africaine de Développement, Agence Temporaire de Relocalisation (ATR), Tunis

Banque Mondiale, PNUD, 1989, *L'ajustement et la croissance en Afrique pendant les années quatre-vingt*, Washington

BURKINA FASO, 1999, *Premier rapport national du Burkina Faso sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, Ouagadougou

BURKINA FASO, 2002, *Deuxième rapport national du Burkina Faso sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, Ouagadougou

BURKINA FASO, 2004, *Troisième rapport national du Burkina Faso sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, Ouagadougou

BREDELOUP S., 2006, *Réinstallation à Ouagadougou des "rapatriés" burkinabè de Côte d'Ivoire*, in *Afrique contemporaine*, no 217, p. 185-201

CNUED, 1993, *Agenda 21 : The earth Summit Strategy to Save our Planet*, Earthpress, Boulder, Colorado

CNUED, 1987, *Notre avenir à tous*, Rapport Brundtland

CROSIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris

CSNU/BF, 2000, *Coordination du Système des Nations Unies au Burkina Faso, Analyse commune de pays : Burkina Faso*

DONINI A., 1995, *The Bureaucracy and the free Spirits*, in *Third World Quarterly*, vol. 16, n°3

DUBRESSON A., RAISON Jean-Pierre, 2003, *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, Armand Colin, Paris

DUFFIELD M., 1994, *Les situations d'urgence complexes et la crise du développementalisme*, in *IDS Bulletin: Linking Relief and Development*, vol. 25, no 3, octobre 1994, p.49-56

DURKHEIM E., 1871, *Les règles de la méthode sociologique*

FAO, 2001, *Réforme des politiques fiscales dans le contexte des programmes forestiers nationaux en Afrique*, Réunion régionale du secteur forestier: Abuja, Nigeria: 13-16 Novembre 2001, synthèse des rapports de pays (source : <http://ftp.fao.org/docrep/fao/003/X6830F/X6830Foo.pdf>)

GRAINGER A., 1985, *Désertification, la responsabilité de l'homme, les solutions possibles, les raisons de l'échec*, Publié par l'Institut International de l'Environnement et du Développement (IIED), Londres

GEIST H., 2005, *The causes and progression of desertification*, Ashgate Publishing Limited, Hants, England

Global Mechanism, 2008, United Nation Convention to Combat Desertification, source : <http://www.global-mechanism.org>

GUILLAUME O., 2004, *L'aide publique au développement, un outil à réinventer*, éditions Alpha, Ruisseaux d'Afrique et Charles Léopold Mayer, Niamey, Cotonou, Paris

HAUCHART V., 2005, *Culture du coton et dégradation des sols dans le Mouhoun (Burkina Faso)*, Thèse de géographie sous la direction de Jean Barbin, Université de Reims-Champagne-Ardenne

INERA, 2004, *Projet 83 : recherche sur des technologie de lutte contre la désertification au Sahel et étude de leur impact agro écologique*, Ouagadougou

JACOB, J.-P. & BLUNDO G., 1997, en collaboration avec N. Bako-Arifari, K. Bprhaug et P.-J. Laurent, *Socio-anthropologie de la décentralisation en milieu rural africain, Bibliographie sélective et commentée*, IUED (Itinéraires, série "Notes et Travaux" 49), Genève

JAFFRE B., *Le Burkina Faso ébranlé par l'« affaire Zongo »*, in *le Monde Diplomatique*, août 1999

JAUBERT R., 1997, *La relance du plan d'action de lutte contre la désertification : Les populations au centre des négociations*, in *Développement Durable au Sahel*, Editions Karthala, Paris, p. 31-42

JOHNSON P., MAYRAND K., PAQUIN M., 2006, *Governing Global Desertification*, Ashgate Publishing Limited, Hamshire, England

KRAMER P., 2002, *La Crise du Bois de Chauffe au Burkina Faso, les Cuiseurs Solaires comme Alternative*, The Solar Cooking Archives, Solar Cookers

International, Sacramento, CA, USA (Source :
<http://www.solarcooking.org/francais/>)

LEIGHTON M., 2006, *Desertification and Migration*, in JOHNSON P., MAYRAND K., PAQUIN M., 2006, *Governing Global Desertification*, Ashgate Publishing Limited, Hamshire, England, p.43-58

LEJEAL F., 2002, *Le Burkina Faso*, Editions L'Harmattan, Paris

LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B., 2004, *Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ?*, in *Mondes en Développement*, n°125, pp. 112-121

LEMARCHAND R., 2006, *La Face Cachée de la Décentralisation : Réseaux, Clientèles et Capital Social*, in *Le bulletin de l'APAD*, n° 16, *Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux*, [En ligne], URL :
<http://apad.revues.org/document522.html>

LEONHARDT M., 1994, *Möglichkeiten der Holzeinsparung bei der Hirsebierherstellung im Cercle de Tominian und in Segou (Mali)*, Freie Universität, Berlin

LOGAN I. B., 2004, *Ideology and Power in Ressource Management: From Sustainable Development to Environmental Security in Africa*, In Moseley W. G., Logan B. I., 2004, *African environment and development*, Ashgate Publishing Limited, Hants, England

MECV, 2000, *Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification du Burkina Faso*, Ouagadougou, 90 p.

MECV Burkina Faso, 2002, *Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB)*, Ouagadougou, 174p.

MECV, SP/CONEDD, 2003, *Atelier de concertation des points focaux sur la synergie entre les conventions de la génération de Rio, organisé par l'institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, en coopération avec le gouvernement du royaume de Maroc Rabat*, 27-31 janvier, Ouagadougou, Burkina Faso, 8 p.

MECV, SP/CONEDD, 2005, *Aperçu sur la situation et les perspectives des statistiques environnementales au Burkina Faso*, Burkina Faso, Ouagadougou

MECV, 2007, *Politique Nationale en matière d'Environnement*, Décret N° 2007-460/PRES/PM/MFB du 30 mars 2007, Journal officiel n°16 du 12 avril 2007

MILLOGO-RASOLODIMBY J. et al., 2002, *Histoire de la connaissance de la flore et de la végétation du Burkina Faso : de l'époque des explorateurs à nos jours*, in MADIEGA Y.G. et NAO O., *Burkina Faso, cent ans d'histoire*, éditions Karthala, Paris

MOSELEY W. G., 2004, *Environmental Degradation and 'Poor' smallholders in the West African Sudano-Sahel: Global Discourses and Local Realities*, In MOSELEY W. G., LOGAN B. I., 2004, *African environment and development*, Ashgate Publishing Limited, Hants, England

NAHAL I., 2004, *La désertification dans le monde, Cause – Processus – Conséquences – Lutte*, Editions L'Harmattan, Paris

NAJAM A., 2006, *Negotiating Desertification*, in JOHNSON P., MAYRAND K., PAQUIN M., 2006, *Governing Global Desertification*, Ashgate Publishing Limited, Hamshire, England, p.60-72

NANA B., 2007, *Burkina Faso-Union européenne : L'aide au développement en croissance pour la période 2008-2013*, article paru le 30 mai 2007 dans *Sidwaya*, Ouagadougou

National Research Council, 1983, *Environment change in the West African Sahel*, Board on Science and Technology for international development, National Academy Press, Washington, USA

NSSD, 2003, *Le plan d'action national de lutte contre la désertification*, source : <http://www.nssd.net/country/burkina/bfo3.htm>

PIROTTE G., 2005, *Société civile importée et nouvelle gouvernance, Le nouveau secteur ONG au Bénin*, in *Gouverner les sociétés africaines: acteurs et institutions*, Karthala et Caen, Paris

PNUD, 2001, *rapport sur le développement humain*

RASMUSSEN K., FOG B., MADSEN J. E., 2001, *Desertification in reverse? Observations from northern Burkina Faso*, in *Global Environmental Change*, n°11, p. 271-282

RIST G., 2007, *Development as a buzzword*, in *Development in practice*, volume 17, Numbers 4-5, August 2007

SAINT ROBESPIERRE A., 2006, *Effondrement à la mine d'or de Poura : Au bout du filon, ils ont trouvé... la mort*, article paru le 21 août 2006 dans *l'Observateur Paalga*, Ouagadougou

SANKARA T., 1991, « Oser inventer l'avenir », *la parole de Sankara*, Editions Pathfinder & L'Harmattan, 290 p.

SAWADOGO-KABORÉ S., DIEBRE R., KISSOU R., 2005, *Revue scientifique sur l'état de la dégradation des terres au Burkina Faso*, Espace Géomatique, Ouagadougou

SWIFT J., 1996, *Desertification narratives, winners and losers*, In LEACH, M., MEARNS, R. (Eds.), *The Lie of the Land*, The International African Institute, Heinemann & James Currey

TSCHAKERT P., 2007, *Views from the vulnerable: Understanding climatic and other stressors in the Sahel*, in *Global Environmental Change*, n°17 (2007), p. 381–396

TERSIGUEL P., BECKER C., 1997, *Développement durable au Sahel*, Editions Karthala / Sociétés, Espaces, Temps, Paris / Dakar

TIEMTORE T. (IPS), 2007, *Emigration : Des jeunes veulent toujours partir en Europe*, paru le 12 janvier 2007 sur <http://www.lefaso.net>

THOMAS D. S.G., MIDDLETON N. J., 1994, *Desertification: Exploding the Myth*, John Wiley and Sons Ltd, Chichester, England

TROGUER V., 2002, *Les ONG à l'épreuve de la critique*, in *Sciences Humaines*, n°131, octobre

UICN, 2004, *Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification*, Publications UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni

UICN, 2003, *Renforcer la durabilité sociale des actions de lutte contre la désertification, un manuel pour la réflexion*, Publications UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni

UNEP, 1991, *Status of Desertification and Implementation of the United Nations Plan of Action to Combat Desertification*, Nairobi

UNEP DC/PAC, 1987, *Rolling back the desert*, Nairobi

UVIN P., *From the right to development to the rights-based approach : how "human rights" entered development*, in *Development in practice*, volume 17, Numbers 4-5, August 2007

VERSTRAETE M.M. 1986, *The United Nations Organisation and the issue of desertification*. In F. El Baz and M.H.A. Hassan (eds), *Physics of desertification*. Martins Nijhoff, Dordrecht: 42-51

VIVIEN F.-D., AUBERTIN C., 2006, *Le développement durable*, IRD, La Documentation Française, Paris

9. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique Sub-Saharienne
BM	Banque Mondiale
CCD	Convention internationale de lutte Contre la Désertification
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNUD	Conférence des Nations Unies sur la Désertification
DD	Développement Durable
FAO	Food and Agriculture Organisation
FMI	Fond Monétaire International
LCD	Lutte contre la désertification
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PANE	Programme d'Action National pour l'Environnement
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PMA	Pays Moins Avancés
PNDSE	Programme National de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
WMO	World Meteorological Organisation